
PUBLIC POLICY MASTER THESIS

Mai 2021

**Le ré-ensauvagement en Europe comme
nouvelle gestion conflictuelle de la nature
Le cas de la Réserve « Vercors Vie Sauvage » dans
la Drôme**

Ariane Cornerier
Mémoire dirigé par Grégory Quenet
Second membre du jury : Richard Balme

Master Politiques Publiques
Spécialité culture

Résumé

Depuis les années 1990, le mouvement de ré-ensauvagement en Europe prône la création d'espaces protégés sur les zones de nature les plus vierges possibles. Cette recherche vise à établir une cartographie du mouvement européen. L'étude croisée de la littérature académique et de la littérature grise met en lumière les systèmes d'acteurs en présence, les modalités de gestion mises en oeuvre et la concrétisation des initiatives au sein des territoires. L'étude spécifique du projet « Vercors Vie Sauvage », menée à partir d'une enquête historique et ethnographique de terrain, interroge la réception des initiatives de ré-ensauvagement à l'échelle locale et les rapports de force inter-acteurs. A la confluence d'enjeux scientifiques, écologiques, politiques, culturels et sociaux, les initiatives de ré-ensauvagement sont vectrices de nouveaux modes de conservation de la nature et renouvellent le rapport à la nature sauvage, questionnant la place de l'homme au sein de celle-ci. En ce sens le mouvement est porteur de controverses, d'abord sur le registre symbolique parce qu'il remet en cause la conservation patrimoniale des espaces, mais aussi sur le registre du partage « physique » des espaces puisqu'une redéfinition des usages des lieux est de mise. Objet encore mal identifié dans l'action publique, le mouvement a pourtant vocation à prendre de l'ampleur en Europe et mettra en difficulté les autorités gestionnaires et régulatrices. Ainsi, les recommandations suggérées appellent à une meilleure connaissance du mouvement aux échelles communautaire et nationale pour définir des outils adaptés, tandis qu'à l'échelle locale, les initiatives devraient favoriser des démarches de concertation et de négociation incluant l'ensemble des acteurs des territoires.

Mots clés :

Controverses, sociologie de l'environnement, ré-ensauvagement

« La Dame au nez pointu répondit que la terre
Était au premier occupant.
C'était un beau sujet de guerre
Qu'un logis où lui-même il n'entraît qu'en rampant.
Et quand ce serait un Royaume
Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi
En a pour toujours fait l'octroi
A Jean fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume,
Plutôt qu'à Paul, plutôt qu'à moi.
Jean Lapin allégua la coutume et l'usage. »

Extrait, « Le Chat, la Belette et le petit Lapin », Jean de la Fontaine, 1678

Je tenais à remercier Monsieur Quenet pour ses précieux conseils et sa disponibilité tout au long de ce travail. Merci de m'avoir encouragée dans les moments clés de mes enquêtes.

Merci à tous les acteurs et les habitants qui ont aimablement accepté mon investigation et pris le temps de l'échange sur un sujet assez sensible.

Jean-Philippe, merci d'avoir partagé tes connaissances floristiques lors de l'expédition de terrain.

Table des matières

QUELS SONT LES PRINCIPAUX APPORTS DE CETTE RECHERCHE ?	4
INTRODUCTION	5
REVUE DE LITTÉRATURE INTERDISCIPLINAIRE	8
AXE 1 : LE « RE-ENSAUVAGEMENT » COMME NOUVEAU PARADIGME POUR PENSER LES RAPPORTS HOMME / NATURE	8
AXE 2 : LES CADRES NORMATIFS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE A L'ÉPREUVE DU RE-ENSAUVAGEMENT	12
AXE 3 : L'ANALYSE DES CONFLITS D'USAGES AUTOUR DES ESPACES PROTÉGÉS A L'AUNE DE L'HISTOIRE ET DE LA GÉOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT	16
MÉTHODE, DONNÉES ET MATÉRIAUX	21
ANALYSES ET RESULTATS	24
I. ÉTAT DES LIEUX DU RE-ENSAUVAGEMENT EN EUROPE : VERS LA STRUCTURATION D'UN MOUVEMENT AUX ASPIRATIONS HÉTÉROGÈNES	24
A. Un terreau favorable au développement et à la mise en œuvre du ré-ensauvagement en Europe	24
1. Un contexte sociétal contemporain favorable au ré-ensauvagement : la déprise agricole	24
2. Une « appétence pour le sauvage » mobilisatrice	26
3. Un intérêt croissant des institutions européennes pour la protection du sauvage, des outils limités	27
B. Un mouvement hétéroclite, structuré par des acteurs multi-facettes	30
1. Variabilité des critères forgeant le réensauvagement.....	30
2. La structuration d'un réseau d'acteurs complémentaires aux horizons divers.....	31
C. Vers une redéfinition physique et symbolique des espaces ré-ensauvagés	36
1. Controverses scientifiques et choix de gestion.....	36
2. Des choix de gestion nouveaux, étrangers aux conceptions locales de la « bonne gestion » des espaces	37
II. « VERCORS VIE SAUVAGE » : UN ESPACE RE-ENSAUVAGE AU PRIX DE L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CONTROVERSE ENVIRONNEMENTALE	39
A. Pour une histoire environnementale du Domaine de Valfanjouse : d'un espace façonné par les usages humains à un lieu coupé de tout usage	40
1. Un lieu peu propice à l'exploitation humaine devenu objet de compétitions récurrentes à travers les siècles	40
2. L'exode rural et la mutation profonde du lieu : la constitution du parc cynégétique	43
3. Un nouvel usage du lieu : le non-usage	45
B. Les termes culturels d'une nouvelle controverse environnementale : un rapport à la nature conditionné par des rapports au temps et à l'espace incompatibles	47
1. Analyse sociologique de deux groupes distincts, opérant sur un même territoire	47
2. Protéger l'environnement, la querelle des préservationnistes et des conservationnistes.....	49
3. Des projections divergentes sur l'évolution écologique du lieu, une discordance en trois temps	52
C. Les rapports de pouvoir en jeu : armes inégales, forces incommensurables, vers l'exacerbation du conflit	55
1. Deux poids deux mesures : mobilisation médiatique et enjeux de communication	55
2. L'acquisition foncière comme leitmotiv : les moyens financiers conséquents de l'ASPAS.....	58
3. Les politiques publiques en tension, vers une situation paradoxale.....	59
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	61
ANNEXES	64
BIBLIOGRAPHIE	68

Quels sont les principaux apports de cette recherche ?

Des bisons d'Europe ruminent dans les Carpates du Sud en Roumanie, des poneys Garrano partent au galop dans une prairie de la Vallée de Côa au Portugal, tandis que des cerfs brament en lisière de forêt dans les Préalpes du Nord en France. Les articles de presse décrivant en des termes féériques ces espaces habités par une faune sauvage « retrouvée » sont pléthores.

Ces zones où l'homme ne peut pénétrer qu'en tant que contemplateur de la faune sauvage s'étendent en Europe. Crise climatique planétaire, érosion croissante de la biodiversité et inaction climatique des Etats sont autant d'arguments mobilisés par les défenseurs du ré-ensauvagement, donnant une coloration d'urgence à leurs initiatives. Les actions portées visent à revivifier et protéger les écosystèmes naturels dans leur globalité en tendant vers la non-gestion. Il s'agit de créer des foyers de libre évolution permettant de faire rayonner la nature au-delà des zones dédiées et de permettre des connexions écologiques entre ces différents espaces.

De prime abord, le mouvement de ré-ensauvagement se caractérise par sa complexité tant par la diversité des acteurs y prenant part que par les débats qu'il suscite. Redéfinition du rapport à la nature sauvage, remise en cause des politiques environnementales de protection patrimoniale des paysages européens, nouveaux partages spatiaux entre humains et non-humains caractérisent le mouvement et sont les sujets ouvrant des espaces de controverses. Les confrontations sont à la fois interne au mouvement (controverses scientifiques, arguments mobilisateurs, modalités de gestion) mais elles se jouent aussi entre le mouvement et les acteurs concernés de près ou de loin par ses initiatives (conflits d'usages, visions opposées de la ruralité, remise en question de la conception des politiques de protection de la biodiversité).

Dans quel contexte le mouvement de ré-ensauvagement a-t-il pris forme en Europe ? Quels sont les réseaux d'acteurs au cœur du mouvement ? Comment ces derniers s'imbriquent-ils à différentes échelles spatiales ? Dans quelle mesure le mouvement sème-t-il une vaste controverse environnementale dont les termes se déclinent en fonction des territoires au sein desquels les projets prennent forme ?

Ce travail de recherche propose un état des lieux du mouvement de ré-ensauvagement en Europe, provisoire, tant le sujet est en perpétuelle mutation. Il met en lumière la dimension protéiforme du mouvement, l'imbrication d'acteurs variés dont les champs d'action semblent parfois contradictoires, et la réception des projets de ré-ensauvagement, tant à l'échelle des politiques environnementales communautaires qu'à l'échelle des territoires. Une étude de cas pratique et de terrain apporte un éclairage sur la création récente de la Réserve « Vercors Vie Sauvage » dans la Drôme qui a suscité des réticences locales importantes. Enfin, ce travail se veut anticipateur de la répétition de ces controverses environnementales et de la nécessité de mieux connaître le mouvement pour définir des outils adaptés et répondre aux problématiques soulevées.

Introduction

« Nous avons le devoir moral de permettre aux générations futures de jouir et de profiter des zones européennes réellement sauvages »(Commission européenne, 2008). C'est en ces termes que le rapporteur hongrois Gyula Hegyi conclut son rapport sur les zones de nature vierge en Europe qui a abouti au vote par le Parlement européen, le 3 février 2009, d'une résolution préconisant une politique communautaire de la *wilderness*.¹ L'adoption de cette résolution est le fruit d'un débat multidimensionnel sur le *rewilding* en Europe qui a mobilisé des acteurs non-institutionnels dès les années 1990. Le *rewilding* revêt des caractéristiques différentes en fonction des contextes environnementaux, territoriaux et culturels dans lesquels il s'inscrit et de la nature des acteurs qui s'en saisissent. En ce sens, le concept de *rewilding* n'a pas trouvé de définition précise qui fasse consensus(Lorimer *et al.*, 2015). C'est un concept relativement souple, qui a été traduit en français par le terme « ré-ensauvagement »(Barraud & Périgord, 2013). Le dénominateur commun associé au mouvement du ré-ensauvagement est celui de la nécessité de protéger des espaces à haute naturalité de toute intervention humaine pour laisser libre cours aux dynamiques spontanées de la nature.

En Europe, le mouvement prend de l'importance dans les années 1990 dans un contexte de déprise agricole laissant entrevoir un « abandon » important de terres devenant des espaces privilégiés. Le mouvement est de prime abord porté par un réseau d'acteurs non-étatiques structurés autour de scientifiques, d'activistes et d'opérateurs éco-touristiques dont les initiatives s'inscrivent principalement au sein d'associations et d'organisations non gouvernementales. Ces dernières mettent en avant trois principaux objectifs : apporter une solution à la crise environnementale actuelle caractérisée par le dérèglement climatique et la perte massive de la biodiversité, promouvoir un nouveau rapport à la nature en reconnectant les populations européennes aux espaces naturels et enfin, revendiquer un nouveau paradigme de préservation de la nature(Barraud, 2020).

Les modalités de la mise en œuvre de ces objectifs sont au cœur d'une « controverse sociotechnique »(Barraud, 2020), qui se déploie à la fois dans le domaine de la conservation pour ce qui est des choix de gestion, et auprès de la population européenne puisqu'un nouveau rapport à la nature, qui se veut sauvage, est prôné. Bien que les choix de gestion des espaces naturels fassent l'objet de débat, le mouvement du ré-ensauvagement propose de concert un nouvel archétype de la nature et de sa conservation. La conservation fonctionnaliste est le maître mot du mouvement, en permettant la libre expression des dynamiques écosystémiques des milieux naturels, pour permettre le retour des espèces sauvages grâce à la résilience. En ce sens, la libre évolution est prônée, mais des interventions humaines via des réintroductions d'espèces animales peuvent avoir lieu pour permettre plus rapidement aux écosystèmes de s'autoréguler et d'évoluer de manière autonome. L'idée finale étant de pouvoir dupliquer ces espaces de *wilderness* pour créer un réseau d'espaces naturels européens.

¹ terme usité de manière récurrente par les acteurs du réensauvagement, il s'agit d'un concept nord-américain n'ayant pas d'équivalent en Europe mais dont l'utilisation se recoupe avec l'idée de la nature sauvage et/ou vierge.

La deuxième dimension de la controverse questionne la réception de telles initiatives par les populations européennes. Cette réception peut être interrogée à deux égards : l'acceptation d'une nouvelle représentation de la nature dans l'imaginaire et le cadre mental des individus, mais aussi l'acceptation pratique de ces projets à l'échelon local dans lesquels ils s'inscrivent. En effet, la libre évolution des milieux naturels vient bousculer le cadre normatif d'une nature gérée sur les principes agro-pastoraux dans lesquels l'homme contrôle l'évolution des espaces naturels. Ensuite, sur le plan pratique, les territoires sur lesquels se déploient les projets de ré-ensauvagement peuvent être à proximité d'espaces utilisés pour les activités humaines. La modification de la gestion des espaces pour leur ré-ensauvagement peut avoir un impact direct sur le déroulement des activités humaines avoisinantes et conduire à de nouveaux conflits d'usages, caractéristiques d'une controverse environnementale. Elle résulte de la rencontre d'acteurs dont les rapports à la nature, au sauvage et au lieu sont distincts mais dont le point commun est de mener des projets sur les mêmes espaces.

A l'aune de ces éléments, nous pourrions nous demander dans quelles mesures le ré-ensauvagement est-il vecteur d'une nouvelle conception de la protection de la nature engendrant de nouveaux conflits entre les acteurs locaux et les acteurs du ré-ensauvagement, que les instances politiques et juridiques ne savent pas encore arbitrer.

Des questions de recherche sous-jacentes alimentent la réflexion de ce travail, à savoir : dans quel contexte est né le mouvement de ré-ensauvagement européen et dans quelle mesure il véhicule un nouveau rapport à la nature sauvage ? Quels sont les systèmes d'acteurs oeuvrant pour le ré-ensauvagement (nature, intérêts, moyens) ? Quels sont les enjeux (politique, économique, social et scientifique) entourant la création de tels espaces ? On peut faire l'hypothèse que l'influence et les impacts du mouvement touchent des enjeux divers tels que la définition des politiques environnementales (choix de gestion et de conservation, délimitation des espaces), l'acceptation des initiatives à l'échelle locale et l'ouverture de nouvelles confrontations amenant à interroger l'action politique.

La recherche s'établit en deux temps. Premièrement, un état des lieux provisoire du mouvement de ré-ensauvagement en Europe permettra de reconstituer la pluralité du réseau des acteurs à l'origine des initiatives, de sonder les débats scientifiques et institutionnels autour des modes de gestion des espaces ré-ensauvagés que le mouvement suscite et de comprendre en quoi ces projets sont porteurs d'une redéfinition plurielle des espaces, dans leurs dimensions écologique, social et d'usages. Ensuite, une étude de cas viendra précisément qualifier les termes que peut prendre la nouvelle controverse environnementale à l'œuvre. L'étude se focalise sur la création de la Réserve « Vercors Vie Sauvage » sur 490 hectares (commune de Léoncel, Drôme) par l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) fin 2019, projet qui ne fait pas consensus auprès des acteurs locaux dont les inquiétudes sont multiples quant à la modification drastique des usages du territoire (Mouterde, 2020). L'étude articule ainsi différentes échelles spatiales et temporelles, en résonance directe avec les initiatives de ré-ensauvagement étudiées. Ces dernières s'inscrivent dans la période contemporaine (des années 1990 à nos jours) et prennent corps dans l'Europe de la géographie physique, intimement liée aux aires de répartition de la faune sauvage.

Les principaux résultats de l'analyse montrent que le mouvement de ré-ensauvagement se structure autour d'un ample réseau d'acteurs non étatiques (associations, ONG) dont les compétences sont complémentaires. En ce sens, le réseau arrive à mobiliser des moyens financiers conséquents en s'appuyant sur des leviers privés (fondations, société civile) mais aussi publics (aides européennes, fonds publics). Les idéaux du ré-ensauvagement pénètrent timidement les sphères institutionnelles qui essayent d'intégrer le concept du ré-ensauvagement à des outils de gestion de la nature non adaptés. Enfin, l'inscription des projets de ré-ensauvagement à l'échelle locale est vectrice d'une controverse qui s'articule autour de représentations distinctes de la nature et de ses modalités de gestion. Des conflits d'usages viennent nourrir une forme d'incommunicabilité profonde entre les acteurs.

Les recommandations pour essayer de remédier aux aspects conflictuels que porte le mouvement se structurent sur trois échelles (européenne, française et locale). L'idée principale étant de tendre vers une meilleure connaissance du ré-ensauvagement en Europe et une prise en compte des revendications de préservation des espaces naturels dans le contexte de l'urgence climatique. Enfin, une attention particulière devrait être donnée aux conflits d'usage autour des territoires et des récits antagonistes produits par les acteurs pour tenter de créer des espaces de dialogue et de concertation entre eux.

Revue de littérature interdisciplinaire

Pour poser les bases de l'étude des spécificités du mouvement du ré-ensauvagement, une mise en perspective bibliographique à trois niveaux est nécessaire.

Premièrement, le ré-ensauvagement a d'abord été saisi comme objet d'étude par les sciences sociales sous l'angle de la recomposition du concept de la *wilderness* donnant lieu à une nouvelle conception de la place de l'homme par rapport à la nature sauvage et par conséquent, une nouvelle manière de la protéger (axe 1). Ces nouvelles conceptions de gestion et de protection de la nature questionnent par ailleurs le cadre normatif des politiques environnementales par leur remise en tension (axe 2). Enfin, le ré-ensauvagement redéfinit les partages territoriaux existants et est porteur de conflits d'usages et d'inégalités environnementales. Leurs singularités peuvent être croisés avec l'analyse des conflictualités autour de la création des aires protégées (axe 3).

Axe 1 : Le « ré-ensauvagement » comme nouveau paradigme pour penser les rapports homme / nature

Le concept de ré-ensauvagement est un objet d'étude récemment saisi par les sciences sociales en Europe. A partir des années 1990, on note une multiplication des publications en même temps que les premières initiatives de ré-ensauvagement prennent forme sur le continent. Le ré-ensauvagement en Europe est un concept complexe et parfois paradoxal puisqu'il repose à la fois sur une appropriation du concept nord-américain de la *wilderness* et des modes de gestion associés aux espaces sauvages, tout en développant des spécificités européennes étroitement liées aux contextes territorial, environnemental et culturel dans lesquels les initiatives s'inscrivent.

Néanmoins, des récurrences se dégagent dans l'étude de ce concept. Le ré-ensauvagement est porteur de deux ruptures : il invite à repositionner le rapport de l'homme à la nature en valorisant l'imaginaire du sauvage, ensuite, il prône une nouvelle approche de la préservation de la nature, perturbant le paradigme gestionnaire classique. Enfin, l'analyse de l'avènement de l'anthropocène saisie en lien avec les enjeux portés par le ré-ensauvagement ouvre une nouvelle grille de lecture pour penser les relations entre l'homme et la nature.

1. L'action de la nature sur l'homme

Le mouvement du ré-ensauvagement met en avant une nature qui se veut sauvage désignée sous le terme de *wilderness*. Selon l'historien Roderick Frazier Nash (Nash, 1982), « *In the early Teutonic and Norse languages, from which the English word in large part developed, the root seems to have been 'will' with a descriptive meaning of self-willed, willful, or uncontrollable. From 'willed' came the adjective 'wild' used to convey the idea of*

being lost, unruly, disordered, or confused. [...] the Old English 'deor' (animal) was prefixed with wild to denote creatures not under the control of man. »² La racine *will* renvoie donc à l'incontrôlé, tandis que *deor* désigne l'animal. L'étymologie du mot *wilderness* renvoie ainsi au lieu des « bêtes sauvages », évoluant dans un espace que les humains ne contrôlent pas. Le terme de *wilderness* renferme une définition extensive et spatiale des espaces, tandis que le terme « *wildness* », souvent associé à la *wilderness*, mobilise une définition substantielle en désignant le sauvage qui est en nous. La *wilderness* utilisée comme concept est une construction éminemment nord-américaine (Arnould & Glon, 2006). Ce concept n'a pas vraiment d'équivalent européen tant il est complexe, mais il est souvent associé à la thématique de la nature sauvage et/ou vierge.

Cette catégorie du sauvage est mobilisée dès le XVIII^e siècle en Europe et en Amérique du Nord, dans des contextes distincts mais dont les valeurs associées se recoupent. Dans le contexte américain, la *wilderness* a de prime abord une connotation religieuse. Le terme inscrit dans la Bible désigne des terres arides et désertes. Un lieu hostile pour l'homme, un espace de mise à l'épreuve. Dans le contexte de la colonisation de l'Amérique du Nord par les Européens, la transformation de la *wilderness* est un devoir sacré puisque la *wilderness* est interprétée comme étant la nature corrompue, et renvoie à Satan. Seulement un glissement dans l'interprétation de la notion s'opère et la *wilderness* devient œuvre de Dieu, et donc un espace à préserver à tout prix (Larrère & Larrère, 2015). Au début du XIX^e siècle, les transcendentalistes et les naturalistes font changer les valeurs associées à la *wilderness*. Il s'agit alors « d'espaces d'expériences » qu'il faut préserver. Henry David Thoreau³ et Ralph Waldo Emerson⁴ adoptent une vision romantique de la nature, cette dernière est envisagée comme « *un antidote à la décadence de la civilisation et à la corruption sociale* » (Barthod, 2010).

En Europe, c'est d'abord en Angleterre que se développe une appréciation positive de la nature vierge, notamment parmi les couches sociales les plus favorisées. Les paysages à « caractère sauvage » sont privilégiés vis-à-vis des espaces ordonnés agricoles. Une conception à la fois romantique et sentimentale de la nature sauvage se structure au milieu du XIX^e siècle en réaction à la modernisation agricole, à l'industrialisation et au développement du tourisme. Dans les deux contextes, « une approche sensible de la nature » (Barthod, 2010) se dessine. Sont attribuées à la nature sauvage des valeurs d'ordre esthétique et spirituel. Les espaces naturels sauvages deviennent des lieux de refuge par rapport aux mutations industrielles (Barraud & Périgord, 2013) et permettent de s'extirper des lieux urbanisés. Les défenseurs de cette nature sauvage ont fait de leur *leitmotiv* le repérage et la protection des espaces à haute naturalité en les soustrayant de tout impact humain.

² « Dans les premières langues teutoniques et nordiques, dont le mot anglais est en grande partie issu, la racine semble avoir été "will", avec un sens descriptif évoquant le volontaire ou l'incontrôlable. De "willed" est né l'adjectif "wild", utilisé pour exprimer l'idée d'être perdu, indiscipliné, désordonné ou confus. [...] le vieil anglais "deor" (animal) a été préfixé avec "sauvage" pour désigner les créatures qui ne sont pas sous le contrôle de l'homme. »

³ Philosophe, naturalité et poète américain (1817-1862)

⁴ Essayiste, philosophe et poète américain, chef de file du mouvement transcendentaliste (1803-1882)

Le concept de *wilderness* et la configuration du rapport humain à la nature sauvage qu'il véhicule fait l'objet de critiques. Premièrement, la sacralisation de la nature sauvage conforte une conception dualiste des rapports homme / nature et une « vision statique de la nature »(Callicott, 2000). La nature sauvage est définie dans son opposition à l'humain. La nature vierge a une valeur positive en ce qu'elle s'oppose à l'action humaine qui est par nature négative et destructrice lorsqu'elle est orientée vers l'espace naturel. Dans le même temps, le concept de *wilderness* tend à hiérarchiser des types de nature en associant une valeur plus haute à la nature pas ou peu impactée par l'homme. La conséquence de cette conception est aussi de considérer que seule la nature sauvage est digne d'être protégée, les autres espaces naturels étant moins importants, ils peuvent être exploités. Ensuite, le concept de *wilderness* est dénoncé comme étant une construction purement humaine et artificielle qui reflèterait en réalité « nos propres aspirations et désirs cachés »(Cronon, 2009). Le concept serait ainsi une construction culturelle amenée à évoluer en fonction de ce qui y est rattaché. Enfin, la *wilderness* reposerait sur le mythe de l'existence d'une nature originelle et primitive antérieure à l'arrivée des colons. Seulement la plupart des espaces à haute naturalité ont évolué conjointement avec les activités humaines, il en est ainsi pour les grandes étendues naturelles nord-américaines qui ont été modifiées par les peuples premiers, bien avant l'arrivée des colons.

2.L'action de l'homme sur la nature

Le concept de *wilderness* associé à des stratégies de protection de la nature fait du ré-ensauvagement un mouvement singulier puisqu'il adopte à la fois une nouvelle approche de la protection et de la gestion de la nature par l'homme.

Le ré-ensauvagement se situe dans un idéal préservationniste dans lequel l'idée maîtresse est de garder intact les espaces naturels. Il s'agit de protéger la nature pour elle-même ou parce qu'elle revêt des intérêts d'ordre moral, esthétique ou spirituel pour l'humain. Cette conception s'oppose à l'idéal conservationniste utilitariste dans lequel la nature est envisagée comme une ressource mobilisable pour les intérêts humains mais qu'il faut protéger de la surexploitation.

Le *leitmotiv* du ré-ensauvagement est de préserver « l'intégrité des écosystèmes et leurs fonctionnalités »(Leopold, 1949) pour rendre la nature libre de ses propres dynamiques. Cette approche s'oppose à une préservation patrimoniale qui viserait la préservation de certaines espèces désignées comme remarquables. Dans cette perspective, la naturalité est privilégiée par rapport à la gestion, en mettant en avant la nécessité de la perte de contrôle sur la nature sauvage. En effet, la maîtrise par l'homme des processus naturels est considérée comme une artificialisation de la nature. Le ré-ensauvagement entre ainsi en rupture avec la pensée dualiste issue de la Modernité dans laquelle le progrès consiste en « une croissance continue du pouvoir de domination des hommes sur la nature »(Maris, 2014) et qui a structuré les rapports homme / nature dans des paradigmes gestionnaires. Certains aspects du ré-ensauvagement peuvent à cet égard paraître paradoxaux. Même si l'objectif du ré-ensauvagement est de tendre vers la naturalité et la non-gestion, des actions d'intervention

peuvent avoir lieu en amont comme la réintroduction d'espèces clés de voûte dans l'idée de donner un coup de pouce et favoriser le retour d'écosystèmes autonomes (Morizot, 2019b).

Cette approche de la naturalité fait débat dans le contexte européen : affirmer un goût pour les espaces sauvages en libre évolution se ferait au détriment des paysages culturels dont la préservation serait un enjeu tout aussi important, comme par exemple les paysages hérités de systèmes agro-pastoraux que la libre évolution mettrait en péril (Barraud *et al.*, 2019). De même, ce modèle de préservation interroge l'acceptation sociale du retour à des espaces sauvages, souvent désignés négativement comme des « espaces fermés ». La catégorie de la friche est difficilement acceptée au niveau local. Cette « nature férale » est mal perçue en ce qu'elle renvoie à la nature sauvage qui serait le symbole d'anarchie et de la perte de contrôle : « *L'inculte évoque un univers mythique fermé et bardé de ronces proliférantes, caractérisé par la perte des repères et la disparition des chemins, le danger permanent par le surgissement d'êtres végétaux ou animaux repoussants et néfastes, du serpent rampant au rongeur grouillant* » (Génot & Schnitzler, 2012). Dans la même dynamique, l'idée associée à la féralité est celle de la déprise agricole, de l'abandon des terres et de la misère sociale qui surviennent lors de périodes troublées telles les guerres ou les épidémies. Prôner la féralité est aussi perçu comme la négation du rôle social et économique des locaux dans l'entretien des paysages par la nature même de leurs activités professionnelles. Cependant, la perception négative de la féralité est à nuancer. Une nouvelle acceptation positive de celle-ci se fait par la réappropriation des espaces abandonnés. De même, la catégorie de la friche est de plus en plus mobilisée pour penser de nouveaux leviers de gestion de la nature dans le contexte de l'anthropocène.

3. Interactions homme / nature, penser un nouvel équilibre à l'heure de l'anthropocène

L'écologie classique du début du XX^e siècle avec Frederic E. Clements consacre le concept du *climax* en partant du principe que la nature, non soumise à des perturbations humaines dommageables, atteindrait un équilibre stable. Cette théorie est remise en cause par d'autres scientifiques qui adoptent au contraire une vision dynamique des processus naturels en intégrant les perturbations comme des éléments structurant les écosystèmes qui ne tendraient donc pas vers le *climax*. Dans ce cadre, la fonction de l'écologie est de gérer la nature non pas dans l'objectif d'atteindre un équilibre précis, mais en tenant compte des capacités d'adaptation des écosystèmes pour les orienter vers ce que devrait être leur évolution spontanée. L'anthropocène apporte un défi nouveau au monde de la conservation puisque les écosystèmes naturels sont très fortement transformés par les activités humaines ayant une part de responsabilité dans les dérèglements climatiques contemporains.

Le concept d'anthropocène est défini dès les années 2000 par Crutzen et Stoermer (Crutzen & Stoermer, 2000). Ils soutiennent que le monde est entré dans une nouvelle époque géologique dans laquelle les êtres humains constituent une force géophysique et dont les activités ont une incidence notable sur l'écosystème terrestre dans sa globalité. Cette prise de conscience des impacts humains sur les éléments naturels invite à

repenser les approches de gestion face à un « environnement au climat dérégulé »(Schlosberg, 2017).

Le mouvement du ré-ensauvagement apporte dans ses modalités de gestion des espaces naturels un « *champ de réflexion et un espace d'expériences sur les agencements humains non-humains dans le contexte de l'anthropocène* »(Lorimer, 2015). Les initiatives de ré-ensauvagement sont plurielles et leur pertinence dans le contexte de l'anthropocène est parfois paradoxale. En effet, l'approche du ré-ensauvagement consistant à prendre pour référence les écosystèmes du Pléistocène conduisent à des actions de réintroductions d'espèces herbivores se rapprochant le plus de la méga-faune du Pléistocène. Seulement, cette approche rejoint celle de l'écologie de la restauration qui consiste à rétablir les écosystèmes tels qu'ils étaient à un état antérieur sans tenir compte de leur évolution marquée par des altérations irréversibles, cela serait tomber dans l'écueil d'une « gestion environnementale du passé »(Schlosberg, 2017). Pour autant, l'approche du ré-ensauvagement passif qui promeut la libre évolution sur des terres en déprise agricole semble plus adaptée en laissant libre cours aux processus adaptatifs et à « l'enchantement des possibles »(Maris, 2018). De plus, le mouvement prône la duplication des espaces en libre évolution reliés par des corridors verts, ce qui permettrait aux espèces une mobilité intéressante dans des stratégies d'adaptation. Comment ces approches de gestion et de protection de la nature se situent-elles par rapport à l'évolution des cadres normatifs internationaux, communautaires et nationaux des politiques environnementales ?

Axe 2 : Les cadres normatifs de la politique environnementale à l'épreuve du ré-ensauvagement

Il apparaît que l'évolution des politiques environnementales tend vers une gestion et une protection de la nature de plus en plus justifiées par les bénéfices que l'homme peut en tirer. Le ré-ensauvagement interroge les fondements même de ces politiques en se définissant en opposition à celles-ci. Néanmoins, la problématique de la protection d'une nature sauvage a parfois été prise en compte dans les législations nationales, de manière hétérogène.

1. L'avènement des politiques environnementales, la nature au service de la société

Le souci de la nature traduit dans des politiques environnementales est présent dès l'apparition des sociétés industrielles. Cela va de pair avec la consolidation des connaissances scientifiques sur la nature (en l'objectivant et en l'inventoriant) et avec la mise au point de techniques pour la protéger. « *La protection de la nature procède de la modernité* » et est forgée dans une conception dualiste dans laquelle « *la nature est en équilibre et extérieure à l'homme* »(Larrère & Larrère, 2015). A partir de cette période jusque dans les années 1980, protéger la nature consiste à se focaliser sur les espèces menacées d'extinction ainsi que leurs habitats naturels dans une approche préservationniste. Cette conception est entérinée lors

d'événements internationaux tels que la fondation de l'Union internationale pour la protection de la nature en 1948 à Fontainebleau (Federau, 2017).

Les années 1980 sont marquées par deux glissements sémantiques pour désigner ce qu'est la nature. Cela modifie durablement la manière de la protéger. L'utilisation du terme de « biodiversité » en 1986 par le botaniste Walter Rosen lors du *National forum on biodiversity* à Washington constitue un premier choc conceptuel. Le terme est usité à nouveau lors du Sommet de Rio de 1992 et figure dans la Convention sur la diversité biologique. Cette notion émanant des sciences naturelles pénètre la sphère politique et devient une catégorie juridique et une norme à prendre en compte par les responsables politiques puisqu'elle est inscrite dans le droit international, européen et national. La biodiversité, contraction de diversité biologique, est un terme multidimensionnel pour désigner les niveaux d'organisation du vivant qui permettent de s'adapter au changement de l'environnement comme les diversités génétique, spécifique, fonctionnelle, écologique et biogéographique. Dans le contexte de la perte de biodiversité, la Convention de Rio émet trois objectifs : la protection de la biodiversité, l'exploitation durable des ressources naturelles et la distribution équitable des bénéfices tirés (Maris, 2014). Dès lors, les politiques de protection et de gestion des espaces naturels passent d'une logique préservationniste prônant la non-intervention humaine pour atteindre le *climax* à une logique gestionnaire dont l'objectif principal est de piloter les trajectoires du milieu naturel pour atteindre un état défini comme préférable par rapport à l'état actuel ou au *climax*. Cette nouvelle approche de gestion de la nature apporte son lot de difficultés, il faut pouvoir poser un diagnostic sur l'état de la biodiversité par des méthodes et des protocoles qui font débat, notamment dans le choix des indicateurs de biodiversité (diversité spécifique, abondance des espèces, différenciation entre espèces). Cela complexifie les choix de gestion : « *il est plus aisé d'interdire une action que de discuter des objectifs à poursuivre en matière de diversité biologique (et donc du choix des critères) et d'anticiper l'impact de l'action concernée sur le critère choisi* » (Larrère & Larrère, 2015).

Un deuxième enjeu fondamental se mondialise dans la même période, celui du développement durable. Le concept « *sanctionne une vision de la nature centrée sur les ressources, et les « services écosystémiques », dont l'utilité pour l'homme est constamment rappelée* » (Federau, 2017). L'idée est de promouvoir une gestion raisonnable de la nature en utilisant ses ressources de manière mesurée sans l'altérer pour le bénéfice humain et ce sur le long terme. En ce sens, le souci pour les générations futures se dessine. A cet égard, Hans Jonas énonce l'impératif catégorique suivant : « *agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* » (Jonas, 1979). Il faut pouvoir transmettre un environnement viable en permettant l'épanouissement des besoins humains. Dans cette perspective, la valeur instrumentale de la nature est clairement consacrée. L'émergence de la notion de « services écosystémiques » dans les années 2000 indique une instrumentalisation croissante de la nature. La publication de l'*Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire* en 2005 a pour objectif d'évaluer les bénéfices directs ou indirects du fonctionnement des écosystèmes pour les sociétés humaines (comme la séquestration carbone par exemple). La notion de services écosystémiques se popularise et est reprise lors du lancement par les Nations Unies de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services

écosystémiques (IPBES) en 2012. Les politiques de conservation de la biodiversité sont façonnées par l'attention portée aux bénéfices retirés dans la protection de la nature dans une double dynamique d'instrumentalisation et de monétarisation de la nature par la quantification et l'évaluation monétaire de la nature (Maris, 2014).

Cette évolution des politiques environnementales est d'importance pour notre étude puisque le mouvement du ré-ensauvagement se positionne de manière récurrente en opposition avec celles-ci et justifie ses actions par les défaillances de ces politiques à faire face à l'urgence climatique.

2. Le levier des aires protégées pour protéger la biodiversité, quelle prise en compte du ré-ensauvagement dans les politiques publiques ?

Selon la philosophe Virginie Maris, la mise en place des aires protégées par les Etats constitue un « *levier central des politiques de protection de la biodiversité, tant du fait de leur importance spatiale que de par leur vocation réglementaire* » (Maris, 2018). En Europe, la création d'aires protégées commence dans la première moitié du XX^e siècle et a une vocation patrimoniale. Elles consistent en la valorisation des paysages culturels, façonnés par les activités humaines, et des milieux naturels désignés comme remarquables. L'intérêt des aires protégées est de ralentir l'érosion de la biodiversité. La surface des aires protégées en Europe progresse tout au long du XX^e siècle. Malgré l'instauration d'instruments juridiques internationaux comme la Convention sur la diversité biologique de 1992 ou la directive européenne Habitats la même année qui consacrent les aires protégées comme des outils fondamentaux pour conserver et restaurer les écosystèmes, les modalités de mise en place et de gestion des aires diffèrent d'un pays à l'autre.

L'aire protégée est donc une notion relativement floue puisqu'elle recouvre à la fois des espaces où aucune transformation humaine n'est permise (catégorie de la réserve intégrale), mais aussi des espaces en gestion intégrée où certaines activités humaines sont autorisées et intégrées dans le plan de gestion. La classification des aires protégées par l'UICN en 1994 répertorie six catégories en fonction des modalités de gestion allant de l'exclusion totale d'intervention humaine jusqu'à des stratégies interventionnistes pour la gestion durable de la biodiversité.

La diversité des pratiques est flagrante en Europe. Tandis que la Suisse a inauguré en 1914 le premier parc national en libre évolution et classé réserve de biosphère de l'UNESCO en 1979 dans lequel aucune intervention humaine n'est autorisée hormis la randonnée, la France conçoit les aires protégées dans une logique patrimoniale dont la gestion est centrée sur l'intervention humaine. La loi du 22 juillet 1960 instituant les parcs nationaux les partage en deux zones : la zone centrale où les contraintes de protection de l'environnement sont fortes mais où une gestion interventionniste est possible, tandis que la zone périphérique (aire de libre adhésion depuis la loi d'avril 2006) est un espace de transition et de soutien économique dans une démarche de développement durable. Dans cette logique, « *le législateur entend associer développement économique et protection de la nature, inaugurant*

des « parcs à la française » différents de ces parcs américains où l'homme n'est qu'un visiteur temporaire » (Larrère, 2009). Selon l'écologue Jean Claude Génot, l'interventionnisme dans les aires protégées en France « serait une règle quasi absolue de la gestion conservatoire » (Génot & Schnitzler, 2012) dans une volonté de protéger à la fois le patrimoine naturel, culturel et paysager. Cela se traduit par exemple, dans le Parc national des Cévennes, par une gestion qui s'appuie sur les pratiques agro-pastorales pour garantir les milieux ouverts.

L'efficacité des aires protégées dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité est interrogée dans le contexte de l'anthropocène marqué par l'accélération des « irréversibilités » (Maris, 2018). Il devient de plus en plus délicat de faire des prévisions sur l'évolution de la biodiversité face aux dérèglements climatiques et les prévisions sont elles-mêmes réalisées à partir de prévisions. Sur le plan politique, il s'agit de faire face aux changements tout en restant dans l'incertitude quant à leur ampleur et leur nature. Alors que 15 à 37% des espèces d'aujourd'hui risquent l'extinction d'ici 2050, la conséquence pour les enjeux de conservation « est que le périmètre des aires protégées aujourd'hui ne correspond peut-être pas aux enjeux de conservation de demain » (Maris, 2018). La conservation à l'heure des dérèglements climatiques allie des décisions d'ordre technique, scientifique et politique tout en questionnant les fondements normatifs et les objectifs fixés.

3. Quelle place pour la nature sauvage dans les législations nationales et communautaire ?

Les Etats-Unis sont le premier pays à produire une législation spécifique sur la *wilderness* avec le Wilderness Act de 1964. Cet acte définit légalement la naturalité comme « *an area where the earth and its community of life are untrammeled by man, where man himself is a visitor who does not remain* » (88th Congress, 1964)⁵ et établit le National Wilderness Preservation System ayant vocation à protéger les milieux où les pressions anthropiques sont faibles comme les forêts fédérales à forte naturalité. Le concept de *wilderness* et son corollaire préservationniste, le ré-ensauvagement, se mondialisent à la fin du XX^e siècle. Par exemple, en 1984, la résolution n°16/34 de l'UICN sur les zones de *wilderness* témoigne du souci de la préservation de « terres vierges » à l'échelle internationale. Cela est réitéré en 2003, puisque l'UICN met en place la Wilderness Task Force, un groupe de travail ayant pour objet de « *renforcer l'intégration et la définition de la nature sauvage au sein de la commission mondiale sur les aires protégées* » (Barraud & Périgord, 2013).

Malgré la mondialisation du concept de *wilderness*, les législations nationales des pays européens incluent rarement le concept dans des catégories de gestion des aires protégées. De fait, en Europe, peu d'espaces entrent dans la catégorie Ib de l'UICN correspondant aux espaces de nature sauvage, tant les espaces ont été travaillés par les activités humaines. Seule la Finlande a défini explicitement une catégorie d'aires protégées incluant une « nature

⁵ « un espace où la terre et sa communauté de vie ne sont pas entravées par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur qui ne reste pas », extrait du Wilderness Act, 1964.

sauvage » dans la loi fédérale avec l'Act on Wilderness Reserves de 1991 (Lupp, Höchtl & Wende, 2011). En Italie, c'est à l'échelle régionale qu'une législation sur la *wilderness* est entrée en vigueur. En décembre 2008, la région autonome de Frioul Vénétie Julienne (nord-est) a approuvé la *deliberazione* n.3304 visant à qualifier et constituer huit aires protégées (3,772 hectares) comme relevant d'une nature sauvage. Même si la catégorie de la *wilderness* reste faiblement mobilisée par les outils législatifs, quelques réglementations à l'échelle nationale entrent en résonance avec certaines dynamiques du ré-ensauvagement comme la libre évolution. En Allemagne, le gouvernement fédéral a fixé en novembre 2007 des objectifs en matière de nature sauvage dans le cadre de la stratégie nationale sur la diversité biologique. Parmi ces derniers, 2% du territoire national devait être laissé en libre évolution ou « dynamique naturelle de végétation » pour 2020.

Les concepts de *wilderness* et de ré-ensauvagement restent ainsi peu intégrés dans les législations nationales, davantage orientées sur les questions de développement durable et de conservation de la biodiversité (Bastmeijer et al., 2016). Par ailleurs, l'instauration d'aires protégées ou leur agrandissement restent des enjeux délicats pour les Etats. Cela touche à la redéfinition des usages possibles d'un espace ciblé, ce qui peut donner lieu à la confrontation de visions différentes des ressources naturelles et déboucher sur des conflits d'usages.

Axe 3 : L'analyse des conflits d'usages autour des espaces protégés à l'aune de l'histoire et de la géographie de l'environnement

La mise en place des aires protégées a régulièrement été saisie par la géographie sociale et l'histoire environnementale sous l'angle des rapports de forces et des conflits engendrés au sein des territoires. La littérature permet de souligner que le récit adopté vis-à-vis de la nature à protéger redéfinit la relation entretenue avec les ressources naturelles. Au récit de la nature vierge est associée une criminalisation des pratiques traditionnelles, alors que le récit d'un paysage culturel patrimonialisé amène à une renégociation des activités humaines. La prise en compte des dynamiques conflictuelles suscitées par les mesures de protection permet de penser des espaces de négociation.

1. Le récit de la nature vierge : vers la criminalisation des pratiques traditionnelles

Les études de la mise en parc d'espaces naturels aux Etats-Unis à la fin du XIX^e siècle et en Afrique tout au long du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle peuvent être rapprochées à la fois dans la similarité des mesures conservationnistes adoptées et dans la structuration des conflits avec les populations locales. Dans *Crimes against Nature*, l'historien Karl Jacoby s'appuie sur le paradigme de l'« écologie morale » et confronte le discours conservationniste de l'élite aux croyances et aux pratiques des populations locales, critiques des politiques de conservation officielles aux Etats-Unis. Dans *L'invention du colonialisme Vert*, l'historien

Guillaume Blanc, dans une même dynamique, met en parallèle la construction d'un récit autour de la nature vierge africaine, sa répercussion dans les choix de conservation des espaces et leurs conséquences directes sur les populations locales dont les usages sont détournés. Les deux études mettent en emphase l'imbrication étroite des autorités scientifiques et politiques dans la justification et les moyens mis en œuvre pour décider de nouveaux rapports à l'environnement et aux ressources naturelles.

L'établissement des parcs nationaux repose sur la construction du mythe d'une nature vierge pour justifier l'urgence à protéger des espaces qui seraient mis en danger par les pratiques des populations locales, jugées ignorantes quant aux conséquences de leurs activités. Aux Etats-Unis, ce mythe s'accompagne d'un paradoxe, celui de la croyance en l'existence de terres sauvages et inhabitées (symbole national de la *wilderness*) alors que dans les espaces choisis pour être mis en parc, comme l'Adirondacks ou le Yellowstone, les milieux ont coévolué avec les pratiques traditionnelles des populations locales. Au nom de l'existence d'une nature en équilibre et extérieure à l'homme, l'exclusion des populations locales vivant sur ces espaces est une nécessité puisque leurs interventions perturberaient durablement les milieux. En Afrique, le mythe de l'Eden est mobilisé pour interdire les pratiques des peuples locaux « sauvages » considérés comme facteurs de destruction des espaces. L'urgence imminente de protéger des espaces en cours de destruction est sous-tendue par le mythe de la forêt primaire perdue : les ceintures forestières des zones semi-arides sont interprétées par les naturalistes comme des vestiges de plus amples forêts morcelées par l'exploitation des peuples locaux. Seulement, il s'agit à l'inverse d'espaces forestiers plantés par les locaux pour bénéficier du bois de chauffe.

La concrétisation de ces mythes s'établit sur le plan des mesures de conservation prises au nom de la préservation des espaces. En ce sens, les conflits d'usages se structurent autour de la criminalisation récurrente des pratiques traditionnelles des populations locales. Dans le parc d'Adirondacks (Etats-Unis) à la fin du XIX^e siècle, les activités quotidiennes deviennent des actes illégaux : « *hunting or fishing redefined as poaching, foraging as trespassing, the setting of fires as arson, and the cutting of trees as timber theft* »⁶(Jacoby, 2001). En Afrique, les pratiques agro-pastorales sont interdites au cours du XX^e siècle, menant à l'exclusion des locaux des aires protégées. « *Puisque l'agriculture et le pastoralisme sont punis par la loi, être né dans un parc national, c'est être un squatter dans sa propre maison* »(Blanc, 2020) explique Guillaume Blanc à propos du parc national de Simien (Ethiopie), dont la situation est généralisable à l'ensemble des 350 parcs nationaux africains. Face aux interdits, les populations locales opposent un droit de subsistance pour continuer à utiliser les ressources naturelles. Par exemple, en 1884, une pétition est signée par les résidents du parc de Yellowstone pour faire valoir un droit de coupe du bois comme une utilisation justifiée des ressources pour se chauffer.

Les tenants de la conservation s'appuient sur la constitution d'une force légale pour contrôler les espaces. Elle s'incarne dans la prolifération de lois et d'institutions dédiées pour asseoir les nouvelles réglementations et prévenir les infractions. Selon Karl Jacoby, les

⁶ « *la chasse et la pêche deviennent des activités de braconnage, la recherche de nourriture [dans le parc] comme une intrusion, l'allumage de feux comme un incendie criminel et la coupe d'arbres comme un vol de la ressource en bois.* »

espaces protégés étasuniens sont caractérisés par l'intervention de l'Etat, fort d'une expertise technique et administrative. Un fort de l'armée américaine est installé dans le parc de Yellowstone dès 1886 pour servir de centre administratif, une bureaucratie se structure et permet d'organiser les patrouilles armées et répertorier toutes les procédures liées à la protection du parc (amendes, infractions à la loi etc). Dans les parcs africains des gardes sont formés par les institutions conservacionnistes pour veiller au respect des lois sous peine d'amendes et de prison.

L'ensemble de ces dispositifs menant à la mise en parc et aux changements drastiques des usages des espaces naturels engendre ainsi des conflits qui se jouent sur différents plans. Le premier conflit oppose les populations locales aux institutions étatiques mettant en branle les mesures de conservation. Mais les conflits sont exacerbés par des enjeux de lutte de classe lorsqu'aux riches visiteurs est octroyé un permis de chasse pour le loisir. Enfin, la redéfinition des usages de l'espace naturel reconfigure les modes de vie des populations locales créant des frictions inédites à l'échelon local. Par exemple, certains anciens résidents des parcs nationaux deviennent guides et affrontent d'autres locaux qui continuent des activités de braconnage, mettant en péril l'attraction touristique et l'activité des guides.

2. La nature patrimonialisée : vers une redéfinition des pratiques

Par opposition aux parcs nationaux des Etats-Unis ou d'Afrique, la nature en Europe digne d'être protégée est celle modelée par l'homme. Les paysages façonnés par les pratiques agro-pastorales sont patrimonialisés. Dans les années 1920, la création des parcs nationaux conçoit le maintien de certaines activités traditionnelles, éléments centraux de l'identité des espaces. Par exemple, la Suisse « *fait de ses pâturages de montagne un sol sacré, l'emblème d'une terre qui serait exploitée de la même façon et depuis des siècles, au-delà des différences qui les séparent, par les peuples d'une seule et même nation* » (Blanc, 2020) En France, la création du parc national des Cévennes en 1970 procède de la même dynamique, il faut pouvoir préserver les terrasses cévenoles façonnées par les producteurs d'oignons doux parce qu'ils sont garants des « éléments paysagers essentiels dans la région » (Héritier, 2007).

Bien que les populations locales soient intégrées de près ou de loin aux espaces nouvellement protégés, des conflits environnementaux et/ou d'usages se jouent sur le terrain du rapport à l'espace et des valeurs investies sur les territoires. Tandis que pour les institutions de conservation la nature à protéger est un paysage, pour les populations locales, la nature est composée de « ressources bonnes à prélever » (Picon, 2020). Dans la mise en parc d'espaces associée à une redéfinition des usages s'établit un jeu de pouvoir dans lesquels les populations locales sont fragilisées face à une décision venue d'en-haut : « *les populations locales se sentent dépossédées en perdant le contrôle effectif de l'aménagement des territoires traditionnels* » (Héritier, 2007). Les nouvelles réglementations remettent en cause les habitudes des locaux dans des schémas de pensée étrangers. Selon Bernard Picon, la création de la Réserve naturelle nationale de Camargue en 1927 débouche sur des litiges entre l'administration de la Réserve et les locaux parce que la protection de la nature envisagée

dans une perspective scientifique réunit des personnes extérieures au territoire menant à la réglementation de pratiques ancestrales comme la cueillette, le pastoralisme ou l'élevage.

La difficile acceptation des parcs nationaux en France a été étudiée par le géographe Lionel Laslaz qui analyse des éléments récurrents dans les conflits engendrés. Ainsi, le conflit se base sur un enjeu qui peut être économique, politique ou écologique et sur « la coexistence de comportements et de valeurs inconciliables »(Laslaz, 2005). Par ailleurs, le conflit prend corps lorsque la rareté menace et réside ainsi dans l'impossibilité de retrouver ce qui peut disparaître. Selon le géographe Bruno Charlier, les conflits ont « *toujours pour thème majeur l'appropriation de l'espace, des ressources, des réseaux et sont le témoignage de l'exacerbation des contradictions* »(Charlier, 1999). Lionel Laslaz avance l'idée que les conflits sont des éléments structurants pour les zones centrales de parc et qu'ils permettent *in fine* d'évoluer vers une démarche de concertation et de négociations inter-acteurs.

3. Vers le « paradigme intégrateur »

La récurrence des conflits attachés aux espaces protégés montre que les espaces naturels ne peuvent être détachés de leur contexte et que « *ce sont des entités insérées dans le monde vécu, avec lesquelles les populations entretiennent des relations complexes* »(Larrère & Larrère, 2015). L'ethnologue Marie Roué conforte cette idée en soulignant que « la nature des uns est la culture des peuples locaux »(Roué, 2006), ce qui induit des différences de perceptions quant au fait même de devoir protéger la nature de certaines activités humaines.

La prise en compte des populations locales dans la protection de la nature s'est faite de manière progressive. Un « paradigme intégrateur »(Depraz, 2008) s'est structuré dans le souci de concilier les enjeux économiques et sociaux avec les enjeux écologiques. La prise de conscience de la nécessité d'intégrer les espaces protégés dans des processus de gouvernance et de développement à l'échelle locale s'est opérée à l'échelle internationale lors des congrès mondiaux introduisant les notions de justice distributive et participative. Le Congrès de Bali de la Commission mondiale des espaces protégés de 1982 souligne « *le rôle des espaces protégés dans le développement durable de la société* », dix ans plus tard, le Congrès de Caracas interroge le « *rapport entre les espaces protégés et leurs périphéries* »(Depraz, 2011). Mais la prise en compte réelle des valeurs économiques, culturelles voire spirituelles des espaces naturels pour les populations locales s'effectue lors des revendications émises entre autres par les populations du Tiers Monde. Le témoignage de Martin Saning'o, porte parole d'une association pastorale Maasäi de Tanzanie lors du troisième congrès mondial de la nature de l'UICN (en 2004 à Bangkok), fait état de la paupérisation du peuple Maasäi à la suite des mesures de protection de la nature, alors que les pratiques pastorales favorisaient la biodiversité. Dès lors, une nouvelle injonction se fait jour, celle de prendre en considération le développement local par l'intégration des populations locales aux dynamiques de protection des espaces.

La prise en compte des enjeux locaux dans un « paradigme intégrateur » trouve néanmoins des limites. Dans les parcs nationaux africains, la logique du développement local définit une nouvelle conservation qui se veut communautaire. Les populations locales sont déplacées sur des zones tampons et intégrées à des programmes de développement permettant

une continuation des pratiques agro-pastorales. Seulement, ces dispositifs ne font pas consensus et peuvent s'avérer catastrophiques.

Selon les philosophes et naturalistes Catherine et Raphaël Larrère, pour dépasser les clivages entre populations locales et les institutions de conservation, il faudrait tendre vers un environnementalisme multiculturel dans un projet d'éthique écologique en appliquant deux principes essentiels : le consentement et l'attention à l'autre.

L'étude des conflits dans les aires protégées dont les modalités de gestion et de protection dépendent directement du choix du type de paysage à conserver montre que désigner ce qui est fait patrimoine est subjectif. Alors que le patrimoine naturel en Afrique et aux Etats-Unis correspond aux espaces naturels dépourvus de toute activité humaine, en Europe, il est question de préserver des paysages « culturels » dans lesquels certaines des pratiques humaines sont conservées. Ces éléments structurent les modalités des conflits d'usages sur ces espaces. Dans notre étude, le mouvement de ré-ensauvagement semble marquer une rupture en appliquant un schéma de pensée neuf en Europe dans lequel l'espace protégé, comme dans les contextes africains et étasunien, est un espace de nature sauvage où les activités humaines sont inexistantes.

Méthode, données et matériaux

L'objectif principal de ce travail de mémoire est de saisir les spécificités du mouvement de ré-ensauvagement en Europe. Il s'agit d'établir une cartographie provisoire du mouvement en mettant en lumière les réseaux d'acteurs qu'il mobilise, les dynamiques spatiales en jeu et la définition de nouvelles controverses au sein des territoires concernés. Le but n'est évidemment pas de prendre parti sur le bien fondé ou non du mouvement. Il s'agit de forger des outils de compréhension du mouvement et d'essayer d'éclairer, autant que faire se peut, l'action politique sur les enjeux soulevés par le mouvement, à savoir la définition d'un nouveau paradigme de protection de la nature, la mobilisation d'acteurs non étatiques pour mettre en œuvre les initiatives de ré-ensauvagement, et la réception de celles-ci à l'échelon local.

Pour ce faire, l'analyse se situe à deux échelles spatiales, l'idée étant de faire varier les points de vue pour mieux saisir l'aspect multidimensionnel des enjeux posés. Premièrement, à l'échelle européenne pour saisir le contexte global du mouvement, et ensuite, à l'échelle locale à travers l'étude de cas d'un projet actuel de ré-ensauvagement.

Les publications académiques sur le ré-ensauvagement en Europe sont relativement récentes et se concentrent généralement sur un aspect particulier du mouvement (débat en écologie scientifique, intégration du ré-ensauvagement dans la législation européenne, perceptions locales de la nouvelle gestion des espaces etc). L'état des lieux se propose de croiser les approches académiques pour dessiner les contours du ré-ensauvagement, tout en gardant à l'esprit que cet état des lieux est provisoire et que l'enquête reste à poursuivre face à un objet en constante évolution. Une enquête bibliographique a été menée en s'appuyant sur des articles émanant de disciplines variées telles que l'écologie scientifique, la géographie sociale, l'histoire environnementale ou encore la philosophie pour parvenir à qualifier en différents termes le mouvement.

Parallèlement, dans une approche documentaire multisource, l'étude de la littérature grise émanant des acteurs du ré-ensauvagement, à la fois des organisations à l'initiative des projets (sites internet, discours) et des institutions européennes (rapports de la commission européenne, programmes de financement) constituent des matériaux primordiaux pour reconstituer les systèmes d'acteurs impliqués dans les projets de ré-ensauvagement, leurs divergences et leurs cohérences ; les lieux dans lesquels ils se déploient ; les sources de financement associées, les partenaires ; et enfin, la construction de récits sur les espaces naturels accompagnant les initiatives.

Ensuite, l'étude de cas à l'échelle locale porte sur l'acquisition foncière d'un site de 490 hectares sur la commune de Léoncel (Drôme) en novembre 2019 par l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) dans le but de créer une Réserve de Vie Sauvage, qui pourra ensuite s'insérer dans le réseau européen *Rewilding Europe*. Le choix de cet objet d'étude réside dans le fait qu'il s'agit d'une initiative récente de ré-ensauvagement,

largement relayée par la presse locale et nationale, et qui réactive de multiples débats que l'on trouve à l'échelle européenne tout en s'insérant dans le contexte spécifique du département de la Drôme. Ensuite, résidant à proximité du site, il m'était aisé de mener l'enquête de terrain en me rendant directement sur les lieux et de rencontrer les acteurs mobilisés autour du projet.

De prime abord, une enquête historique a été menée pour sonder l'identité du lieu sur lequel s'opère le projet de ré-ensauvagement. A cause de travaux de désamiantage, les archives départementales de la Drôme n'étaient pas ouvertes au public. Une consultation en ligne a été faite grâce à la numérisation de certaines archives sur le site des archives de la Drôme ou sur la bibliothèque numérique Gallica. A travers des recherches sur la commune de Léoncel et le domaine de Valfanjouse, l'objectif est de décrypter les usages du site dans le temps et leurs évolutions en mettant en avant des ruptures et des discontinuités. Il n'a pas été possible de reconstituer l'intégralité de l'histoire environnementale du lieu tant les éléments relevés constituent des blocs et ne couvrent pas l'ensemble de la période, mais ce fait est d'autant plus éclairant sur les usages du lieu et leurs intensifications lors de certaines périodes.

Les productions mobilisées émanent pour la plupart des sociétés scientifiques dirigées par des archivistes paléographes du Dauphiné, qui fournissent des indications quant à la situation géographique du plateau et la vie économique et sociale des habitants. On peut citer la Société scientifique du Dauphiné qui publie chaque année un volume dans lequel se trouvent des mémoires éclairant sur la géologie, la géographie et la statistique. D'autres organes de sociétés savantes pour la Drôme et les Hautes Alpes permettent de compléter les données : la Société d'archéologie et de statistiques de la Drôme, la Société d'études des Hautes Alpes, et la Société Humbert II, fondée à Romans par Ulysse Chevalier (chanoine) pour la conservation de la bibliothèque et des papiers du grand érudit dauphinois et enfin, l'Académie delphinale.

Par ailleurs, les universités tiennent une place importante dans la vie intellectuelle de la région depuis la fin du XVIII^e siècle notamment, avec deux foyers importants dans le Dauphiné : Valence et Grenoble. Quelques doctorats ès Lettres donnent des informations sur la géographie régionale (par exemple : *Le Haut-Dauphiné au Moyen Age : Thèse pour le doctorat ès lettres / par Thérèse Sclafert, 1926*).

Dans un second temps, l'étude du projet de ré-ensauvagement porté par l'ASPAS a été au cœur des recherches. Le projet suscite des débats à l'échelle locale sur différents plans (mode de gestion de la nature, choix du lieu, évolution écologique, conflits d'usages) structurant une nouvelle controverse environnementale. Pour comprendre les termes de la controverse, l'étude de la littérature grise a été une source instructive. Le site internet de l'ASPAS (rapports d'activité, charte des réserves de vie sauvage, communiqués de presse) et les documents produits par les acteurs locaux (appel à manifestation, motion sur l'accaparement des terres pour le ré-ensauvagement) ont permis de cibler les acteurs mobilisés autour de la controverse et de comprendre les principaux enjeux de la confrontation pour lancer une enquête qualitative de terrain.

Le gros de l'enquête a consisté en la réalisation de deux séries d'entretiens semi-directifs. L'une s'est faite en collaboration avec les habitants locaux pour comprendre comment ils ont reçu la mise en réserve du lieu. Les personnalités locales enquêtées sont

celles qui avaient montré leur désarroi par leur présence à la manifestation contre l'ASPAS. Aussi, la rencontre avec des habitants de Léoncel au gré du hasard a permis de saisir, au détour d'une discussion et de manière informelle, la perception spontanée du projet. De manière concomitante, les membres de l'ASPAS ont été interrogés pour sonder leurs modalités d'actions (choix des espaces, acquisition foncière, levée de fonds), le type de gestion défendue et les buts poursuivis. Les membres interrogés choisis sont ceux qui ont participé activement à la définition du concept de Réserve de Vie Sauvage et à sa mise en pratique. Au total, neuf entretiens ont été réalisés avec les acteurs locaux et quatre avec des membres de l'ASPAS. Les treize entretiens se sont faits au téléphone et ont duré entre une et deux heures, ils ont fait l'objet d'un enregistrement audio, d'une retranscription et d'un envoi aux enquêtés. Certains enquêtés ont voulu rester dans l'anonymat, d'autres ont accepté d'être cités. La mention de leur nom dans ce mémoire se fait donc dans le respect du souhait des enquêtés.

Par ailleurs, trois sorties sur le terrain, seule, avec des habitants locaux et des membres de l'ASPAS ont permis un repérage des lieux pour répertorier le plus précisément possible la faune et la flore, les traces d'activités humaines présentes et passées, et la configuration des lieux par rapport à la problématique des conflits d'usage contemporains.

En remarquant une cristallisation de la controverse sur des éléments précis (risque incendie, évolution écologique du lieu), des acteurs extérieurs ont été contactés pour solliciter leur expertise sur les enjeux relevés. Le but étant de prendre du recul et de pouvoir mettre en perspective les propos mobilisés par les acteurs au cœur de la controverse. Ainsi, l'agro-écologue François Léger a été contacté sur les enjeux écologiques du lieu et un pompier du SDIS de Valence a apporté son expertise sur le risque incendie.

Analyses et résultats

I. Etat des lieux du ré-ensauvagement en Europe : vers la structuration d'un mouvement aux aspirations hétérogènes

Alors que le concept de *wilderness* a émergé en Europe dès les années 1980 et suscite de nombreux débats dans le monde de la conservation, notamment lors du troisième congrès mondial sur la nature sauvage qui se tient en Ecosse en 1983, c'est à partir des années 1990 que le mouvement du ré-ensauvagement se structure et que fleurissent les premières initiatives de ré-ensauvagement sur le continent. Le mouvement se caractérise par un double objectif : susciter l'intérêt pour la nature sauvage auprès des Européens en entretenant une nouvelle culture de la nature et constituer un réseau d'espaces naturels régis par de nouvelles pratiques de conservation. Quels sont les facteurs favorables à la structuration du mouvement ? Dans quelles mesures est-il pris en compte par les sphères institutionnelles européennes ? Quels sont les acteurs mobilisés autour du mouvement ? Quelle est la teneur de la réception des initiatives de ré-ensauvagement à l'échelle locale ?

A. Un terreau favorable au développement et à la mise en œuvre du ré-ensauvagement en Europe

Le milieu des années 1990 constitue en Europe un moment d'opportunité favorable au développement du ré-ensauvagement à trois égards : des espaces naturels se libèrent de l'activité humaine, le caractère sauvage de la nature emporte une plus large adhésion dans la société et un intérêt croissant à l'échelle communautaire.

1. Un contexte sociétal contemporain favorable au ré-ensauvagement : la déprise agricole

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'Europe connaît sa cinquième déprise agricole marquée, dans l'histoire longue par l'exode rural, les crises sanitaires, les guerres et la modernisation de l'agriculture (Génot & Schnitzler, 2012). La déprise agricole désigne l'abandon d'une activité de culture ou d'élevage sur un espace sans perspective d'exploitation pour une longue durée. Ces espaces sont désignés comme incultes et peuvent correspondre à des friches, des landes atlantiques et montagnardes, des maquis méditerranéens et des sites en marge des espaces exploités. L'ampleur de la déprise agricole est hétérogène en Europe, mais elle s'intensifie entre la fin des années 1980 et 1990 dans les espaces du centre et de l'Est de l'Europe (rideau

de fer) dans le contexte de l'effondrement des régimes communistes et les changements politiques engendrés provoquant la privatisation des terres, le démantèlement des fermes collectives et la baisse de la rentabilité des activités agricoles (Sikor, Müller & Stahl, 2009). La déprise agricole est alors estimée à 15-20% en Slovaquie, en Pologne et en Ukraine.

Bien que la déprise agricole reste difficile à définir, mesurer et étudier (Keenleyside et Tucker 2010), les principaux facteurs identifiés sont ceux limitant directement la rentabilité de l'activité agricole, comme les facteurs physiques (pauvreté des sols) et les facteurs économiques et politiques liés à la spécialisation, l'intensification et la mécanisation de l'agriculture, dont la productivité est soutenue par la Politique Agricole Commune, délaissant certaines zones agropastorales (Renwick *et al.*, 2013). La déprise marque en premier lieu les territoires dans lesquels l'agriculture est la moins productive (régions reculées, montagneuses, terres pauvres et climats hostiles). Les estimations quant à la poursuite et l'ampleur de la déprise agricole en Europe peinent à être précises parce que plusieurs outils de mesure sont mobilisés (données sur l'utilisation des terres, statistiques agricoles) et les scénarii anticipateurs prennent en compte plusieurs facteurs testés à la hausse ou à la baisse (évolution de la concurrence agricole à l'échelle mondiale, des subventions un type d'agriculture, impact du changement climatique sur l'érosion et la dégradation des sols). Mais des tendances générales se dégagent. La déprise agricole devrait se poursuivre en Europe dans les trente prochaines années, les espaces les plus à risque sont la Finlande, la Suède, les Pyrénées, le Nord-Ouest de l'Espagne et du Portugal, le Massif Central, les Apennins en Italie, les Alpes, les Carpates et les zones montagneuses à la frontière entre l'Allemagne et la République Tchèque (Terres *et al.*, 2015). D'ici à 2040, la déprise agricole devrait concerner entre 71,277 et 211,814 km² des territoires européens (van der Zanden *et al.*, 2017).

L'un des effets les plus évidents de la déprise agricole lorsque ces mêmes espaces ne sont pas réalloués à d'autres activités humaines (tourisme, habitats) est celle de l'avancée de la friche (Prévosto *et al.*, 2011). Par exemple, en Grèce, la déprise agricole a largement contribué à l'augmentation du couvert forestier : en 1960 la forêt occupait 19,63% du territoire, contre 25,5% en 1992 et 28% en 2010 (Cochet & Kremer-Cochet, 2020). Les avancées forestières ayant lieu dans le sillage de la déprise agricole suivent les processus biologiques de la succession secondaire qui sont des « *processus de la dynamique forestière où la forêt avance par étapes à partir d'espaces ouverts, jusqu'à la reconstitution d'un écosystème forestier mature en équilibre dynamique avec les conditions écologiques du moment* » (Génot & Schnitzler, 2012). Il est à noter que ces espaces évoluent spontanément tout en conservant des traces des activités passées. Trois facteurs principaux influent sur l'évolution écologique de l'espace en question : la richesse du site en ressources, la capacité des espèces à coloniser le site et leurs performances. Ainsi, la déprise agricole rend disponibles de vastes espaces naturels pour le retour d'espaces forestiers et de la faune sauvage, dont l'effet est d'ores et déjà observé.

Le retour de certaines espèces de la faune sauvage en Europe a été noté par les naturalistes confortant l'hypothèse de la résilience des processus naturels. Par exemple, en 2019, les populations de loups se sont reproduites dans tous les pays d'Europe continentale, ce qui n'était pas arrivé depuis sa quasi disparition au XIX^e siècle, alors que cette espèce n'a bénéficié d'aucun programme de réintroduction (Carpio, 2021). D'autres espèces ont

reconquis leurs aires de répartition originelle, comme des ours dans les Grisons et le Valais⁷, des gypaètes dans le sud de l'Angleterre, des élans en Allemagne ou encore une baleine grise en méditerranée(Cochet & Kremer-Cochet, 2020).

Outre la déprise agricole, deux autres éléments peuvent être soulignés dans ce phénomène de reconquête de la faune sauvage. Premièrement, l'avènement des politiques environnementales au milieu du XX^e siècle, à la fois dans les contextes nationaux (mise en place des aires protégées, réglementations de certaines activités humaines comme la chasse) et communautaire (conservation patrimoniale). En France, la création des parcs nationaux dans les années 1960 et la loi française « Protection de la nature » votée le 25 juin 1976 qui reconnaît entre autre le patrimoine naturel comme d'intérêt général et qui dresse une liste d'espèces protégées ont largement favorisé le retour de certaines espèces et consolidé leurs effectifs. Par exemple, en l'espace d'une génération, le hibou grand duc et le faucon pèlerin ont multiplié leurs effectifs par dix et le castor par mille(Cochet & Durand, 2018).

Deuxièmement, les programmes de réintroduction d'espèces menés par différents pays européens ont pour la plupart porté leurs fruits et concourent à l'augmentation des populations d'animaux visées. A cet égard, l'exemple du bouquetin des Alpes est éloquent : alors que l'espèce a frôlé l'extinction au milieu du XIX^e siècle à cause de sa chasse, l'espèce est réintroduite à plusieurs reprises, dès le début du XX^e siècle en Suisse, en 1936 dans les Alpes bavaroises puis en 1959 dans les montagnes des Prokletije (Albanie). Les programmes ont fonctionné puisqu'en 1985, on relève 12 400 bouquetins dans les Alpes suisses, 10 000 en France en 2020 et puis 16 300 en Suisse(Cochet & Kremer-Cochet, 2020).

La disponibilité de vastes espaces répartis de manière hétérogène sur le continent, combiné à des politiques volontaristes de protection et de réintroduction de certaines espèces dites emblématiques constituent des conditions favorables aux initiatives de réensauvagement dont le *leitmotiv* est d'atteindre l'abondance pour les espèces de la faune sauvage et de pouvoir établir des connexions écologiques entre les espaces.

2. Une « appétence pour le sauvage » mobilisatrice

Le retour de la faune sauvage au sein des territoires européens, par ailleurs densément peuplés, pose la question de la confrontation nouvelle avec la catégorie du sauvage. Le rapport au sauvage est par ailleurs influencé par la constitution de discours, véhiculés dans des sphères diverses et qui promeuvent le caractère positif du sauvage. Lors de la conférence de Prague de mai 2009 sur la nature vierge et les grands habitats naturels, le président tchèque Vaclav Havel a affirmé le besoin humain de se confronter à la nature pour être conscient de ses propres limites. En ce sens, la nature serait un lieu ressource pour pallier les maux sociaux.

Par ailleurs, l'actualité éditoriale, à la fois dans le domaine des podcasts, des documentaires, de la littérature et de la presse favorise la promotion et le « *renouvellement des formes d'esthétisation du caractère sauvage des paysages et des espèces emblématiques* »(Barraud & Périgord, 2013). Par exemple, le média de la photographie a été mobilisé avec l'initiative Wild Wonders of Europe lancé en 2008 par le photographe suédois

⁷ Cantons suisses

Staffan Widstrand. Il consistait en un projet photographique à l'échelle européenne, porté par 68 photographes professionnels européens dont le but était de capturer des images des paysages, de la faune et de la flore européenne pour faire découvrir la biodiversité européenne au grand public avec la publication d'un recueil photos⁸. Depuis les années 2000, le champ intellectuel français a été marqué par les écrits des nouveaux penseurs de l'écologie politique dont on peut citer les travaux de Philippe Descola⁹ et de Bruno Latour¹⁰, et encore plus récemment les travaux des philosophes Baptiste Morizot¹¹ et Vinciane Despret¹² (Truong, 2020). Ces derniers invitent à repenser les relations entre les humains et les non-humains et à cultiver notre sensibilité à l'égard des autres formes de vie.

Parallèlement, les récits d'aventures et les récits naturalistes usant de la première personne pour décrire des découvertes voire des rencontres avec certains paysages ou avec la faune sauvage se sont multipliés. Outre la multiplication de ce type de récit, il faut en souligner le succès auprès d'un large public. La publication du livre *La vie secrète des arbres* en 2015 par l'ingénieur forestier allemand Peter Wohlleben s'est révélée être un *best-seller* mondial vendu à plus d'un million d'exemplaires et traduit en trente deux langues. Adoptant parfois le style du conte naturaliste, la vie forestière y est décrite parfois en des termes anthropomorphiques « *eux aussi [...] aident les malades et les moins vaillants à reprendre de la vigueur et ne laissent qu'à regret leurs morts derrière eux* » peut-on lire en page 16 (Wohlleben, 2017). Cela suscite une proximité plus évidente entre la nature et les lecteurs.

En France la collection « Mondes Sauvages », lancée en octobre 2017 chez Actes Sud et dirigée par l'écologue et cinéaste Stéphane Durand, a vocation à « *repenser notre relation à la nature* » grâce aux écrits d'auteurs allant sur le terrain à la rencontre des animaux, « *en mission diplomatique au cœur du monde sauvage* »¹³. Publiant des ouvrages d'intellectuels (Baptiste Morizot, Vinciane Despret) mais aussi de naturalistes, écologues et/ou océanographes (Gilbert Cochet, Béatrice Kremer Cochet, François Sarano), la collection contribue à susciter une appétence pour le sauvage et un souci pour la nature. On peut faire l'hypothèse que ce renouveau de l'imaginaire positif du sauvage diffère d'un pays européen à un autre et peut être interrogé au regard de l'histoire culturelle de l'environnement de chaque pays.

3. Un intérêt croissant des institutions européennes pour la protection du sauvage, des outils limités

Au milieu des années 2000 les idéaux portés par le mouvement du ré-ensauvagement, en termes de gestion et de protection de la nature, pénètrent les sphères institutionnelles et deviennent un sujet de débat. Lors de plusieurs réunions européennes, le souci de la

⁸ WIDSTRAND, Staffan ; MOLLERS, Florian et CAIRNS, Peter. *Wild Wonders of Europe*. Abrams, 2010. 290 p.

⁹ DESCOLA, Philippe. *Par-delà nature et culture*. Gallimard, 2005. 800 p.

¹⁰ LATOUR, Bruno. *Politiques de la nature*. [s.l.] : La Découverte, 2004.

¹¹ MORIZOT, Baptiste. *Pister les créatures fabuleuses*. Bayard, 2019. 136 p.

¹² DESPRET, Vinciane. *Habiter en oiseau*. Actes Sud. 2019. 224 p.

¹³ *Mondes Sauvages* / Actes Sud. En ligne : <https://www.actes-sud.fr/node/61494> [consulté le 15 avril 2021].

préservation d'espaces sauvages est évoqué, mais les outils pour mettre en pratique une politique communautaire restent inadaptés.

Les prémisses de l'intérêt porté aux espaces sauvages au niveau communautaire se dessinent lors de la première conférence européenne sur la Conservation biologique en 2006 qui se tient à Eger (Hongrie). Il est affirmé que les processus naturels en libre évolution favorisent la biodiversité et les services écosystémiques, et qu'à cet égard, il est nécessaire de définir les zones de nature sauvage en Europe. Ces éléments sont repris lors des discussions pour définir la stratégie européenne pour la biodiversité pour essayer d'inclure le souci pour la nature sauvage dans les dispositifs communautaires (Kun, 2013). C'est lors de l'adoption par le Parlement européen, le 3 février 2009, de la résolution sur les « zones de nature vierge en Europe » que l'intérêt nouveau pour les zones de nature sauvage se confirme au niveau communautaire et ouvre un horizon nouveau, à la croisée d'enjeux politiques et scientifiques. La résolution, votée à 538 voix pour et 19 contre (12 abstentions), invite la Commission à élaborer une stratégie pour développer les zones de nature vierge.

Le texte fait état des effets négatifs sociaux et économiques de la perte de la biodiversité en lien avec le déclin des services écosystémiques et la nécessité de mettre un terme à l'érosion de la biodiversité. Les zones de nature vierge sont montrées comme des espaces incontournables pour le stockage carbone et donc pour la protection de la biodiversité et du climat. La résolution invite à plusieurs démarches : définir et cartographier les espaces de nature vierge en faisant en parallèle une étude sur la valeur et les avantages à protéger de telles zones ; développer les zones de nature vierge dans une démarche écosystémique en cohérence avec les Directives Habitats et Oiseaux, en réformant la gestion des zones sauvages des espaces Natura 2000 pour inclure les principes de libre évolution et leur donner un statut spécifique ; et enfin allouer des financements pour réduire la fragmentation des milieux et gérer les zones revenant à l'état naturel. Une sensibilisation de l'opinion publique est suggérée, l'idée étant de « *promouvoir l'idée que la protection de la biodiversité peut être compatible avec la croissance économique et l'emploi* » (Parlement européen, 2009), dans l'idée d'inclure autant que possible les populations locales et les acteurs concernés par les mesures de protection de ces zones. La commission appelle aussi à une collaboration avec les ONG locales et les acteurs qui portent déjà des projets de protection de ces zones.

Ces principes font à nouveau l'objet de discussions lors de la Conférence de Prague sur la nature vierge et les grands habitats naturels organisée de concert par le gouvernement tchèque (par ailleurs à la présidence du Conseil de l'Union Européenne) et par la Commission européenne en mai 2009. A l'issue de la conférence, un « message de Prague » (Jones-Walters & Čivić, 2010) est adressé en réaffirmant l'importance des zones sauvages en Europe et la nécessité d'adopter une approche pan-européenne pour s'assurer de la protection de ces espaces. Pour ce faire un agenda pour la nature sauvage européenne est adopté avec 24 recommandations faisant écho à la résolution du Parlement en rappelant : le besoin de définir clairement les zones de *wilderness*, de renforcer la protection juridique de ces espaces, en actant les principes de libre évolution, d'améliorer la connectivité de ces espaces et de quantifier l'intérêt économique de ces lieux. Sur un point particulier, les recommandations vont plus loin en suggérant de modifier les règles communautaires des zones Natura 2000

pour permettre de choisir la libre évolution, au risque de faire disparaître certains habitats naturels voire des espèces dont la présence justifiait l'entrée même du site dans le réseau. Sur le plan pratique, la conférence est immédiatement suivie d'effets puisqu'est lancée la Wild Europe Initiative (WEI, créée dès 2005) ayant pour objet la coordination des actions protection et de restauration des espaces de nature sauvage en soutenant les organismes déjà existants, l'application des recommandations établies lors de la Conférence de Prague, et de faire connaître et communiquer sur concept de la *wilderness* en Europe notamment auprès des décideurs.

Ainsi, à partir des années 2000 on note une intensification du souci pour la nature sauvage dans les sphères institutionnelles, mobilisant directement des acteurs à la tête des institutions. Le président du Comité exécutif de la Wild Europe Initiative est Ladislav Miko l'ancien directeur environnement de la Commission européenne et ancien ministre de l'environnement en République Tchèque. La dernière grande conférence de la WEI, organisée en novembre 2019 a été ouverte par la présidente slovaque Zuzana Caputova. Par ailleurs, même si la résolution du Parlement européen reste sur le registre de l'incitatif, il faut souligner que ces réunions débouchent sur des initiatives concrètes en ce qu'elles réunissent et favorisent des acteurs opérationnels menant des initiatives de ré-ensauvagement. Par exemple, la Wild Europe Initiative et la Fondation Pan Parks ont lancé en janvier 2012 le « One Million Project » dans le but de sauvegarder un million d'hectares de nature sauvage en Europe pour 2015.

Même si la problématique de la préservation des espaces sauvages a gagné en visibilité à l'échelle communautaire, la portée de ces actions reste limitée. Les outils sur lesquels s'appuie le Parlement européen pour protéger les zones sauvages sont drastiquement différents des nouvelles approches prônées par le ré-ensauvagement. En effet, la législation européenne relative à la conservation de l'environnement est principalement incarnée par deux outils : la directive Oiseaux (1979) et la directive Habitats (1992), complétées par l'instauration du réseau Natura 2000. Ces dispositifs sont caractérisés par une approche patrimoniale de la conservation (associée aux pratiques agropastorales) centrée sur la préservation de certaines espèces de faune et de flore sauvages et leurs habitats où l'intervention est quasi permanente (Barraud et al., 2019). Le Réseau Natura 2000, qui constitue la « pierre angulaire de la politique communautaire de conservation de la nature » (Berny, 2011) a été pensé pour promouvoir le développement durable en incluant les populations locales dans la gestion des sites, dans une logique interventionniste.

Seulement, ces approches sont diamétralement opposées à la philosophie même du ré-ensauvagement qui favorise la spontanéité et l'autonomie des écosystèmes dans leur globalité. En ce sens, les deux approches paraissent non conciliables : « *rewilding projects focused on ecosystem processes and embracing uncertain outcomes could be difficult to accomodate within this policy framework* »¹⁴ (Pettorelli et al., 2018).

¹⁴ « *les projets de ré-ensauvagement laissant libre cours aux processus naturels des écosystèmes induisent des résultats incertains les rendant difficiles à intégrer dans le cadre politique.* »

Seulement, la prise en compte même imparfaite des idéaux du ré-ensauvagement à l'échelle communautaire témoigne d'un contexte favorable à son déploiement puisque la tentative d'adapter les outils des politiques environnementales est de mise.

B. Un mouvement hétéroclite, structuré par des acteurs multi-facettes

Quels sont les acteurs au cœur des initiatives de ré-ensauvagement ? Quels moyens sont mobilisés pour mener à bien ces dernières ? Comment les projets s'articulent-ils à la croisée d'enjeux écologiques, médiatiques et économiques ? Le mouvement du ré-ensauvagement en Europe se caractérise par la diversité des critères faisant « ré-ensauvagement » mobilisée par un réseau d'acteurs pluriels, agissant de concert pour défendre des intérêts différents.

1. Variabilité des critères forgeant le réensauvagement

La montée en puissance de l'intérêt pour la préservation des espaces sauvages va de pair avec la multiplication d'organisations mettant en branle des projets de ré-ensauvagement (Vance G. Martin *et al.*, 2008). A la fin des ans 1990 et dans le courant des ans 2000, une véritable éclosion d'initiatives a lieu et offre au mouvement une couverture optimale du territoire. Seulement les initiatives entreprises font appel à des interprétations variées de la *wilderness* et du ré-ensauvagement donnant forme à une diversité de pratiques. En ce sens, le ré-ensauvagement est une notion multidimensionnelle et complexe ne permettant pas de définir précisément et de manière commune ce en quoi elle consiste (Locquet & Héritier, 2020).

Les causes invoquées pour favoriser la protection d'espaces naturels sauvages par les acteurs sont de trois sortes, mobilisées conjointement ou parfois distinctement selon les projets. Une première justification anthropocentrique, de l'ordre de la valeur, consiste à décrire les espaces sauvages comme des lieux de reconnexion de l'homme avec la nature, de ressourcement spirituel, apportant des bénéfices psychologiques grâce à l'expérience de la solitude et de l'authenticité (l'ONG Mountain Wilderness s'en fait le chantre). D'autres acteurs soulignent au premier chef l'intérêt écologique du ré-ensauvagement pour les lieux ciblés, permettant de rétablir les grandes fonctions écologiques des écosystèmes, dans une perspective purement éco-centrée (comme l'ONG Large Herbivore Initiative). Enfin, un autre argument d'ordre économique consiste à voir dans les espaces de déprise rurale et agricole une alternative économique intéressante en drainant de nouvelles activités dans les zones « transitoires » définies (Wild Europe). La nature des acteurs constituant les organisations du ré-ensauvagement varie en fonction des causes invoquées (cf. Tableau 1).

Par ailleurs, à la gestion et à la protection des espaces sont associées diverses pratiques, allant de la libre évolution stricte à des actions de réintroductions d'espèces ou encore à des actions de démantèlement des installations humaines obsolètes. Le critère spatial définissant une étendue minimale des zones ré-ensauvagées n'est pas non plus un élément

réunificateur. Alors que l'ONG PAN Parks pose un critère surfacique de minimum 25 000 hectares pour labelliser ces zones, l'UICN reste évasive dans sa définition en évoquant un « *grand espace terrestre et/ou marin non modifié ou peu modifié, gardant son caractère et ses déterminismes naturels, qui est protégé et géré de sorte à préserver ses conditions naturelles* »¹⁵. Mais les défenseurs du ré-ensauvagement prônent de concert la multiplication des zones de nature protégées de manière à créer un vaste réseau européen.

2. La structuration d'un réseau d'acteurs complémentaires aux horizons divers

Le réseau d'acteurs s'articule à plusieurs échelles spatiales. Les acteurs transnationaux se caractérisent par un rayonnement à l'échelle continentale. L'ONG Pan Parks lancée en 1997 est précurseur en la matière. Majoritairement financée par des acteurs écotouristiques et fondée par le WWF, l'ONG avait pour but de créer un réseau européen d'aires protégées en alliant protection de la nature et tourisme durable. PAN Parks labellisait des espaces protégés répondant à des critères précis et apportait de la visibilité à ces espaces. Créée en 2009 et basée aux Pays-Bas, Rewilding Europe est une ONG incontournable du paysage européen actuel du ré-ensauvagement. L'ONG s'inscrit aussi dans la volonté d'allier ré-ensauvagement et tourisme durable. Elle s'avère proactive en la matière en s'impliquant pratiquement dans des projets de ré-ensauvagement et s'investit pour le moment dans huit sites pilotes avec des actions de réintroductions d'animaux sauvages via la dé-domestication, ou encore l'établissement de corridors écologiques entre des espaces protégés (liaison des parcs nationaux d'Abruzzes, de Molise, Lazio et Majella au parc régional de Sirente Velino dans les Apennins en Italie).

La quasi totalité des ONG transnationales ont pour membre fondateur le WWF et sont soutenues par des acteurs de secteur et de nature variés (cf. Tableau 1). Parmi ces derniers, on retrouve des ONG de protection de l'environnement (UICN, Birdlife), des fondations privées (Arcadia), des opérateurs éco-touristiques (Compagnie européenne de safaris, Exodus), des institutions européennes (Commission européenne, Conseil de l'Europe) ainsi que des centres de recherche scientifique (Université de Wageningen). Cette structuration se réplique dans ses grands traits à l'échelle locale où les projets prennent forme. Le ré-ensauvagement de la Vallée de la Côa au Portugal prend pour ancrage la réserve privée de Faia Brava. Celle-ci a été créée sur 17 hectares en 2000 par la fondation néerlandaise Stichting Transhulance Natuur et l'association portugaise ATNaturaleza composée de biologistes portugais, espagnols, suédois et néerlandais. D'abord focalisé sur la protection ciblée d'espèces, le projet actuellement porté sur la réserve, qui fait désormais 800 hectares, est le ré-ensauvagement par la dé-domestication d'herbivores (bovins rustiques, poneys Garrano) dans un espace clôturé ; et la création de corridors écologiques sur 120 000 hectares en profitant du contexte de déprise agricole. L'initiative fait partie du réseau Rewilding Europe et est de ce fait insérée dans son réseau de « safaris » avec le soutien de quatre opérateurs éco-touristiques (Star

¹⁵ Catégorie Ib (zone de nature sauvage) de l'UICN

Camp, Casa da Cisterna, Wildlife Portugal et Miles Away). Par ailleurs, la fondation Arcadia a déboursé 2,6 millions d'euros pour soutenir le projet, aussi intégré au programme de l'université de Cambridge intitulé « endangered landscapes ».

A l'aune de la structuration de ces projets aux échelles supranationale et locale, on peut suggérer que l'ensemble de ces parties prenantes constitue une chaîne dont chacun des maillons justifie le ré-ensauvagement sous un angle particulier pour agir de concert. La création des ONG et l'initiative des projets émanent d'activistes mobilisant les arguments de l'urgence climatique et d'une responsabilité citoyenne à agir, les acteurs scientifiques (personnalités, entités de recherche) peuvent investir le ré-ensauvagement comme espace d'expérimentation et apportent leur expertise sur l'évolution écologique des lieux, tandis que les acteurs éco-touristiques défendent le modèle du tourisme durable dans les espaces sauvages comme moyen de médiation et de sensibilisation, le tout sous l'égide d'ONG de protection de l'environnement à la renommée mondiale (WWF, UICN).

L'articulation des dynamiques d'acteurs aux échelles communautaires, transnationale et locale mérite une attention particulière. A l'échelle communautaire, une impulsion non négligeable est donnée aux projets de ré-ensauvagement, et ce, par différents canaux.

La conférence de Prague de 2009 organisée conjointement par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, dans le sillage de la résolution du Parlement européen, a donné lieu au lancement de l'initiative Wild Europe (WEI) qui coordonne des projets de ré-ensauvagement dans l'application des recommandations de la conférence, en s'appuyant sur le réseau Natura 2000. A cet égard, la WEI a contribué au lancement de Rewilding Europe, ONG primordiale du ré-ensauvagement, relayée par des antennes nationales. La commission européenne soutient financièrement le réseau via la Bank on Nature Initiative : la banque européenne d'investissement a octroyé un contrat de financement de six millions d'euros à Rewilding Europe Capital.

Par ailleurs, le programme LIFE (lancé en 1992 par la Commission européenne) et son sous programme « Nature et Biodiversité » sont régulièrement mobilisés par les acteurs du ré-ensauvagement pour obtenir des subventions. Chaque année sont publiés des appels à projet, des candidatures sont soumises et les dossiers retenus bénéficient d'une convention de financement pour un projet de deux à cinq ans. Par exemple, Rewilding Europe a bénéficié du programme LIFE RE-Bison en 2013-2015 pour réintroduire le bison dans les Montagnes de Tarcu et de Poiana Rusca (Carpates du Sud), d'autres espèces sont au cœur des programmes LIFE telles que le lynx (réintroduction), le loup (permettre des conditions écologiques et socio-économique favorables à la conservation du loup avec LIFE WolFlux). Dans une dynamique inversée, les ONG actives dans le ré-ensauvagement exercent un lobbying puissant au niveau des institutions européennes (Barraud & Périgord, 2013), dont les modalités restent à éclaircir. Selon Nathalie Berny, c'est à la fin des ans 1980 que « *la communauté des organisations non gouvernementales internationales d'environnement s'est progressivement étoffée à Bruxelles [...] encouragées, parfois explicitement, par les initiatives législatives de la Commission* » (Berny, 2011).

A l'échelle locale l'ensemble de ces outils, produits au niveau des institutions européennes mais aussi ventilés par les ONG transnationales sont mobilisés à des degrés variés. La restauration de la forêt calédonienne dans les Highlands écossais, initiée par l'association Trees for Life est soutenue par Rewilding Britain et bénéficie d'autres partenaires inclus dans le réseau de Rewilding Europe (fondation Arcadia, programme endangered landscapes etc ..).

Par ailleurs, certains projets initiés par des associations locales doivent composer avec des acteurs nationaux chargés de la gestion et de la protection de l'environnement, dont les pratiques sont majoritairement patrimoniales. Le projet FRENE lancé en France par trois associations (FRAPNA, CORA et Forêts Sauvages) en 2009 vise à constituer un réseau de forêts en libre évolution en Rhône-Alpes pour protéger les espaces issus de la déprise agricole et s'appuie nécessairement sur les organisations de gestion forestière. Un premier plan d'action sur quatre ans (2009-2013) a été validé par la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers, l'ONF, l'Union régionale des associations des communes forestières de Rhône-Alpes ainsi que par l'Etat, avec des aides financières des ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture. En ce sens, les institutions nationales peuvent être impliquées dans des projets de ré-ensauvagement et devenir acteur.

Ainsi, l'enchevêtrement des acteurs du ré-ensauvagement à différentes échelles spatiales est constitutif de leur dynamique. Même si l'influence des initiatives communautaires en lien avec le ré-ensauvagement sur la politique environnementale des Etats membres paraît mitigée, elle est décisive dans la structuration des ONG transnationales et dans le financement des projets. Les institutions étatiques chargées de la protection de l'environnement sont sollicitées à l'échelle locale par les porteurs de projets quand ils ont trait aux espaces gérés par l'Etat (aires protégées comme les parcs nationaux ou réserves).

Tableau 1 : Réseau d'acteurs et lois du ré-ensauvagement à l'échelle transnationale

Organisations transnationales	Fondateurs	Philosophie	Réalisations	Partenaires & Mécènes
Mountain Wilderness (1987, ONG)	Groupe d'alpinistes et d'intellectuels du monde entier réunit en Italie.	Selon les Thèses de Biella adoptées lors du congrès fondateur de novembre 1987 : -« <i>sauvegarder la montagne sous tous ses aspects</i> », lutter contre la dégradation de la <i>wilderness</i> -la <i>wilderness</i> comme agent de l'équilibre de la nature et comme expérience humaine nécessaire (solitude, authenticité, aventure) -les alpinistes, agents privilégiés pour définir un code de comportement rigoureux envers les espaces montagneux et les cultures locales	-Actions ponctuelles de terrain : campagnes de remise en cause des installations humaines (remontées mécaniques, via ferrata ...), nettoyage des montagnes (sommet K2 de l'Himalaya, 1990) -Rôle de sensibilisation à l'environnement (formations à l'alpinisme écologique, éducation à l'environnement)	L'organisation ne revendique pas de partenaires, mais elle est active dans une dizaine de pays via les antennes nationales (Allemagne, Catalogne, France, Grèce, Grande-Bretagne, Italie, Slovénie, Espagne, Suisse, Belgique) ayant pour partenaires des Clubs alpins, la presse spécialisée, des organismes officiels de gestion d'espaces naturels, des associations internationales (proMONT-BLANC, CIPRA international, Les amis de la terre) et des mécènes : Patagonia, Fondation Lemarchand, The North Face ...
PAN Parks Foundation (1997-2014, ONG)	WWF, groupe Molecaten	Créer un réseau européen d'aires protégées en alliant protection de la nature et tourisme durable. Fonctionne comme label récompensant les aires protégées satisfaisant des critères (valeur de la biodiversité, plan de gestion de l'espace avec faible intervention, tourisme durable, surface minimale de 25 000 ha)	-13 parcs labellisés font partie du réseau (330 000 ha) -promotion de l'initiative « The million project » pour protéger 1 million d'hectares de nature vierge en Europe pour 2015	-Organisations écotouristiques : Molecaten, Exodus, Boreal Tours, Pandion-D -Associations : European Outdoor Conservation association -Fondations d'entreprise : Toyota Fund for Europe, Exodus
Large Herbivore Foundation (1998, ONG basée aux Pays-Bas, fondée en Pologne)	WWF	Rejoint les postures du Pléistocène <i>rewilding</i> : grands herbivores comme espèces clés dans les écosystèmes en structurant la végétation, sa composition, sa biologie. Missions : conserver et restaurer toutes les espèces de grands herbivores, leurs communautés et leurs habitats en Eurasie (Europe, Russie, Asie centrale et Mongolie) et créer un réseau d'experts scientifiques internationaux actif.	-projets à l'échelon local de préservation et de conservation -actions de communication et suivis scientifiques	-ONG : UICN, ARK Nature, European Wildlife, PAN Parks, Centre européen pour la conservation de la nature -Institutions de recherche en Pologne, Russie et Ukraine
European Green Belt Initiative (2002), Association (2015)	Bund (les amis de la terre, Allemagne), BfN (agence fédérale allemande pour la conservation de la	-valoriser, restaurer et conserver l'héritage naturel le long du rideau de fer, en créant un réseau écologique -concilier activités humaines, développement local et conservation de l'environnement	-coordination du projet trans-frontalier entre 16 pays de la communauté européenne : nomination de coordinateurs régionaux et nationaux de 4 régions (Fennoscandie, Baltique, Europe centrale et Balkans) -signature d'un protocole pour protéger conjointement la zone entre les ministres de l'environnement de la Russie,	-ONG -agences gouvernementales -gestionnaires d'aires protégées

	nature), UICN et sous l'égide de Mikhail Gorbachev		Finlande et Norvège (2010) -valorisation du site : candidature à la liste UNESCO de l'héritage mondial	
Wild Europe Initiative (2005)	Lancée formellement à l'issue de la Conférence de Prague (2009) : WWF, UNESCO, Pan Parks	-mettre en application les recommandations de la conférence de Prague sur les zones de nature sauvage -soutenir et coordonner les initiatives pour la protection, restauration, le management et l'utilisation des bénéfices -communiquer sur le concept et la valeur de la <i>wildness</i> en Europe auprès des décideurs.	-lancement du réseau Rewilding Europe en 2009 -soutien du « Million Project » lancé par PAN parks -Earth Warming System project (renforcer la protection de la forêt primaire) -the Griffith programme	ONG : Rewilding Europe, Birdlife international Institutions européennes : Institute for European Environmental Policy, Council of Europe, European Commission Institutions de recherche : Wageningen, WRi, Griffith university
Rewilding Europe (2009, ONG basée aux Pays-Bas)	WWF Pays-Bas, ARK Nature, Wild Wonders of Europe et Conservation Capital	-mener des actions de ré-ensauvagement : valoriser les terres issues de la déprise agricole, restaurer les populations animales sauvages, créer des corridors écologiques. -sensibiliser aux actions de ré-ensauvagement et à la nature sauvage européenne	Action de ré-ensauvagement dans huit sites pilotes européens : Grande Vallée de la Coa (Portugal), Delta du Danube (Roumanie, Ukraine, Moldavie), Carpates du Sud (Roumanie), Montagnes Velebit (Croatie), Appenins Centraux (Italie), Montagnes des Rhodopes (Bulgarie), Delta de l'Oder (Pologne, Allemagne), Laponie (Suède)	-Fondations (Dutch Postcode Lottery, Arcadia, Adessium, Rewilding Europe Capital) -ONG (WWF Netherlands) -Institutions européennes (European Commission, European Investment Bank) -Opérateurs écotouristiques (Compagnie européenne de safaris, Exodus Travels) -Centres de recherche (Wageningen university, iDiv, Université d'Amsterdam, Institut d'écologie néerlandais) -Entreprises (Patagonia, Canon, Cumulus ...) Wild foundation
Dam Removal Europe (2016)	European Rivers Network, WWF, World Fish Migration Foundation, Rewilding Europe, River trust	-rétablir le fonctionnement naturel des rivières, restaurer les habitats aquatiques et favoriser les migrations piscicoles	-effacement d'ouvrages obsolètes (seuils, barrages) -sensibilisation des citoyens et des gouvernements à la continuité écologique des cours d'eau européens (journée mondiale des poissons migrateurs, campagnes médiatiques, séminaires internationaux)	Associations (Normandie grands migrateurs, Institute of fisheries management) Agences publiques (Environment agency) Fondations (Beaver Trust, Forth, Wild trout trust)

C. Vers une redéfinition physique et symbolique des espaces ré-ensauvagés

Les initiatives de ré-ensauvagement se caractérisent par leur diversité, en lien direct avec la nature et la philosophie des acteurs les mettant en branle. A cet égard, le mouvement est porteur de controverses scientifiques sur les modalités de gestion des lieux. Dans quelle mesure ces modalités de gestion ont un impact direct sur l'avenir écologique des espaces ciblés, mais aussi sur l'acceptation sociale des initiatives à l'échelle locale ?

1. Controverses scientifiques et choix de gestion

Bien que le mouvement du ré-ensauvagement promeuve de manière unanime une gestion fonctionnaliste des espaces en laissant la part belle aux processus naturels, les modalités d'action pour tendre vers un état de libre évolution font débat. On distingue trois modèles archétypaux de ré-ensauvagement, tantôt mis en œuvre de manière distincte, tantôt combinés qui impriment les lieux dans leur composante écologique.

Le premier modèle défini par le ré-ensauvagement est celui du Core-Corridors-Carnivore (C-C-C). Développé aux Etats-Unis, il prend pour référence la période où les grands prédateurs étaient présents en Amérique. L'idée est ainsi de réintroduire ces espèces carnivores, supposées dominer les chaînes trophiques et pérenniser la restauration des écosystèmes qui s'autorégulent ensuite (Jorgensen, 2015). Les réintroductions doivent avoir lieu sur de grands espaces autour desquels s'articulent des corridors pour laisser librement circuler les animaux. En Europe, ce modèle est réapproprié dans les projets prenant pour référence l'existence d'une forêt originelle dense et continue (comme la forêt de Bialowieza en Pologne) qui aurait été abîmée par les activités d'origine anthropiques (pâturage, coupe de bois, feux). En 1986, le projet mené dans les Highlands écossais sur 238 000 hectares, par l'association Trees For Life a pour but de restaurer la forêt calédonienne composée majoritairement de pins sylvestres. Le projet s'appuie sur le modèle C-C-C en réintroduisant des prédateurs comme le loup et le lynx pour réguler dans le même temps les populations d'herbivores et protéger l'évolution naturelle de la forêt.

Par ailleurs, certains projets de ré-ensauvagement s'appuient sur le modèle herbivoriste. Il se nourrit de la théorie des « herbivores bulldozers » développée par l'écologue Norman Owen-Smith en 1987 et repris par Frans Vera (biologiste) dans les ans 2000. Ces derniers considèrent que la forêt primaire ne constituait pas une canopée fermée mais que les effectifs importants des grands mammifères herbivores du Pléistocène permettaient l'entretien de milieux semi-ouverts de type forêt-parc avec des espèces végétales héliophiles par l'abroustissement et le piétinement des sols. L'Holocène et l'implantation d'activités humaines aurait signé la fin de l'écosystème de steppe et le début d'une reconquête forestière (Génot & Schnitzler, 2012). Certaines initiatives de ré-ensauvagement prennent pour référence le Pléistocène et réintroduisent de grands herbivores, utilisés comme « architectes » des milieux semi-ouverts. Cette approche ne fait pas l'unanimité, d'autres théories

soutiennent que les forêts primaires du début de l'Holocène étaient fermées et que seule les activités humaines (feux, pâturage et coupes de bois) ont ouvert ces milieux.

Ce modèle a été appliqué au sein de la réserve naturelle d'Oostvaardersplassen au nord d'Amsterdam sur 5 600 hectares constitués de zones marécageuses et de prairies. Ancien polder à l'abandon, le site est protégé dans les ans 1970 parce qu'il est devenu une zone refuge pour les oiseaux migrateurs. Un modèle scientifique de ce que pouvait être l'écosystème du Pléistocène sert de référence pour choisir les espèces à réintroduire. En conséquence, des aurochs de Heck et des chevaux Konik Polski sont réintroduits dans les ans 1980 et des cerfs élaphe en 1992. Les animaux réintroduits ne correspondent pas exactement aux populations qui se sont éteintes mais ils sont utilisés « *en tant qu'équivalent fonctionnels, [en espérant] qu'ils occupent la même niche écologique que leurs ancêtres éteints, dans une réserve qui veut approcher les conditions écologiques du Pléistocène* »(Federau, 2017).

Enfin, d'autres acteurs du ré-ensauvagement s'émancipent du choix d'un état de référence temporelle du passé et prônent en premier lieu la libre évolution en acceptant l'héritage du lieu intrinsèquement lié à sa co-évolution avec l'action humaine. Seulement des actions de réintroductions peuvent se dérouler. Elles sont envisagées comme des « coups de pouce » pour « *amorcer [les] puissances autonomes de régénération* »(Morizot, 2019b) en réintroduisant les espèces clés de voûte mises à mal par les pressions anthropiques. Cette approche de la naturalité a été adoptée au sein du parc de Sumava en 1999 en République Tchèque en interdisant toute gestion interventionniste du site.

Les initiatives de ré-ensauvagement créent ainsi un espace de débats dans lequel différentes postures scientifiques s'expriment et ne font pas consensus. Ces postures s'appuient sur des interprétations divergentes de ce qu'est la nature vierge et/ou sauvage. Il en résulte une modification écologique des lieux menant à des paysages variés allant d'espaces semi-ouverts comme les savanes ou les forêts-parcs à des espaces « fermés » caractérisés par un couvert forestier continu. Cette transformation écologique des lieux fait l'objet d'une mise en récit de la part des acteurs du ré-ensauvagement pour justifier de leur bien fondé, notamment auprès des populations locales dont c'est le lieu de vie.

2.Des choix de gestion nouveaux, étrangers aux conceptions locales de la « bonne gestion » des espaces

La modification écologique des lieux induite par des modalités de gestion nouvelles introduit des schémas de pensée étrangers aux populations locales où la confrontation des récits sur la nature sauvage est de mise et concourt à une redéfinition symbolique des espaces.

A cet égard, l'étude de Marie Méténier sur les dynamiques de ré-ensauvagement dans le parc national de Dartmoor (Sud-Ouest de l'Angleterre) met en lumière une « dépossession symbolique » des lieux par les défenseurs du ré-ensauvagement à l'égard des populations locales(Méténier, 2020). Le parc naturel, dont le paysage est caractérisé par des sols granitiques et des landes pâturées, attire de nouveaux habitants qui « réinjectent de la nature » dans leur propriété via des plantations d'arbres et la réintroduction d'espèces endémiques

correspondant selon eux à ce qu'est la nature sauvage. Les tensions entre populations locales et nouveaux arrivants se cristallisent au niveau des *common lands* (30 000 hectares) sur la gestion des espaces et les représentations de la nature. Les défenseurs du ré-ensauvagement fustigent les pratiques de *swaling* (feux volontaires) orchestrées par les paysans pour gérer les espaces (limitation du risque incendie). Ces derniers invoquent une pratique traditionnelle de plus de 300 ans ancrée dans la culture et l'histoire du lieu. Les activités de pâturage sont également remises en cause comme obstacles au reboisement spontané des landes. En ce sens, les tenants du ré-ensauvagement bousculent les représentations de la nature au niveau local via la confrontation de valeurs différentes attribuées au sauvage et mettent en tension les modalités de gestion traditionnelle des espaces.

On retrouve des représentations heurtées de la nature dans la Vallée de la Côa au Portugal. Le projet prend place dans un paysage dominé par une mosaïque d'espaces qualifiée de « montado » (alternance de prairies et de pré-bois) liée aux pratiques agro-pastorales passées, dans un contexte de déprise agricole. Régis Barraud montre que le projet de ré-ensauvagement consiste en la naturalisation des milieux grâce à des populations d'herbivores (bovins rustiques, poneys Garrano) introduites dans des espaces temporairement clos pour la phase de dé-domestication. Or cette pratique constitue un paradoxe pour les populations locales qui la considèrent bien trop interventionniste pour une philosophie prônant la libre évolution. Par ailleurs, les acteurs du ré-ensauvagement produisent des récits auprès des locaux pour justifier leur projet qui tendent à « un brouillage » entre le sauvage et le domestique (Barraud, 2020). Le poney est érigé comme un animal à ré-ensauvager, mais sa présence est justifiée auprès des locaux pour son utilité dans la diminution du risque incendie, ce qui revient à le socialiser.

Gestion non-interventionniste, introduction ponctuelle de faune semi-sauvage à dé-domestiquer, plantation d'essences d'arbres pour reconstituer des forêts : les modalités du ré-ensauvagement introduisent un changement « matériel » des lieux mais aussi de nouveaux récits sur les milieux naturels mêlant débats scientifiques et appréciation sensible des espaces. Ces nouveaux récits s'avèrent difficilement saisissables à l'échelle locale tant ils insèrent une collision des temporalités et un changement drastique dans l'usage et la gestion des territoires.

Le mouvement du ré-ensauvagement se caractérise par l'imbrication d'acteurs de nature variée dont les initiatives s'élaborent sur différentes échelles spatiales. Bien qu'au cœur des projets s'ouvrent des débats entre les défenseurs du ré-ensauvagement (modalités de gestion des espaces, idéaux défendus, interprétation des paysages de la nature sauvage), ces projets sont liés les uns aux autres à l'échelle transnationale par l'implication d'acteurs communs (ONG environnementales, opérateurs éco-touristiques, réseau scientifique). La réalisation des projets à l'échelle locale pose la question de leur réception auprès de populations souvent étrangères à la philosophie du mouvement.

L'élaboration de récits divergents sur la nature et sa gestion ouvre des espaces de controverse au sein des territoires. On peut faire l'hypothèse que les termes de la controverse diffèrent en fonction des espaces ciblés et des acteurs en présence.

Le projet « Vercors Vie Sauvage » mené par l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) en Drôme a pour but de laisser évoluer librement l'espace pour créer un lieu ressource pour la faune et la flore. Selon la directrice de l'ASPAS, le projet constitue un levier de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans un contexte d'urgence climatique et d'inertie étatique quant à la crise écologique. En ce sens, le projet s'inscrit pleinement dans le mouvement européen du ré-ensauvagement en mobilisant des arguments communs, et il a vocation à entrer dans le réseau Rewilding Europe. Cela fait du projet une étude de cas instructive pour comprendre les dynamiques concrètes du ré-ensauvagement au sein des territoires et les controverses qu'il peut susciter.

II. « Vercors Vie Sauvage » : un espace ré-ensauvagé au prix de l'ouverture d'une nouvelle controverse environnementale

Le projet a commencé en novembre 2019, lors de l'acquisition par l'ASPAS de 490 hectares de terrain sur le domaine de Valfanjouse pour la somme de 2,32 millions d'euros. Le domaine est situé sur la commune de Léoncel dans la Drôme. Parmi ces 490 hectares, 240 sont clôturés (ancien parc cynégétique) et 250 sont ouverts (cf. Figure 1). L'ASPAS veut en faire une Réserve de Vie Sauvage®, un label encore non reconnu par l'Etat, mais reconnu à l'échelle internationale par l'UICN. L'idée est de laisser le domaine acquis en libre évolution sans aucune intervention humaine possible mis à part la marche. Aucune activité de pâturage n'avait lieu sur le site. Mais l'agriculteur voisin avait un arrangement oral avec le gardien du site : il pouvait faucher des prairies pour nourrir son troupeau de vaches

Ce nouveau projet a provoqué une vive réaction à l'échelle locale. Les acteurs ruraux de la Drôme ont manifesté en août 2020 pour marquer leur désarroi face aux actions de ré-ensauvagement de l'ASPAS. Le projet « Vercors Vie Sauvage » fait suite à l'établissement de deux autres réserves en Drôme (le Grand Barry en 2012 sur 130 hectares et les Deux Lacs en 2013 sur 60 hectares) et à un projet d'acquisition avorté sur un espace de 300 hectares de la montagne de Miélandre, où six agriculteurs faisaient du pâturage sous-bois.

La manifestation a été organisée conjointement par la Fédération ovine de la Drôme, l'ACCA¹⁶ de Léoncel, l'association des éleveurs et bergers du Vercors ainsi que l'association Iloupdev¹⁷ et a réuni entre 700 et 1000 personnes (Hébrard, 2020). Selon ces derniers, les Réserves de Vie Sauvage de l'ASPAS mettraient en péril les activités sociales, culturelles, et économiques des territoires ruraux et ils expriment leurs inquiétudes quant au devenir des activités agropastorales considérées comme caractéristiques du département drômois¹⁸.

Comment le projet de l'ASPAS a pu déclencher de telles réactions ? Quels sont les termes de la nouvelle controverse en jeu autour de ce projet de ré-ensauvagement ? Le domaine de Valfanjouse est un espace marqué par une longue histoire d'usages multiples

¹⁶ Association Communale de Chasse Agréée

¹⁷ créée en 2018, l'association souhaite éclairer les impacts négatifs du loup sur le monde rural

¹⁸ arguments ventilés dans le tract d'appel à la manifestation « NON à la mainmise sur le foncier naturel drômois : le ré-ensauvagement tue les territoires ruraux ! »

mettant en concurrence les habitants locaux. Le projet de l'ASPAS marque à son tour le lieu par la confrontation d'acteurs ayant des représentations opposées de la nature et de la gestion qu'il doit lui être associée. La confrontation inter-acteurs est exacerbée par des rapports de pouvoir inégaux.

A. Pour une histoire environnementale du Domaine de Valfanjouse : d'un espace façonné par les usages humains à un lieu coupé de tout usage

1. Un lieu peu propice à l'exploitation humaine devenu objet de compétitions récurrentes à travers les siècles

*La maison de Léoncel est seule absolument, située dans les bois et les montagnes les plus affreuses, l'accès de toute part est par des sentiers pratiqués à travers des précipices impraticables pendant six mois de l'année ; on ne peut y descendre qu'à pied et y monter qu'en se tenant au col du cheval que la frayeur fait serrer bien fort. Il y a trois heures de ce chemin et une distance de cinq heures à la ville la plus prochaine d'où il faut absolument tirer toute subsistance.*¹⁹

Ces mots de Dom Périer, prieur de l'Abbaye de Léoncel de 1739 à 1777, témoignent du fort isolement du lieu intrinsèquement lié à sa topographie et à la rudesse du climat. Le géographe et rédacteur dans la Revue de géographie alpine Alain Morel relève plusieurs éléments à cet égard. La commune de Léoncel est située sur un plateau des Préalpes du Nord qui domine la plaine de Valence.

Le paysage très escarpé s'explique par la structure plissée du relief, avec gorges, vallées, synclinaux et barres de calcaires urgoniens. De ce fait, l'altitude varie drastiquement sur le plateau, pouvant s'élever de 440 en vallée jusqu'à 1147 mètres au niveau des Cols (Morel, 1974). L'accès au plateau est restreint à l'Ouest où se dresse une haute muraille de calcaire urgonien (près du Col de Tourniol) et se complique également au Nord et au Sud avec la vallée de la Lyonne qui descend du plateau de Léoncel et débouche sur le Royans en traversant les gorges profondes des Foges (cf. Annexe I).

Au niveau climatique, les conditions répondent aux caractéristiques montagnardes : les moyennes mensuelles de température sont en dessous de zéro pendant l'hiver et ne dépassent pas les 16°C en été. L'hiver est une période particulièrement rude : l'enneigement, l'humidité et le brouillard sont très importants, le synclinal étant ouvert aux vents du Nord. La végétation se compose majoritairement de hêtres, bois de chênes, pins sylvestres, taillis de buis et genévriers. Les quelques arbres fruitiers ne mûrissent pas à cause des hivers rigoureux et des gels récurrents.

¹⁹ extrait du mémoire de Dom Périer, prieur de l'Abbaye de Léoncel, à l'abbé de Cîteaux, 1771, retranscrit dans : MOREL, Alain. « L'évolution récente de trois communes du Vercors occidental : Léoncel, Le Chaffal et Plan-de-Baix », *Revue de Géographie Alpine*. 1974, vol.62 n° 3. p. 293-314.

C'est bien cette situation particulière qui a attiré les moines de Cîteaux. Ils fondent l'abbaye de Léoncel en 1137, trouvant en cet espace au climat âpre un endroit éloigné de la fréquentation humaine et en parfaite concordance avec les statuts de l'Ordre des moines cisterciens, les enjoignant de ne tirer leur subsistance que « *du travail de leurs mains, de la culture du sol et de l'élevage du bétail* »(Sclafert, 1926). Les domaines rattachés à l'abbaye de Léoncel sont constitués aux XII^e et XIII^e siècles : les possessions des moines de l'abbaye proviennent de donations de seigneurs laïcs ou de particuliers du voisinage. C'est en 1173 que les moines se font reconnaître des montagnes allant du col de Bious au Chaffal et à Omblèze et acquièrent le domaine de Valfanjouse (700 hectares), grâce aux droits de Lambert de Flandènes, un seigneur voisin. D'après le cartulaire de Léoncel (publié par l'abbée Chevalier), « *les religieux de Léoncel y créèrent une exploitation rurale – grangia Vallis Fanjose* »²⁰ (cf. Annexe II).

Sur leurs terres, les moines mettent en place un système économique agro-sylvo-pastoral. Les abbés et les moines défrichent, exploitent les terres et constituent des clairières, ils édifient des granges. Le bois est une ressource fondamentale, utilisée pour faire du charbon de bois (hêtres) et pour entretenir les couverts des bâtiments et des granges abîmés par les vents et la neige. Seulement, les bois étant difficiles d'accès et compliqués à vendre sur place par les Religieux, ils décident sur certains espaces de ne pas charbonner le bois eux-mêmes mais de le vendre pour cet usage. C'est ainsi que le domaine de Valfanjouse est successivement albergé²¹ à différentes personnes.

La famille Reymond marque notablement la grange et les terres de Valfanjouse puisque les moines les leur albergent à partir de 1455 et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. De l'exploitation du domaine, les moines prélèvent alors la dîme de tous les grains cultivés, du vin, des légumes et des animaux d'élevage (agneaux, chevreaux et pourceaux). S'ensuit une exploitation intense du domaine, qui est d'ailleurs sujet de frictions entre la communauté des Religieux, la famille Reymond et plus largement l'autorité delphinale. Les conflits autour de l'exploitation du domaine sont récurrents à travers les siècles. A la fin du XV^e siècle, les bois sont essartés²² par la famille Reymond pour cultiver de vastes espaces. Ce travail de défrichement est fortement encouragé par les Religieux puisque la forêt transformée en pâturages donne droit à la perception de la dîme, des tâches sur les blés et autres grains récoltés dans les essarts. Les moines laissent par ailleurs piller les forêts par les communautés voisines (Châteaudouble, Peyrus) ce qui occasionne des plaintes. Le procureur fiscal Delphinal s'en fait le relai auprès du Parlement de Grenoble et prévient que les défrichements sont préjudiciables aux intérêts du roi-dauphin, seigneur supérieur du mandement de Saint-Nazaire dont Valfanjouse fait partie. En 1504, un arrêt transactionnel autorise la continuation des défrichements mais les abbés de Léoncel et les albergataires sont tenus de payer au roi-Dauphin une somme de 20 livres tournois en réparation du dommage causé et de payer une rente annuelle de 6 livres tournois. Il s'agit non pas de faire cesser le déboisement, mais d'en

²⁰ citation reprise du « Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales », issue, Gallica, 1885, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5750043t>.

²¹ il s'agit d'autoriser l'exploitation d'une ressource par une tierce personne en échange d'une redevance annuelle.

²² défrichés

partager les profits. Une situation conflictuelle similaire se produit au début du XVIII^e siècle : en 1715, Jacques Reymond (descendant de la famille Reymond) se plaint auprès du prieur de Léoncel du comportement des religieux. Ces derniers auraient donné l'autorisation de cultiver certains quartiers de Valfanjouse à des gens de Barbières, commune avoisinante. La plainte débouche sur un procès en 1723 et l'arrêt de 1724 enjoint les moines à ne plus troubler la famille Reymond. A son tour, la famille Reymond autorise des cultivateurs à exploiter le domaine et à s'y installer avec leurs familles dans les parties éloignées où ils bâtissent des chaumières, en contre partie d'une rente. En 1771, les Reymond vendent le domaine, mais les ménages demeurent, en 1804, 70 y sont dénombrés.

D'autres mécanismes sont mis en place pour agrandir les profits liés à l'exploitation des espaces, notamment autour de la transhumance qui devient florissante à partir du XIV^e siècle et surtout au XV^e siècle. Les pâturages de Léoncel et de Bouvante accueillent pendant l'été des troupeaux à la fois des communes voisines mais aussi d'autres régions comme la Provence. Une location d'herbage est mise en place pour ceux qui viennent faire paître leurs troupeaux. Cependant, les habitants des communes voisines sont peu enclins à payer parce qu'ils opposent aux moines un droit incontestable de subsistance. La transhumance devient une « véritable institution économique » (Sclafert, 1926) : un droit de pulvérage est mis en place, la réglementation est prise par le Dauphin en 1458. Il s'agit de récupérer une contre partie pour les dégâts causés par le passage des troupeaux (tourbillons de poussière créés). Une fois de plus, chacun essaye de maximiser les profits : les propriétaires des troupeaux font paître le plus de bêtes possible, tandis que les moines de Léoncel ont été accusés par les agents delphinaux d'usurper le pulvérage qui appartenait au Dauphin en détournant de certains mandements les bestiaux qui venaient estiver pour les faire passer sur leurs terres.

Pendant plusieurs siècles, la compétition que se livrent les moines, les communautés villageoises et l'autorité delphinale pour la maîtrise des pâturages et des forêts marque durablement les paysages. A plusieurs reprises est constaté l'état pitoyable des futaies. Des dispositions de protection des forêts sont prises en conséquence, mais leur multiplication à travers les siècles atteste de leur inefficacité.

Ces dispositions sont particulièrement riches à partir du XVII^e siècle, dans un contexte plus large, au niveau national, de crise forestière que la Grande Ordonnance de Colbert de 1669 et l'organisation des services des Eaux et Forêts doivent endiguer pour restaurer la ressource en bois. Au niveau local, de nombreuses dispositions sont prises par le gouvernement entre 1699 et 1733 pour la protection des forêts du Dauphiné. Parmi celles-ci, les lettres patentes de la première réformation (26 mai 1699) déplorent l'état pitoyable des forêts « autrefois garnies de quantité de bois ». La récurrence de ce constat les années suivantes conduit à la création de la Maîtrise de Die en 1724 pour surveiller les pratiques forestières de l'abbaye. Les abus persistent, en 1729, la nouvelle Ordonnance du 18 avril régleme l'usage de la forêt aux moines, il est désormais nécessaire d'obtenir une autorisation par lettres-patentes pour couper les bois de futaie des forêts ecclésiastiques. Mais des défrichements sont toujours constatés en 1766 par les officiers de la Maîtrise de Die. Les récoltes sont alors saisies et les bois surveillés par des gardes engagés aux frais des Religieux.

L'identité historique du domaine de Valfanjouse et de ses abords réside ainsi dans la multiplicité de ses usages liée à une économie agro-sylvo-pastorale. La coexistence de

communautés diverses au niveau local (paysans, villageois, abbés, autorité delphinale) mène à des appropriations variées de l'intérêt du lieu pour chacune des communautés et des difficultés à réglementer les usages du lieu. Un jeu global de concurrences et de compromis se dessine au sein de ce lieu à la topographie fragmentée et difficile d'accès.

2.L'exode rural et la mutation profonde du lieu : la constitution du parc cynégétique

Impulsées dès l'arrivée des moines sur le plateau, les exploitations rurales ont favorisé l'implantation d'un peuplement montagnard. La principale activité est celle de l'élevage d'ovins et de bovins. A la fin du XVIII^e siècle, le plateau est assez peuplé, 500 personnes sont établies à Léoncel et le peuplement atteint son niveau maximal au début du XIX^e siècle. L'exode rural, à partir de la fin des années 1870 jusqu'à la seconde guerre mondiale, marque ensuite une évolution conséquente avec une diminution de la population du plateau estimée à 50%. La rigueur persistante des conditions de vie du plateau, la proximité de la plaine de Valence et la précarité des ressources tirées des exploitations sont des facteurs décisifs. Entre 1929 et 1973, les deux tiers des exploitations disparaissent sur les trois communes confondues. L'élevage ovin décline et il se spécialise vers la production laitière avec un élevage de bovins important. Cela s'explique par les tournées de ramassages réalisées par les coopératives laitières de Saint-Jean, de Crest et d'Omblèze.

La situation du domaine de Valfanjouse s'imbrique dans l'histoire plus large du plateau. Les éléments de l'histoire contemporaine de ce domaine étant très peu (voire pas) traités dans les archives, leur reconstitution partielle a été permise grâce au recoupement d'informations effectué à partir des entretiens avec les locaux. Ainsi, on peut noter que la dernière exploitation à des fins agro-pastorales est le fait d'une famille d'éleveurs locale (originaire d'Omblèze, commune avoisinante) venue s'installer en fermage entre 1950 et 1960. Celle-ci vivait dans la grange principale du domaine et exploitait 90 hectares pour l'élevage de vaches et de moutons. Le domaine de Valfanjouse est ensuite racheté au début des années 1970 par André Oberlandi (dont l'identité reste floue), décrit par les locaux comme quelqu'un qui « *voulait tout acheter* ». Sur une partie de Valfanjouse (240 hectares), un parc cynégétique est créé. Les 240 hectares sont clôturés, des gibiers sont introduits pour accueillir des safaris privés.

La création d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL) « Domaine de Valfanjouse » en 1983 spécialisée dans le secteur de « l'élevage d'autres animaux » atteste de l'activité de nature cynégétique du parc. Dans les statuts de la SARL mis à jour en 1995, on peut lire que la société a pour objet :

La location de chasse et de pêche à la journée ou en temps limité et leurs organisations. Ces organisations comprennent toutes les activités nécessaires pour l'approvisionnement en gibier et poissons et pour leur subsistance, à l'entretien des lieux de chasse, à la réception et à

l'hébergement de la clientèle, notamment en ce qui concerne les repas ; la vente de tous gibiers morts ou vifs, l'élevage, l'hébergement, le dressage et la vente de chiens ²³

A ces fins sont introduits dans l'espace clôturé des gibiers tels que des cerfs élaphe, mouflons et sangliers (espèces endémiques) mais aussi des espèces exotiques comme le cerf sika (espèce originaire du Japon), et des daims. Ces apports en gibier doivent permettre la présence d'une population animale abondante, nourrie en partie par les gardiens du parc tant la densité animale est supérieure aux capacités nutritives du lieu.

Le parc était mis en avant par les guides touristiques comme un lieu propice pour « trouver de beaux trophées »²⁴, ils vantent par ailleurs la diversité des chasses pratiquées : en battue, à l'affût, à l'approche ou au mirador. Le parc proposait aux chasseurs l'hébergement et la restauration sur place, dans une ancienne grange. Une journée de battue repas compris s'élevait à 450 euros tandis que la chasse au grand gibier coûtait 300 euros. Le premier locataire du parc cynégétique n'a pas donné suite à mes sollicitations ce qui ne permet pas de connaître la fréquentation du parc ainsi que le profil de la clientèle. Cependant, les éléments précédents couplés aux témoignages des locaux et du président de la Fédération de chasse de la Drôme, permettent de qualifier la pratique de cette chasse de bourgeoise (certains clients se posaient dans le parc directement en hélicoptère), diamétralement opposée à la chasse populaire pratiquée par les locaux. Cependant, l'activité était considérée d'intérêt par la population locale :

ça faisait travailler les gens du pays parce qu'ils réceptionnaient des chasseurs qui arrivaient. Il y en avait qui couchaient à Valfanjouse et les autres étaient logés dans les gîtes communaux et une chambre d'hôte du coin. Les gardiens faisaient de la restauration et employaient des gens d'ici. ²⁵

De plus, un arrangement avec le locataire du parc permettait à un agriculteur voisin de faucher trente hectares de prairie depuis 2010 pour apporter du fourrage à son élevage de vaches laitières, en échange, une portion était redonnée au gardien du parc qui nourrissait en partie le gibier. L'activité du parc s'essouffle au début des années 2000 jusqu'à la dissolution de la SARL en 2018, après plusieurs années de difficultés financières.

Le parc cynégétique marque ainsi un nouvel usage du domaine de Valfanjouse qui modifie avec lui l'écologie du lieu, marqué par d'amples espaces ouverts et des prairies « pelées ». Parallèlement, une mutation sociologique du lieu s'opère par l'implantation d'une pratique bourgeoise étrangère aux locaux, mais dont l'intérêt réside dans le dynamisme économique apporté « aux gens du pays ». L'acquisition du domaine par l'ASPAS est une situation atypique. L'association marquée anti-chasse (son premier nom était « Union des victimes de la chasse et de leurs nuisances ») hérite de cet espace conformé sur-mesure aux pratiques cynégétiques.

²³ Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 juin 1995.

²⁴ Expression encore trouvée sur un site du Petit Futé, non actualisé : Chasse - DOMAINE DE VALFANJOUSE - Léoncel. En ligne : <https://www.petitfute.com/v34621-leoncel-26190/c1168-shopping-mode-cadeaux/c1179-chasse-et-peche/c1180-chasse/564411-domaine-de-valfanjouse.html> [consulté le 21 avril 2021].

²⁵ Extrait d'entretien réalisé avec un habitant de Léoncel le 18/02/2021

3. Un nouvel usage du lieu : le non-usage

Le domaine est acquis par l'ASPAS en novembre 2019. Cela signe une nouvelle manière de percevoir les ressources naturelles et en conséquence, un usage inédit du lieu. A plusieurs égards, le lieu est considéré comme propice par l'association pour l'implantation d'une Réserve de Vie Sauvage. Bien qu'une partie de la propriété soit considérée comme « abîmée »²⁶ par la sur-fréquentation des gibiers dans l'espace de l'ancien parc, cet aspect est contrebalancé par l'étendue de la propriété d'un seul tenant (500 hectares) et l'importante richesse écologique du lieu. La diversité des milieux est un facteur qui a retenu l'attention des biologistes de l'association mêlant zones calcaires avec d'anciens lapiés, zones de falaises, zones humides et enfin d'amples espaces forestiers (dominés par deux essences : le sapin blanc et le hêtre) alternant avec des milieux plus ouverts. En termes faunistiques, les observations effectuées par les biologistes de l'ASPAS les confortent dans l'intérêt du lieu à des fins de libre évolution. Par exemple, la présence des rapaces comme l'aigle royal ou encore le vautour, est considérée essentielle pour leur fonction d'équarrisseurs naturels. Par ailleurs, le lieu se situe en continuité avec d'autres espaces protégés : la forêt de Coulmes, les deux Réserves Biologiques intégrales gérées par l'ONF (Vercors et Val Sainte Marie), et la Réserve des Hauts plateaux du Vercors. Le projet de Réserve de Vie Sauvage puise, selon l'association, tout son intérêt de cette situation géographique puisque l'idée est de pouvoir faire « rayonner » la richesse écologique des espaces sur les alentours. A cet égard, le domaine de Valfanjouse étant situé entre deux noyaux de réintroduction du bouquetin, la protection du lieu permettrait leur passage et/ou leur installation.

En conséquence, la protection du lieu est encadrée par la charte des Réserves de Vie Sauvage et définit ainsi un nouvel usage du lieu caractérisé par le non-usage humain. Dans la charte, on peut lire que toute « *forme de prélèvement* » est strictement interdite et que « *l'ASPAS s'engage à autoriser la promenade non-motorisée* ». Par ailleurs, la charte précise que le but de la Réserve n'est pas de revenir à une forme de nature originelle répondant au culte de la *wilderness* sans tenir compte de la co-évolution du lieu avec l'histoire humaine. Ainsi, si les prélèvements humains, comme la cueillette, sont interdits, c'est par principe de précaution en ce sens que le nombre de « cueilleurs » n'étant pas contrôlable, s'ils sont trop nombreux alors ils pourraient abîmer les dynamiques écosystémiques (Morizot, 2019b). L'humain accepté en ce lieu est un « *mammifère respectueux de son territoire* »²⁷ comme les autres, mais qui doit rester contemplateur.

L'ASPAS hérite d'un lieu mainte fois manipulé pour des intérêts humains divers : subsistance, rentabilité économique, divertissement. Intérêts qui ont marqué l'écologie du lieu (espaces ouverts, chemins d'accès, clairières clôturées) et son organisation (anciennes granges, miradors, abreuvoirs). La projet « Vercors Vie Sauvage » tend à redéfinir la place de l'homme au sein de cet espace naturel et porte un regard éco-centré sur les milieux en faisant de la préservation de la fonctionnalité des écosystèmes un intérêt premier pour la nature en elle-même. C'est par l'introduction de cette nouvelle manière de considérer l'espace que se structure une large controverse avec les acteurs locaux, dont l'ancrage temporel au sein du territoire est conséquent.

²⁶ Terme usité par Madame Kremer-Cochet, biologiste de l'ASPAS lors de notre entretien en février 2021

²⁷ Extrait d'entretien réalisé en avril 2021 avec Madline Rubin, directrice de l'ASPAS

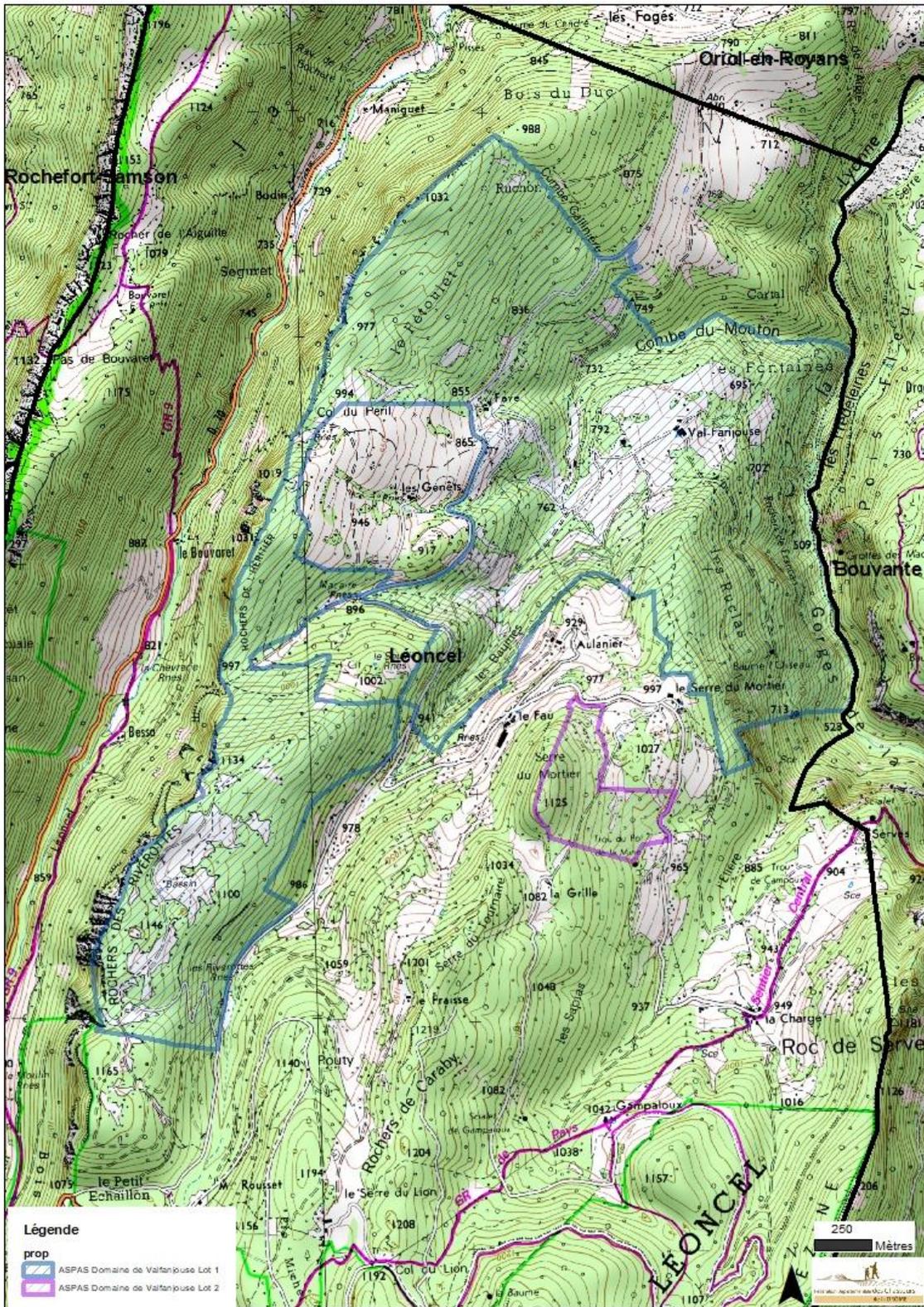


Figure 1 : Carte du domaine acquis par l'ASPAS et future Réserve de Vie Sauvage, source : service SIG-FDC 26

B. Les termes culturels d'une nouvelle controverse environnementale : un rapport à la nature conditionné par des rapports au temps et à l'espace incompatibles

1. Analyse sociologique de deux groupes distincts, opérant sur un même territoire

Quelles sont les caractéristiques du territoire dans lequel sont implantés à la fois les initiatives de l'ASPAS et les acteurs ruraux les déplorant ? Les territoires du département de la Drôme sont caractérisés par une grande hétérogénéité en termes démographique, d'accès aux services et enfin d'activité économique. Trois sous-ensembles se distinguent : l'aval de la vallée de la Drôme autour du sillon rhodanien est une zone dense et bien équipée sur un axe dynamique, le haut de la vallée est caractérisé par des zones montagneuses (Vercors et Préalpes) avec une faible densité de population et une difficulté d'accès aux services en raison de l'enclavement, et enfin, la vallée concentre des territoires à caractère rural mais aussi un large dynamisme autour des villes de Die et de Crest. L'hétérogénéité constatée est intrinsèquement liée aux caractéristiques géographiques du département, les zones les plus enclavées sont celles qui sont les plus isolées, avec peu d'équipement et une population vieillissante.

De l'entrée de la vallée aux limites des Préalpes, « *le rapport au territoire se construit en grande partie en fonction de la contrainte de mobilité, mesurée par le temps consommé par les déplacements* » (Matet & Pech, 2019). Cet élément est fondamental et structure en partie la controverse autour du Projet Vercors Vie Sauvage puisque la modification des usages sur le domaine de Valfanjouse apporte de nouvelles contraintes de déplacements, impactant différemment les acteurs.

Le département est largement marqué par l'évolution récente de sa démographie. Dans les années 1950 et 1960, la population agricole de la vallée connaît un recul démographique expliqué en partie par le départ d'une population jeune à la recherche d'emplois rémunérateurs (De Schutter *et al.*, 2016). Cette dynamique démographique est contrebalancée à partir des années 1970 avec l'arrivée de populations « non-agricoles » implantées d'abord au niveau de la vallée avec une augmentation de 32% de la population depuis 1982 (Matet & Pech, 2019). Ce mouvement s'accroît dans les années 1990 modifiant le profil des habitants, pour l'essentiel « néo-ruraux » délaissant les aires urbaines, à la recherche d'une meilleure qualité de vie (Maury, 2011). Ces nouveaux habitants proviennent pour moitié de la région Rhône-Alpes, mais aussi d'autres régions comme l'Ile de France ou l'Europe du Nord (Suisse, Pays-Bas et Belgique) (Maury, 2011). Le profil économique du département change en conséquence : l'activité agricole décline tandis que les dynamiques résidentielle et touristique prennent de l'ampleur. Parallèlement, les nouveaux habitants diversifient les profils. Ces derniers sont « *souvent imprégnés des idéaux d'autonomie et de valeurs post-matérialistes typiques de la génération venue à maturité avec mai 1968, ou des convictions de l'écologie profonde* » (De Schutter *et al.*, 2016). Leur arrivée en Drôme draine de nouvelles opportunités avec des initiatives dans les domaines agricole, énergétique et environnemental (Matet &

Pech, 2019), qui fait du département « un laboratoire de la transition écologique » porté par un foisonnement d'associations. Le projet de la Biovallée en est un emblème, englobant 102 communes, l'objectif étant de faire du territoire un modèle dans le domaine du développement durable (construction d'un éco-territoire autour de l'agriculture biologique, de la production d'énergies renouvelables).

Le profil des fondateurs de l'ASPAS entre en concordance avec les dynamiques susmentionnées. Selon un hors-série du magazine « Goupil » de l'association (ASPAS, 2010), le couple de fondateurs (Alain Clément et Mireille Gendrier, ancien pilote d'hélicoptère de l'armée et championne de natation) originaires du sud de la France se sont installés en Drôme à la fin des années 1970. Passionnés par les fonds marins et ayant suivi de près la création du parc national de Port-Cros en s'impliquant dans des campagnes de sensibilisation, ils ont voulu à leur tour contribuer à protection des milieux naturels et ont créé l'association en 1983, basée à Crest.

Les initiatives de l'ASPAS prennent donc majoritairement place au sein du territoire de la Drôme. Le siège de l'association est toujours basé à Crest tandis que trois des cinq Réserves de Vie Sauvage sont implantées en Drôme. Les personnalités de l'association sont en grande majorité originaires de la Région Rhône-Alpes, ayant fait des études longues (niveau master minimum). Elles associent des compétences variées (écologie, droit, communication, philosophie) apportant une complémentarité décisive pour le rayonnement de l'association dans des domaines aussi variés que l'écologie, l'expertise juridique, la communication.

Au Conseil d'Administration, le couple de biologistes Béatrice Kremer Cochet et Gilbert Cochet apporte une expertise scientifique qu'ils font aussi valoir auprès du Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel en Rhône Alpes et du Conseil de l'Europe. Stéphane Durand, ancien membre du Conseil d'Administration, à la fois documentariste (en collaboration avec Jacques Perrin²⁸) et éditeur chez Actes Sud de la collection « Mondes Sauvages » en partenariat avec l'ASPAS apporte une visibilité conséquente à l'association. Le philosophe Baptiste Morizot, installé lui aussi dans la Drôme (Truong, 2020) apporte des réflexions philosophiques sur les concepts mobilisés par l'ASPAS (Réserve de Vie Sauvage, libre évolution etc). Par ailleurs, les membres de l'ASPAS jouissent d'un réseau d'influence très ample, faisant communiquer différentes associations entre elles, comme l'association Francis Hallé pour la forêt primaire ou encore Forêts Sauvages qui promeuvent aussi la libre évolution des milieux naturels. L'ASPAS fait partie du Club 14, un réseau associatif réunissant 14 associations agissant pour la protection de l'environnement, le but étant de fédérer et de coordonner les actions en faveur de la biodiversité pour faire face aux défis environnementaux traversés. Le « ciment mobilisateur » des membres de l'ASPAS est la défaillance de l'Etat à protéger effectivement les zones à haute naturalité. Les lourdeurs administratives pour la création de zones naturelles protégées entravent la mise en place rapide des projets, et l'Etat serait un mauvais gestionnaire des espaces, autorisant des interventions humaines néfastes pour les milieux (seul 1,37% du territoire est en protection

²⁸ Réalisateur des films documentaires : *Le Peuple migrateur* (2001), *Océans* (2009), *Les Saisons* (2015)

forte). L'acquisition foncière est un levier décisif pour agir et faire « *le travail que l'Etat ne fait pas* »²⁹

De l'autre côté, les acteurs ruraux interrogés habitent à proximité de projets de Réserves de Vie Sauvages qui ont fonctionné (projet « Vercors Vie Sauvage », Réserve du Grand Barry) ou qui ont avorté (montagne de Miélandre). Ils sont pour la plupart exploitants agricoles (éleveurs de bovins, ovins et caprins). Dans leurs récits, les locaux mettent en avant un ancrage temporel conséquent au sein de leur territoire. L'un d'entre eux a par exemple expliqué qu'il était berger depuis ses sept ans. De manière récurrente, ces acteurs mentionnent la transmission d'un savoir traditionnel de génération en génération : ils ont repris l'exploitation familiale qui existait au moins depuis deux générations. Les exploitations actuelles sont toutes en élevage extensif sur prairie naturelle sans utilisation de produits phytosanitaires. Lorsque les acteurs locaux ont repris les exploitations familiales, ils ont effectué une « mise aux normes » pour rentrer dans une agriculture biologique certifiée. Même si les exploitations ont parfois été certifiées par intermittence, les pratiques d'exploitation sont restées constantes.

Par ailleurs, les acteurs locaux sont très impliqués dans la vie citoyenne locale (certains sont conseillers municipaux de leurs villes). Leurs engagements sont particulièrement marqués autour des enjeux de leurs professions comme la problématique des attaques de loup sur les troupeaux ou la désertification des vétérinaires ruraux (Fédération départementale ovine de la Drôme, Association des éleveurs et bergers de la Drôme) et ils sont aussi membres de syndicats agricoles (FDSEA). Enfin, certains contribuent à faire connaître les savoirs et les pratiques agricoles ancestrales via leur participation dans des fêtes communales (démonstration de l'utilisation de vieux matériels, battage).

Cet état des lieux du système d'acteurs en présence met en lumière l'existence de deux groupes actifs sur le même territoire mais dont les sphères sont peu communes. Les uns implantés dans les zones montagneuses du département portent une identité rurale profonde de par leurs activités professionnelles et leur ancrage territorial, tandis que les autres ont un profil plus diplômé et sont actifs dans des domaines variés, constituant un réseau d'influence primordial pour le déroulé des projets de l'association.

Ces éléments structurent les points de mésentente entre les deux groupes. Quels sont les termes de la controverse confrontant ces deux systèmes d'acteurs ?

2. Protéger l'environnement, la querelle des préservationnistes et des conservationnistes

Un des termes de la controverse réside dans une différence de regard porté sur la nature et en conséquence sur la manière de la gérer.

Les membres de l'ASPAS cultivent une vision naturaliste des espaces et envisagent la nature et le fonctionnement de ses écosystèmes sur le temps long à l'échelle des existences animales

²⁹ Extrait d'entretien réalisé avec Madline Rubin, directrice de l'ASPAS, en avril 2021

et végétales, ce qui nécessite de « protéger à travers les siècles » en prenant la perspective de la « grande vie » des éléments de la nature (Morizot, 2019b). Gilbert Cochet se projette au-delà de la temporalité humaine et envisage de « pouvoir faire un suivi sur mille ans, puisque c'est le temps qu'il faut pour la forêt à se former »³⁰.

Cette perspective se réplique dans le champ spatial, la protection à l'échelle des processus naturels devant avoir lieu sur de vastes espaces. Béatrice Kremer-Cochet projette la protection à l'échelle européenne :

*On s'est rendu compte qu'il y a avait des noyaux de zones protégées dans les massifs qui vont de la Cordillère Cantabrique en Espagne jusqu'aux Carpates qui donnent sur la mer Noire et puis si on prolonge on arrive même jusqu'au Caucase. Notre projet ce n'est pas Y to Y³¹, mais c'est C to C : Cordillère Cantabrique jusqu'au Caucase*³²

A l'opposé, les habitants locaux envisagent les espaces et leur utilisation dans un espace-temps à taille humaine. Valéry Vassal, éleveur de vaches laitières a 170 hectares de prairies pour faire pâturer ses bêtes et il fauchait 30 hectares dans l'ancien enclos de chasse, activité devenue interdite :

*Je perds une quantité de fourrage qui assurait une sécurité alimentaire face aux sécheresses, donc maintenant si ça s'assèche, je serai obligé d'aller courir sur la plaine de Valence ou la plaine de Romans pour aller chercher du fourrage et en plus en Agriculture Biologique, donc il y a un surcoût*³³

Cette différence de perspective concourt à une incompréhension des problématiques locales de la part de l'ASPAS, puisque les espaces acquis ne sont finalement pas si importants rapportés aux surfaces dans lesquelles les dynamiques naturelles se font et les activités humaines sont, elles, « déplaçables ». Un des membres de l'ASPAS réagit en ces termes face au désarroi des locaux :

*Valfanjouse, c'est quoi ? 490 hectares ? les hommes peuvent faire ce qu'ils veulent tout autour, sur des millions d'hectares donc c'est rien. On n'est même pas à 500 hectares, il faut savoir raison garder*³⁴.

Les rapports à la nature exprimés ici confortent l'idée qu'ils sont conditionnés par un rapport au temps et à l'espace incompatibles, les deux échelles spatio-temporelles exprimées étant incommensurables.

Le clivage exprimé relève aussi d'une réitération de la controverse opposant les préservationnistes aux conservationnistes. En supprimant toute activité humaine (hormis la marche), l'ASPAS s'inscrit dans une démarche préservationniste en voulant conserver la

³⁰ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Gilbert Cochet, biologiste et membre du Conseil d'Administration de l'ASPAS

³¹ en référence au projet transfrontalier américain de relier le Yellowstone au Yukon, porté par l'ONG « Yellowstone to Yukon Conservation Initiative »

³² Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Béatrice Kremer Cochet, biologiste et membre du Conseil d'Administration de l'ASPAS

³³ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Valéry Vassal, exploitant agricole voisin de la nouvelle réserve

³⁴ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un des membres de l'ASPAS, resté anonyme.

nature pour elle-même tandis que les locaux envisagent les espaces naturels comme des ressources à prélever raisonnablement, adoptant une perspective conservationniste. Un exploitant agricole explique sa manière de travailler :

*On fait du pâturage sous forêts, en bio, de la gestion en futaie irrégulière de la forêt. Ces pratiques on les a reçues, c'est dans notre culture, et c'est une économie circulaire de territoire, on en a besoin nous pour vivre ici*³⁵

C'est ainsi que naît une incompréhension locale quant aux choix des lieux à protéger faits par l'ASPAS mais aussi un fort sentiment d'injustice :

*Pourquoi ils ne rachètent pas des friches industrielles ? il y en a plein dans la vallée du Rhône. Et ils les remettent au vert. Nous dans le Vercors on est capable d'entretenir et on le fait depuis des millénaires, on est capable de faire des milieux de vie où il y a vraiment de la vie*³⁶

Il s'agit d'une dépossession symbolique ressentie à l'échelle locale puisque les locaux sentent remis en cause leur manière de gérer leur environnement. Mais l'action préservationniste de l'ASPAS réside justement dans le choix d'espaces déjà riches et peu impactés pour tendre vers la libre évolution et des dynamiques autonomes au plus vite. Madline Rubin l'explique en ces termes :

*Ce qui nous intéresse, ce sont les lieux qui sont en train de se reconstituer d'un point de vue écologique et auquel on a le moins touché possible. On peut gagner 100 ans si on arrive à protéger des arbres qui ont déjà une centaine d'années et c'est ça de pris*³⁷

Le partage du territoire semble irréconciliable entre les deux groupes parce que son utilisation est opposée. Pour les habitants, il s'agit de leur moyen de subsistance et de leur outil de travail, géré de manière durable pour permettre une utilisation pérenne, tandis que pour les membres de l'ASPAS, ce sont des territoires à préserver, pour leur biodiversité, de toute action humaine considérée néfaste, même si *in fine*, cela sert à l'humanité en général, en luttant contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique. Les perspectives mobilisées par les acteurs se retrouvent sur le registre sensible avec une appréciation de la nature elle aussi drastiquement opposée. Pour les habitants une nature qui est agréable est celle mise en valeur par leur travail : « *le Vercors ressemble à une carte postale parce que les gens du pays plantent des lavandes, sèment des tournesols font pâturer leurs brebis* »³⁸ ; tandis que les membres de l'ASPAS admirent la nature en des termes écocentrés : « *on se sent bien quand on est dans des lieux où l'on sait que les choses sont installées dans le temps long, on sait que le carbone est stocké pour un moment, que l'eau percole bien jusqu'aux nappes phréatiques, que les arbres ont le temps de vieillir et d'accueillir la biodiversité.* »³⁹

³⁵ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un agriculteur drômois resté anonyme

³⁶ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un agriculteur drômois resté anonyme

³⁷ Extrait d'entretien réalisé en avril 2021 avec Madline Rubin, directrice de l'ASPAS

³⁸ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un agriculteur drômois resté anonyme

³⁹ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un membre de l'ASPAS, resté anonyme

3.Des projections divergentes sur l'évolution écologique du lieu, une discorde en trois temps

Les tensions entre les membres de l'ASPAS et les locaux se polarisent par ailleurs autour de trois projections écologiques du lieu divergentes.

Premièrement, les locaux craignent un retour de la friche et une fermeture des espaces, Valéry Vassal l'exprime catégoriquement : « *Les milieux vont se fermer. Au début ce sera des ronces, ensuite des frênes, des noisetiers et à la fin les hêtres. Ça prendra un certain temps, mais dans 30 ou 40 ans, il n'y aura plus que du bois* »⁴⁰. En ce sens, les locaux prévoient une perte de biodiversité importante dans ces espaces :

*Les conclusions, évidemment c'est pas moi qui le dit, ce sont les scientifiques, c'est que toutes les terres qui sont entretenues par le pastoralisme, c'est la biodiversité la plus importante au monde, par rapport aux orchidées aussi*⁴¹

De leur côté, les membres de l'ASPAS, ne font pas de projection précise sur l'évolution écologique du lieu puisque, « *le principe de la libre évolution, c'est justement qu'on peut avoir des surprises* »⁴². Néanmoins, sur les espaces ouverts, les biologistes de l'ASPAS considèrent que les ongulés sauvages (chevreuils, cerfs, chamois) « *vont en partie entretenir les espaces ouverts comme on l'a vu dans le parc national suisse par exemple* »⁴³ et que dans la globalité des espaces, une diversification écologique aura lieu, ce qui ne pourrait qu'être meilleur :

*En laissant évoluer la forêt qui va vieillir, il y aura du bois mort et le milieu va se diversifier. La présence de coléoptères saproxyliques est un bon indicateur. Mais en même temps, on ne va pas s'accrocher à vouloir faire un inventaire exhaustif de la faune et de la flore*⁴⁴

Selon François Léger⁴⁵, un certain nombre de milieux ouverts quelque peu agricoles présentent un spectre d'espèces et donc une biocénose particulière qui évolue nécessairement si ces milieux s'enrichissent. Des espèces vont disparaître, mais « *la question de l'importance de ces disparitions d'espèces est tout à fait discutable au sens que les espèces qui disparaissent sont généralement des espèces qui réapparaissent très volontiers pour peu qu'une clairière se fasse dans un milieu dit sauvage.* » L'appréciation d'une certaine « qualité » de la biodiversité par les locaux ou les membres de l'association est donc subjectivement située et la mobilisation des arguments scientifiques vient conforter le système d'acteurs en présence et deviennent ainsi des arguments d'anthropologie. Seulement, selon

⁴⁰ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Valéry Vassal, exploitant agricole voisin de la nouvelle réserve

⁴¹ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 un agriculteur drômois resté anonyme

⁴² Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Béatrice Kremer Cochet, biologiste et membre du Conseil d'Administration de l'ASPAS

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Gilbert Cochet, biologiste et membre du Conseil d'Administration de l'ASPAS

⁴⁵ agroécologue, enseignant à AgroParisTech

François Léger, il n'existe pas de vérité écologique à proprement parler, le sujet de la diversité biologique faisant d'ailleurs l'objet de controverses scientifiques (Guetté *et al.*, 2018). Ainsi, parler d'enrichissement ou d'appauvrissement de la biodiversité est relatif et dépend de ce sur quoi les acteurs mettent l'accent : présence d'espèces remarquables (comme l'orchidée du Vercors), diversité interspécifique, bien-être global des espèces forestières et succès reproductif ...

Le deuxième sujet de discorde a trait à l'évolution ciblée d'espèces animales que sont le sanglier et le loup et nourrit la querelle entre les locaux et l'association sur fond de cultures pro-chasse et anti-chasse. L'identité de l'ASPAS est marquée par la défense de la faune sauvage dans son intégralité : « *loups, amphibiens, corneilles, renards, blaireaux ... elle défend les sans-voix de la faune sauvage, les espèces jugées insignifiantes, encombrantes, ou persécutées par la chasse* »⁴⁶ peut-on lire sur le site de l'association. La charte des Réserves de Vie Sauvage interdit ainsi la chasse sur ces espaces. En conséquence, le domaine de Valfanjouse a été retiré de l'ACCA⁴⁷ de Léoncel.

Sur la partie ouverte (240 hectares), les locaux craignent la multiplication des sangliers : « *avant il y avait une chasse privée donc ça dérangeait le gibier. Le problème du sanglier, c'est qu'il va proliférer très vite et il risque de se sédentariser* »⁴⁸. De ce fait, l'agriculteur voisin de la réserve anticipe de futurs impacts désastreux pour le bon déroulement de son activité :

*Moi j'ai mon îlot principal de 42 hectares de prés et de fauche qui est au milieu de la Réserve. Au printemps, les sangliers vont chercher quoi ? Les bulbes dans les prairies. Ils vont faucher au mois d'avril et jusqu'au mois d'octobre donc si les sangliers me renversent mon îlot, ça veut dire qu'il faudra que j'achète quasiment tout mon fourrage sur Valence sur deux trois ans, le temps que les prairies se remettent en état comme il faut*⁴⁹

En cas de dégâts, sur ces espaces, ils sont payés à 100% par la communauté des chasseurs « *même quand les animaux proviennent d'un fond non chassé* »⁵⁰. Parallèlement à cette crainte est liée la problématique du loup qui est un enjeu très fort pour les éleveurs de la Drôme. La Réserve de Vie Sauvage ayant vocation à être « *un lieu de quiétude* »⁵¹ pour la faune sauvage, l'éleveur voisin montre son inquiétude :

*Le loup aura plus de gibier et il va se sédentariser dans le secteur. C'est un prédateur opportuniste, donc le jour où il va trouver une génisse de 6 mois qui est plus facile à attraper qu'un sanglier ou qu'une biche et bien il va s'y mettre après*⁵²

⁴⁶ *Présentation générale*. En ligne : <https://www.aspas-nature.org/aspas/presentation-generale/> [consulté le 18 janvier 2021].

⁴⁷ Association Communale de Chasse Agréée

⁴⁸ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec de Patrick Vassal, voisin de la réserve et président de l'ACCA de Léoncel

⁴⁹ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Valéry Vassal, exploitant agricole voisin de la nouvelle réserve

⁵⁰ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Rémi Gandy, président de la Fédération de Chasse de la Drôme

⁵¹ Expression employée par Béatrice Kremer-Cochet, biologiste de l'ASPAS

⁵² Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Valéry Vassal, exploitant agricole voisin de la nouvelle réserve

A cet égard, les intérêts en présence appartiennent à des sphères bien distinctes et où le compromis semble difficile. La philosophie même de l'ASPAS est de laisser faire librement les dynamiques de la nature tandis qu'à l'échelle locale, la non-gestion est un non sens puisque la régulation des écosystèmes naturels est nécessaire par l'action humaine. Ce point interroge la cohabitation entre les humains et les animaux non-humains dans des espaces partagés.

Par ailleurs, cette tension se trouve exacerbée quant aux choix de gestion actuelle du parc cynégétique (espace clos de 250 hectares). L'ASPAS hérite d'une situation bien particulière parce qu'elle doit gérer les populations de gibiers qui ont été importées lors de la constitution du parc. Parmi les espèces « problématiques » et qui constituent un risque sanitaire, le cerf sika en est l'emblème. Espèce importée d'Asie, elle est capable de s'hybrider avec les populations endémiques de cerf élaphe et de « polluer génétiquement »⁵³ la faune sauvage environnante en cas de fuite de l'enclos. Même si l'ASPAS s'est engagée (et est contrainte au niveau réglementaire) à s'assurer de la bonne étanchéité de la clôture et à gérer le souci sanitaire, les méthodes mobilisées et les projections sur l'évolution écologique des populations font débat. Les locaux craignent une multiplication du gibier en lien avec l'arrêt de la pression de chasse et ensuite un effondrement de la population à cause de la disette alimentaire, certains disent qu'il faut réguler les populations par des battues :

*S'il y en a trop, peut être qu'il faut les réguler, les tirer. C'est contre leur éthique peut être, mais il y a des choses de la vie, des choses qu'on a le droit de faire, et d'autres pas.*⁵⁴

Les membres de l'association ont opté pour une délocalisation progressive des animaux dans des parcs privés (comme ceux de la fondation Brigitte Bardot) et pour le reste des animaux, ils vont « s'équilibrer avec la nourriture disponible dans le parc et l'hiver on va les nourrir si nécessaire »⁵⁵, les individus non endémiques seront stérilisés.

Enfin, le risque incendie dans les espaces nouvellement en libre évolution suscite également des divergences. Un acteur local considère que « c'est une hérésie de ne plus entretenir les prairies parce qu'elles vont s'embroussailler, se salir et ça va risquer pour l'incendie »⁵⁶. Les membres de l'ASPAS considèrent quant à eux que le risque restera faible :

*Dans les environs, il n'y a pas eu un incendie depuis trois siècles et demi. On est dans l'étage montagnard, sur le versant humide du Vercors, orienté face au nord, ça serait étonnant qu'il y ait un incendie. La zone des incendies est plus au sud*⁵⁷

Ces positions contrastées sont également le fruit d'un rapport différent à l'espace naturel : pour les uns, sa gestion est obligatoire tandis que pour les autres, elle constitue un non-sens.

⁵³ Expression employée par Rémi Gandy, Président de la Fédération de chasse de la Drôme lors de notre entretien en février 2021

⁵⁴ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un agriculteur drômois resté anonyme

⁵⁵ Extrait d'entretien avec Béatrice Kremer Cochet, biologiste de l'ASPAS

⁵⁶ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un agriculteur drômois resté anonyme

⁵⁷ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Gilbert Cochet, biologiste et membre du Conseil d'Administration de l'ASPAS

Selon un pompier du SDIS⁵⁸ de Valence, aucun incendie n'est recensé dans l'historique sur Léoncel. En l'état des arrêtés préfectoraux, Léoncel fait partie des communes à risque incendie faible, mais cela est amené à évoluer :

Cependant, compte tenu du changement climatique, les feux se déplacent vers le Nord et il n'est pas exclu qu'on ait des enjeux et des aléas importants notamment sur des végétations de types résineux et des broussailles⁵⁹

Ces points de discordance précis alimentant la controverse sont révélateurs d'un affrontement entre une mythologie naturaliste et une mythologie agro-pastorale cynégétique que tout semble opposer. A l'évolution écologique des lieux sont rattachés des discours qui confortent chacun des acteurs dans leur système. Le paysage ouvert, entretenu et géré renvoie à des catégories désirées dans l'imaginaire rural que la libre évolution mettrait en péril (Génot & Schnitzler, 2012). Les espaces en libre évolution sont au contraire pour les naturalistes des lieux dont l'évolution écologique n'a pas forcément lieu d'être questionnée puisqu'elle ne sera pas maîtrisée par l'homme. Outre ces visions opposées des espaces naturels, la controverse est alimentée par des rapports de pouvoir inter-acteurs.

C. Les rapports de pouvoir en jeu : armes inégales, forces incommensurables, vers l'exacerbation du conflit

Les tensions entre les acteurs autour du projet « Vercors Vie Sauvage » sont exacerbées par des rapports de force inégaux qui s'inscrivent à deux niveaux : autour de l'enjeu de la communication médiatique et du poids financier de l'association.

1. Deux poids deux mesures : mobilisation médiatique et enjeux de communication

Un des éléments qui vient exacerber la controverse réside dans les enjeux de communication à la fois entre les acteurs locaux et les membres de l'association mais plus largement la communication médiatique autour du projet « Vercors Vie Sauvage ».

Le premier élément qui caractérise la communication entre les acteurs est justement la non-communication directe. Dans ses projets, l'ASPAS adopte la stratégie de la discrétion pour assurer le bon déroulement de ses acquisitions : « *la clé dans la réussite dans toutes ces opérations, c'est la discrétion. Tant que l'acquisition n'est pas terminée, on n'en parle pas* »⁶⁰. Seulement, même à la suite de l'acquisition, l'ASPAS et les acteurs ruraux en désaccord avec l'initiative ne se sont pas rencontrés, parce que chacun d'entre eux juge la

⁵⁸ Service Départemental d'Incendie et de Secours

⁵⁹ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un pompier du SDIS de Valence

⁶⁰ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Béatrice Kremer Cochet, biologiste de l'ASPAS

discussion perdue d'avance. Madline Rubin déplore qu'« *il y a des personnes avec qui on se dit que ce n'est pas la peine de se rencontrer : eux n'arrivent pas à nous convaincre qu'il ne faut pas faire de la libre évolution et nous on ne reviendra pas sur ça* »⁶¹, tandis qu'un éleveur local affirme que « *de toute manière on ne peut pas s'expliquer, c'est impossible. On ne sera jamais d'accord, ce sont des gens qui restent sur leurs positions, et nous, on restera sur les nôtres* »⁶². Cette crispation dans leurs positions des deux systèmes d'acteurs est aussi liée à la production mutuelle de récits sur l'autre, justifiant encore une fois l'impossibilité du dialogue. Les membres de l'ASPAS dépeignent des acteurs ruraux peu scrupuleux de leur impact sur l'environnement :

*on sait qu'il y a une petite frange, celle qui a eu accès à la propriété pour l'usage, ces purs et durs qui sont dans du conventionnel, en utilisant plein d'intrants et en ayant des pratiques néfastes sur la nature, ceux-là, on ne les convaincra pas*⁶³

De leur côté, les acteurs locaux voient en l'ASPAS des citoyens « *écolo, mais qui ne rechignent pas à la vie moderne : ils prennent la voiture pour venir à Valfanjouse !* ». Dans une dynamique inverse, chacun des groupes d'acteurs suppose ce que l'autre groupe d'acteurs suppose d'eux pour expliquer leur mésentente. Gilbert Cochet pense que la crispation vient du fait que les locaux voient en l'ASPAS des écologistes extrémistes et « *qu'ils sont anti-écologie de base* »⁶⁴. Les acteurs locaux quant à eux supposent que l'ASPAS les prend pour « *des bouseux, des ploucs de la montagne* »⁶⁵. Par ces récits, les systèmes d'acteurs réactivent des caricatures sociologiques complexifiant leurs rapports.

Par ailleurs, cette incommunicabilité profonde et le manque de concertation tout au long du projet s'intensifient par la co-existence d'« *habitus* » différents dans la manière de gérer les désaccords. Tandis que l'ASPAS met en avant un savoir juridique « *unique* » en ayant engagé plus de « *3 500 procédures devant les tribunaux pour faire respecter le droit de l'environnement* »⁶⁶, les acteurs locaux semblent s'arranger de manière informelle, au détour de discussions. Les acteurs locaux mettent justement en avant ce point : la culture de l'ASPAS est selon eux est une culture « *procédurière* » et très juridique, diamétralement opposée au « *parler* » local :

*ils sont très procéduriers, ils ont 3 / 4 avocats dans leurs troupes qui les défendent. Sauf que nous les paysans, les éleveurs, c'est pas dans notre mentalité, moi j'ai jamais pris un avocat pour me défendre. Quand j'ai un problème, on dialogue, on discute. Eux, ils attaquent.*⁶⁷

Cet aspect culturel de la communication se retrouve dans les canaux mobilisés par les groupes d'acteurs pour mettre en lumière leurs positions respectives. Alors que le projet de

⁶¹ Extrait d'entretien réalisé en avril 2021 avec Madline Rubin, directrice de l'ASPAS.

⁶² Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un éleveur local resté anonyme

⁶³ Extrait d'entretien réalisé en avril 2021 avec Madline Rubin, directrice de l'ASPAS

⁶⁴ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Gilbert Cochet, biologiste de l'ASPAS

⁶⁵ Expression utilisée par un acteur local resté anonyme

⁶⁶ Formule utilisée sur la page internet de présentation de l'ASPAS *Présentation générale*. En ligne : <https://www.aspas-nature.org/aspas/presentation-generale/> [consulté le 18 janvier 2021].

⁶⁷ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un éleveur local resté anonyme

l'ASPAS a fait l'objet de plusieurs reportages télévisés ou radiophoniques, les acteurs locaux regrettent de ne pas pouvoir communiquer ainsi : « *nous, les paysans, on n'est pas bon pour l'allocation, eux ils sont doués pour ça, ils sont tout le temps dans les médias* »⁶⁸ déplore un acteur local. Le canal de communication privilégié par les acteurs locaux est celui de la manifestation. Organisée en août 2020, elle visait à dénoncer les actions de l'ASPAS en ce que les acteurs locaux les considèrent comme une fragilisation de leurs activités rurales, mais encore une fois, bien que le cortège soit passé devant les locaux de l'association, les manifestants n'ont pas souhaité rencontrer les membres de l'association et ces derniers non plus.

La seule communication entre les groupes d'acteurs est indirecte et a lieu par médias interposés. Seulement, cette communication est de fait imparfaite puisqu'elle résulte d'une sélection d'informations et de choix de thématiques. Les deux groupes d'acteurs se plaignent d'ailleurs du traitement médiatique qui est fait du projet.

A cet égard, on note une évolution dans la manière d'aborder le sujet. Alors que le « Grand Format » de France 2 du 13 octobre 2019 titrait son reportage de 3'27 « Des forêts à vendre pour préserver la planète » en présentant le projet d'acquisition de l'ASPAS et l'appel aux dons pour la levée de fonds ; le reportage de 30 minutes de la même chaîne le 16 janvier 2021 titrait « Vercors, la forêt de la discorde » et donne en partie la parole aux acteurs locaux. Les acteurs locaux trouvent leurs problématiques sous-représentées dans les médias : « *sur le reportage de France 2, [les journalistes] ont passé une journée avec nous, aller, on a parlé 5 minutes, [l'ASPAS est passée] 25 minutes.* ». De leur côté, les membres de l'ASPAS regrettent que le projet soit traité sous l'angle de la conflictualité : « *c'est vrai qu'il arrive un moment où on a refusé de faire des petits reportages quoi parce que c'était toujours présenté sous l'angle de la confrontation et tout cela alors que nous on n'est pas du tout dans ce domaine là* »⁶⁹.

La controverse se joue ainsi sur fond de conflit médiatique qui intensifie derechef les tensions, par ailleurs, les deux groupes sont souvent présentés de manière caricaturale ou en tout cas le ressentent comme tel. Ainsi, la directrice de l'ASPAS a l'impression qu'ils passent « *pour des khmers verts ou des ayatollahs ou des extrémistes et bien nous on n'a pas intérêt à passer de notre précieux temps à nourrir leur audience.* »⁷⁰, tandis que les acteurs ruraux ont l'impression de passer pour des acteurs traditionnels du territoire et des « *gros pollueurs* »⁷¹. Ce positionnement médiatique peut conforter les récits caricaturaux que les acteurs adoptent les uns envers les autres.

Ce premier rapport de force médiatique et communicationnel influe sur le rapport de force financier, lui aussi au cœur de la controverse.

⁶⁸ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un éleveur local resté anonyme

⁶⁹ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Gilbert Cochet, biologiste de l'ASPAS

⁷⁰ Extrait d'entretien réalisé en avril 2021 avec Madline Rubin, directrice de l'ASPAS

⁷¹ Expression d'une habitante de Léoncel, rencontrée par hasard dans la commune

2.L'acquisition foncière comme leitmotiv : les moyens financiers conséquents de l'ASPAS

L'ASPAS créée en 1983 a fait de l'acquisition foncière son levier principal pour mettre en place des foyers de libre évolution. Selon le philosophe Baptiste Morizot, il s'agit de subvertir cet outil juridique et économique pour en faire un outil de protection absolue des espaces, et non une possibilité d'exploitation à outrance (Morizot, 2019a).

L'action de l'ASPAS se situe à la confluence de trois concepts qui sont la libre évolution, l'acquisition foncière et le financement participatif qui sert aussi de moyen de sensibilisation. D'où viennent les fonds de l'ASPAS lui permettant de réaliser de telles acquisitions foncières ?

L'association à but non lucratif est reconnue d'utilité publique depuis 2008, elle revendique son indépendance financière à 100%. Elle ne reçoit donc aucune subvention publique et a un budget annuel de 800 000 euros⁷². L'essentiel de ses ressources provient des adhésions de ses 15 000 adhérents. Son siège social étant fixé à Strasbourg depuis 2003, l'association est régie par les dispositions du droit local des associations du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ce qui lui donne entre autres des avantages économiques spécifiques comme la capacité à recevoir des donations et des legs et la possibilité d'acquérir et d'administrer des biens immobiliers en toute liberté⁷³.

Le financement du projet Vercors Vie Sauvage (2,35 millions d'euros) est le résultat d'une mobilisation d'acteurs variés. L'ASPAS a bénéficié d'un financement participatif conséquent, permettant de réunir un demi-million d'euros de dons citoyens par la mobilisation de 4 500 personnes avec le lancement d'une cagnotte participative en ligne. La médiatisation du projet est l'un des principaux facteurs d'une telle mobilisation. L'appel aux dons lancé par Hugo Clément, journaliste et militant écologiste, a par exemple permis de récolter la somme de 150 000 euros en 30 heures.

Des mécènes et des fondations privées ont participé au financement. La Fondation Iris⁷⁴ aurait participé à hauteur de 200 000 euros et la Fondation Lemarchand⁷⁵ pour 100 000 euros. Par ailleurs, dans le cas particulier de la gestion des animaux du parc cynégétique, l'association reçoit l'aide financière d'organismes scientifiques tels que le MNHN⁷⁶, intéressé pour réaliser l'étude génétique des populations de cerfs élaphe et de cerfs sikas.

Cette aisance financière est aussi source de désarroi à l'échelle locale. Un des moyens pensé par les locaux pour faire barrière aux projets de l'ASPAS était celui de se porter acquéreur. Seulement le coût de l'acquisition était bien trop élevée : *« c'est impossible de l'acquérir, c'est une fortune pour un éleveur, c'est plus que l'argent qu'il va gagner dans*

⁷² Rapport financier de l'association sur 2019

⁷³ Articles 21 à 79-III du Code civil local

⁷⁴ Fondation privée créée en 2012, sous l'égide de la fondation de France, la fondation soutient des projets pour la préservation et la restauration de sites naturels ou patrimoniaux

⁷⁵ « Fondation Lemarchand pour l'Equilibre entre les Hommes et la Terre », créée en 2008 par les héritiers de la chaîne Natures et Découvertes, elle soutient des projets associatifs « favorisant le respect, la préservation et l'utilisation durable de la nature ».

⁷⁶ Muséum National d'Histoire Naturelle

toute sa carrière »⁷⁷. Par ailleurs, l'ASPAS étant reconnue d'utilité publique, elle est apte à recevoir des dons défiscalisés à hauteur de 66% pour les personnes physiques et de 60% pour les personnes morales (dans la limite de 5% du chiffre d'affaire). Cet élément est perçu comme une injustice supplémentaire criante par les locaux, rendant le combat économique inégal : « *ils achètent ça avec de l'argent défiscalisé et nous c'est 1 euro 1 euro et pas 34 centimes pour 1 euro. Donc c'est de la concurrence déloyale.* »⁷⁸ Les moyens financiers de l'ASPAS inquiètent les locaux qui craignent d'autres achats dans la Drôme.

Bien que le domaine acquis par l'ASPAS soit déjà un espace privé et qu'en aucun cas il ne s'agit d'une privatisation, on peut cependant parler d'une forme de dépossession physique des lieux. La dimension culturelle de la controverse vient fermer toute possibilité de conciliation. Alors que l'utilisation du domaine de Valfanjouse était auparavant « négociable » et pouvait faire l'objet de compromis entre les acteurs locaux de ce site privé ; la négociation potentielle dans la situation actuelle pâtit de la confrontation entre deux « habitus » irréconciliables.

3. Les politiques publiques en tension, vers une situation paradoxale

Les deux systèmes d'acteurs en présence s'affrontent au sein d'un même territoire mais défendent chacun un territoire différent : un espace à l'identité agro-pastorale extensive dans une économie circulaire de territoire contre un espace destiné à la libre évolution en dehors de tout entretien humain. Ces deux modèles sont d'ailleurs chacun soutenus par des fonds publics, la situation prenant une tournure d'autant plus paradoxale. Les agriculteurs touchent des subventions de l'Europe (comme les Fonds européens agricoles pour le développement rural) pour leurs activités pastorales, garantes de paysages en mosaïque alternant milieux ouverts et fermés, considérés comme un héritage culturel, environnemental et patrimonial à préserver.

Les projets de l'ASPAS sont indirectement soutenus par les fonds publics via la défiscalisation des dons reçus par l'association reconnue d'utilité publique.

Cette situation contradictoire s'est retrouvée de manière assez nette à l'échelle même de la Drôme sur un autre projet. De manière concomitante, l'ASPAS a acquis le domaine de Valfanjouse en 2019, mais elle s'était aussi positionnée sur un autre projet d'acquisition sur la montagne de Miélandre dans le diois. La propriété de 300 hectares faisait l'objet de conventions pluriannuelles de pâturage avec six éleveurs locaux. En parallèle, un projet d'Espace Naturel Sensible avec l'intercommunalité de Dieulefit, le Département, la Région, le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales s'est bâti, et la propriété a finalement été rachetée au prix de 800 000 euros sur des fonds publics pour maintenir « *un élevage pastoral, l'entretien et la gestion des ressources forestières, l'agritourisme* »⁷⁹ et éviter l'implantation d'une nouvelle Réserve de Vie Sauvage.

⁷⁷ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec un éleveur local resté anonyme

⁷⁸ Extrait d'entretien réalisé en février 2021 avec Valéry Vassal, agriculteur voisin de la Réserve

⁷⁹ Entretien réalisé en février 2021 avec un acteur local resté anonyme.

Cet aspect met plus largement en tension la cohérence des politiques environnementales quand au sein d'un même espace des fonds publics sont mobilisés à la fois dans une protection patrimoniale des paysages, et dans une protection fonctionnaliste de l'environnement, approches non conciliables.

L'étude du projet « Vercors Vie Sauvage » apparaît symptomatique des controverses et des conflits d'usages que sèment les initiatives de ré-ensauvagement au sein des territoires européens. Détournements des usages forgeant l'identité même des lieux, introduction de nouvelles modalités de gestion des ressources naturelles, confrontation de récits antagonistes sur la nature et la place de l'homme au sein de celle-ci constituent les éléments principaux de ce nouveau laboratoire de controverses. Ces dernières sont intensifiées par des rapports de pouvoirs inter-acteurs qui semblent incommensurables.

Conclusion et recommandations

A l'aune de ce travail de recherche, nous pouvons conclure que le mouvement du ré-ensauvagement est hétéroclite à la croisée d'enjeux environnementaux et scientifiques, politiques et sociaux. Il est porté par des acteurs de nature variée émanant principalement de sphères non-institutionnelles qui mettent en tension la conservation patrimoniale traditionnelle, et par là même, les politiques publiques environnementales à l'échelle nationale et communautaire. De par ses réalisations et ses revendications, le mouvement ouvre la voie à une nouvelle représentation de la nature en mettant l'accent sur la nécessité de repenser le rapport des sociétés humaines au sauvage, catégorie brandie comme norme supérieure à protéger de toute intervention humaine néfaste dans un contexte d'accélération de l'érosion de la biodiversité et d'inaction étatique.

La diversité des initiatives de ré-ensauvagement vient créer des espaces de controverses multiples s'exprimant différemment en fonction des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Cependant, des constantes se dégagent. Le mouvement est générateur de controverses scientifiques amenant les porteurs de projet à s'interroger sur ce qu'est la nature vierge et/ou sauvage et parfois à définir des états de référence temporels basés sur des interprétations de ce qu'était la nature européenne à un instant précis. C'est ainsi que des projets peuvent faire référence à une nature anté-anthropocène et d'autres à une nature post-anthropocène menant à un brouillage des temporalités. Réintroductions d'espèces ciblées, dé-domestication d'une méga-faune se rapprochant du Pléistocène, libre évolution : les méthodes de gestion du ré-ensauvagement sont plurielles et parfois paradoxales, mais elles s'inscrivent dans une direction unique, celle de pouvoir à terme laisser s'exprimer les fonctionnalités des écosystèmes de manière autonome.

C'est au cœur des territoires, à l'échelle locale, que les projets de ré-ensauvagement s'inscrivent et viennent bousculer les partages existants, et générer des conflits d'usages ainsi que des inégalités polarisés autour de deux dimensions principales. Ayant lieu dans des zones à haute naturalité, les initiatives mettent en contact des systèmes d'acteurs –les uns ancrés dans les territoires depuis plusieurs générations, les autres passagers ou nouvellement installés- dont les représentations de la nature bien distinctes mènent à la production de discours antagonistes quant à la place de l'homme au sein de celle-ci et à la manière de la gérer. L'étude du projet « Vercors Vie Sauvage » montre qu'il en résulte une dépossession de l'ordre du symbolique pour les populations locales témoins des actions de ré-ensauvagement, mais aussi une dépossession physique des lieux lorsque les usages sont modifiés. Les nouvelles pratiques de conservation génèrent ainsi des transformations écologiques des espaces ciblés, dont l'évolution fait l'objet de projections complexifiant les controverses culturelles, sociales et scientifiques en jeu.

Le contexte sociétal européen (déprise rurale, prise de conscience des enjeux environnementaux, nouvelle appétence pour le sauvage) s'avère favorable au développement des initiatives de réensauvagement qui a donc vocation à s'étendre dans les territoires européens. Etant vecteur potentiel de controverses au sein des territoires autour de positions *a*

priori irréconciliables, le mouvement mérite d'être mieux identifié auprès des institutions politiques, puisqu'il mettra de plus en plus en difficulté les instances de régulation et les autorités politiques. Dans ce sens, le présent travail de recherche devrait être prolongé. Par exemple, une enquête auprès des acteurs européens du ré-ensauvagement (parties prenantes actives au sein des ONG transnationales) et une enquête à la commission européenne seraient bienvenues pour identifier les groupes d'intérêts et leur influence sur les décisions de la Commission en rapport avec l'orientation des politiques environnementales et la répartition de l'allocation des fonds européens.

Les enjeux du mouvement s'intégrant à des échelles multiples (communautaire, étatique et locale), les recommandations s'articulent en conséquence sur celles-ci :

Commission européenne

A ce stade, les recommandations à l'échelle communautaire ne peuvent qu'être généralistes : il ne serait pas opportun de faire des recommandations précises sur les modalités de préservation des zones à haute naturalité puisque la pertinence entre en résonance avec l'échelle locale, en fonction des contextes écologiques, sociaux, culturels, fonciers et réglementaires qui caractérisent les territoires visés. Ainsi, il faudrait :

- Réactualiser la résolution incitant à développer les zones de nature vierge en Europe pour gagner en visibilité : à partir d'un état des lieux sur le mouvement et d'un rapport d'initiative, redéfinir ce que peut être le ré-ensauvagement en Europe en cohérence avec l'aménagement de ses territoires et la densité de population.

- Promouvoir l'inclusion des populations locales dans les projets de protection d'espaces naturels portés par les ONG en anticipant les usages conflictuels des espaces.

- Penser une nouvelle articulation cohérente des différents outils de gestion et de protection de la nature (gestion patrimoniale et gestion fonctionnaliste) déjà existants.

Etat français

Face à la multiplication potentielle des initiatives de ré-ensauvagement dans un future proche, la fine connaissance des territoires et des problématiques locales doit être renforcée dans une logique anticipatrice :

- Mettre en place des observatoires régionaux de veille sur les controverses environnementales pour éclairer le débat public. Ces observatoires auront pour objet l'identification des acteurs, des conflits d'usages, du partage nouveau des territoires.

- Considérer la teneur symbolique et conceptuelle des discours et des récits des acteurs au cœur des controverses pour anticiper des espaces de négociation inter-acteurs avant leur crispation dans des positions irréconciliables. Pour ce faire, des collaborations interdisciplinaires (histoire, sociologie, philosophie) doivent avoir lieu au sein des observatoires dédiés.

Département de la Drôme

- Favoriser des démarches de concertation et de négociation entre les acteurs du territoire (associations de protection de l'environnement, acteurs de la ruralité) en créant des espaces de dialogue pour prendre conscience de leur interdépendance et surtout d'intérêts communs dans la défense de la biodiversité. L'idée étant de parvenir à un aménagement concerté du territoire prenant en compte les dimensions économiques, sociales et culturelles des acteurs.

-Requérir des études d'impacts environnemental, social et économique sur les projets de ré-ensauvagement.

A l'égard de l'ASPAS

-Communiquer auprès des populations locales sur les projets portés au sein des territoires, en priorité aux acteurs qui pourraient être impactés dans leurs activités professionnelles par les nouvelles mesures de conservation.

-Proposer des mesures transitoires sur les espaces nouvellement acquis auprès des acteurs dont les usages seront modifiés.

-Essayer de mettre en place des outils pour inclure les habitants locaux dans la gestion des espaces protégés pour penser une alliance autour des enjeux communs de préservation de la biodiversité. Cela pourrait par exemple consister en l'élaboration conjointe de déclinaison de nouvelles chartes autour des Réserves de Vie Sauvage, spécifique à chacun des espaces nouvellement protégés et en ce sens réalisée sur mesure, en concordance avec les enjeux du territoire. Les nouvelles chartes pourraient par ailleurs réunir les différents acteurs autour de la gestion pratique des lieux, par l'intermédiaire d'un « atlas participatif » numérique qui permettrait à chacun de recenser l'évolution du lieu (espèces observées, dégradations humaines).

ANNEXES

I) Croquis de localisation de Léoncel sur le plateau du Vercors, par Alain Morel (*Revue de géographie alpine*, 1974)

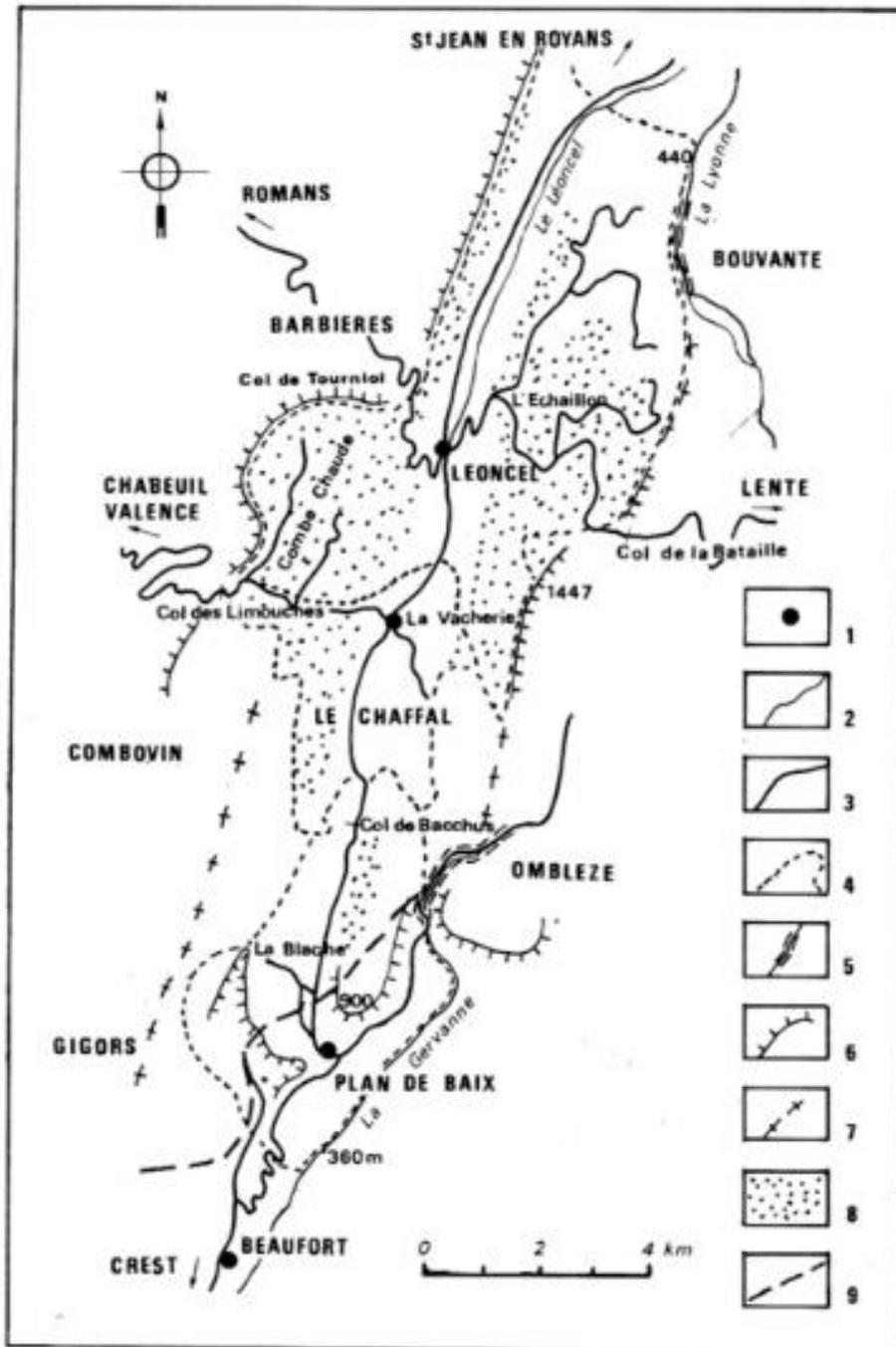


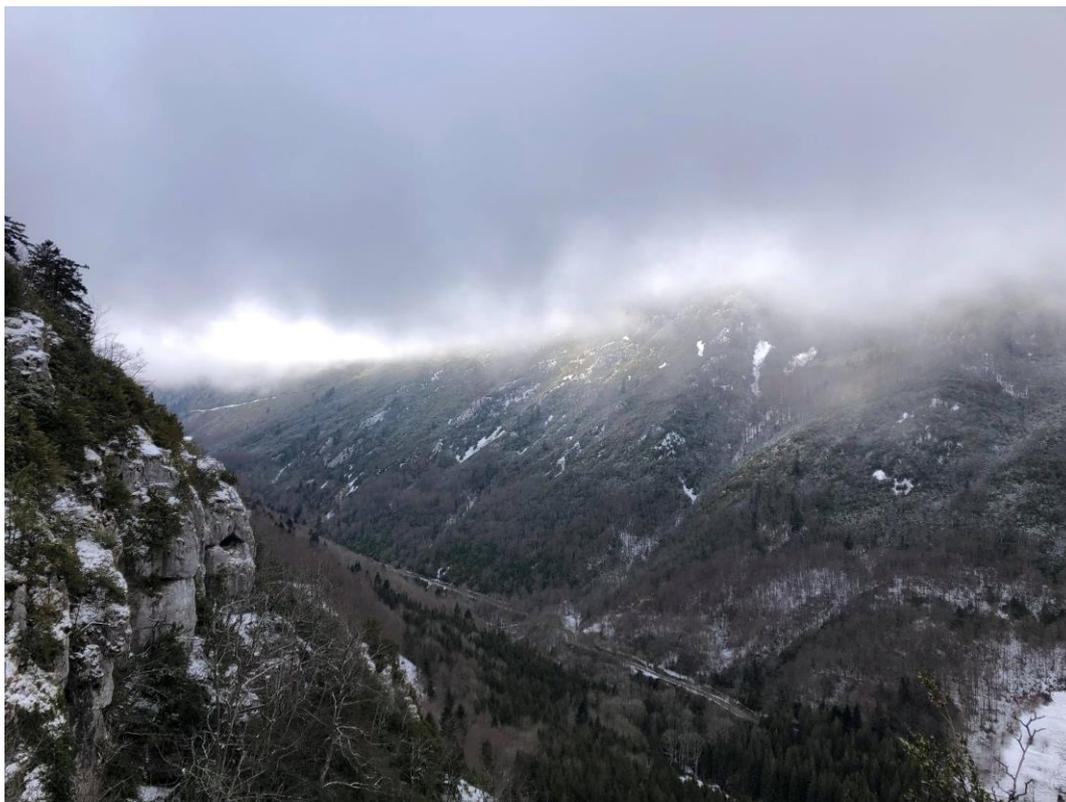
Fig. 1. — Croquis de localisation.

1, Villages; 2, Rivières; 3, Routes principales; 4, Limite de commune; 5, Gorges; 6, Escarpement; 7, Crêtes; 8, Secteurs au-dessus de 1 000 mètres; 9, Limite méridionale du domaine de l'abbaye de Léoncel à l'époque de sa plus grande extension.

II)Cadastré napoléonien (1854) du domaine de Valfanjouse (section D), Léoncel (Drôme).
 Archive numérique de la Drôme.



III) Photographies du domaine de Valfanjouse, au cœur du projet « Vercors Vie Sauvage »



1. Vue de la vallée de Léoncel, janvier 2021 © Ariane Cornerier



2. Grange principale du domaine (à droite). Ancien gîte accueillant les visiteurs pour un séjour de chasse (à gauche), février 2021 © Ariane Cornerier



3. Ancien parc cynégétique, mirador, février 2021 © Ariane Cornerier



4. Nouvel usage du mirador : poste d'observation de la faune sauvage, janvier 2021 © Ariane Cornerier

Bibliographie

Archives

Cadastre napoléonien (1854) du domaine de Valfanjouse (section D), Léoncel (Drôme), Cote : 3 P 3415/2. En ligne : <https://archives.ladrome.fr/ark:/24626/tr6zd3cf1951> [consulté le 13 mars 2021].

Ouvrages

- BLANC, Guillaume. *L'invention du colonialisme vert*, Flammarion, 2020.
- CHARLIER, Bruno. *La défense de l'environnement : entre espace et territoire Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Theses. Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire Société, Environnement, Territoire (SET), 1999.
- DEPRAZ, Samuel. *Géographie des espaces naturels protégés: genèse, principes et enjeux territoriaux*, Armand Colin, Paris, 2008.
- DESCOLA, Philippe. *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 2005.
- DESPRET, Vinciane. *Habiter un oiseau*, Actes Sud, 2019.
- GADOUD, Marie. *Les forêts du Haut-Dauphiné a la fin du XVIIe siècle et de nos jours*. Institut de géographie alpine (Université de Grenoble), 1917.
- JACOBY, Karl. *Crimes against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*. 1^{re} éd., University of California Press, 2001.
- JONAS, Hans. *Le principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Flammarion, 1979.
- LATOUR, Bruno. *Politiques de la nature*, La Découverte, 2004.
- LARRERE, Raphaël. *Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux*, Éditions Quæ, 2009. -
- LEOPOLD, Aldo. *A Sand County Almanac*, Oxford University Press, 1949.
- LORIMER, Jamie. *Wildlife in the Anthropocene: Conservation After Nature*, University of Minnesota Press, 2015.
- MARIS, Virginie. *Nature à vendre*, Éditions Quæ, 2014.
- MORIZOT, Baptiste. *Pister les créatures fabuleuses*, Bayard, 2019.
- MORIZOT, Baptiste. *Raviver les braises du vivant*, Actes Sud, 2019.
- NASH, Roderick. *Wilderness and the American Mind*. New Haven, Conn : Yale University Press, 1982.
- PICON, Bernard. *L'espace et le temps en Camargue*, Actes Sud, 2020.
- QUENET, Grégory. *Versailles, une histoire naturelle*, La Découverte, 2015.
- SCLAFERT, Thérèse. *Le Haut-Dauphiné au Moyen Age*. Paris : Faculté des lettres de l'Université de Paris. 1926.

- WOHLLEBEN, Peter. *La vie secrète des arbres*. Les Arènes, 2017.

Ouvrages collectifs

-BASTMEIJER, C. J. et Kees BASTMEIJER. *Wilderness Protection in Europe*. Cambridge University Press, 2016.

-COCHET, Gilbert et Stéphane DURAND. *Ré-ensauvageons la France: Plaidoyer pour une nature sauvage et libre*. Actes Sud Nature, 2018.

-COCHET, Gilbert et Béatrice KREMER-COCHET. *L'Europe réensauvagée, vers un nouveau monde*. Actes Sud Nature, 2020.

-GENOT, Jean-Claude et SCHNITZLER, Annik. *La France des friches*, Éditions Quæ, 2012.

-LARRERE, Catherine et LARRERE, Raphaël. *Penser et agir avec la nature*. La Découverte, 2015.

-OTTO, Jonathan, Michael HILL, Charles ZERNER, et al. *Natural Connections: Perspectives in Community-Based Conservation*. Washington DC, UNITED STATES : Island Press, 1994.

Articles universitaires

-ARNOULD, Paul et Éric GLON. « Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord. », *Annales de géographie*. 2006, n° 649 n° 3. p. 227-238.

-BARRAUD, Régis. « Les références spatiales et temporelles des paysages forestiers du rewilding en Europe : imaginaires, discours et projets », *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*. 21 juillet 2020 n° 22.

-BARRAUD, Régis, Vincent ANDREU-BOUSSUT, Céline CHADENAS et al. « Ensauvagement et ré-ensauvagement de l'Europe : controverse et postures scientifiques », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*. 10 octobre 2019, vol.96 n° 96-2. p. 301-318.

-BARRAUD, Régis et Michel PERIGORD. « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? », *L'Espace géographique*. 2013, Tome 42 n° 3. p. 254-269.

BARTHOD, Christian. *The return of the wilderness controversy*. 2010.

-BERNY, Nathalie. « Intégration européenne et environnement : vers une Union verte ? », *Politique européenne*. 18 mai 2011, n° 33 n° 1. p. 7-36.

-CALLICOTT, J. Baird, « Contemporary criticisms of the received wilderness idea », in idem et Michael P. NELSPN (dir.), *The Wilderness Debate Rages on*. 2000, p.355-377.

-CRONON, William. « Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature », *Ecologie politique*. 2009, N°38 n° 1. p. 173-199.

-CRUTZEN, Paul Josef et Eugene STOERMER. *The « Anthopocene »*. 2000.

- DEPRAZ, Samuel. « Les territoires de nature protégée, de la théorie participative aux pratiques de bonne gouvernance (Territories of protected nature, from the participative theory to practices of good governance) », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*. 2011, vol.88 n° 4. p. 365-374.
- FEDERAU, Alexander. « Chapitre V. La conservation et l'Anthropocène », *L'écologie en questions*. 2017. p. 251-281.
- GUETTE, Adrien, Jonathan CARRUTHERS-JONES, Laurent GODET, et al. « « Naturalité » : concepts et méthodes appliqués à la conservation de la nature », *Cybergeo : European Journal of Geography*. 30 mai 2018.
- HERITIER, Stéphane. « Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local », *Géocarrefour*. 1 décembre 2007, vol.82 Vol. 82/4. p. 171-175.
- JEPSON, Paul. « A rewilding agenda for Europe: creating a network of experimental reserves », *Ecography*. 2016, vol.39 n° 2.
- JONES-WALTERS, Lawrence et Kristijan ČIVIC. « Wilderness and biodiversity », *Journal for Nature Conservation*. 1 décembre 2010, vol.18 n° 4. p. 338-339.
- JORGENSEN, Dolly. « Rethinking rewilding », *Geoforum*. 1 octobre 2015, vol.65. p. 482-488.
- KUN, Zoltan. « Preservation of wilderness areas in Europe », *European Journal of Environmental Sciences*. 30 juin 2013, vol.3 n° 1.
- LASLAZ, Lionel. « Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour), des conflits au consensus social ?, *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*. 1 janvier 2005 n° 16/17.
- LATOCHE, Robert. « HISTOIRE DU DAUPHINÉ », *Revue Historique*. 1935, vol.175 n° 3. p. 546-570.
- LOCQUET, Alexandra et Stéphane HERITIER. « Interrogation autour de la nature et du sauvage à propos de l'établissement de wilderness areas en Europe », *Cybergeo : European Journal of Geography*. 11 juin 2020.
- LORIMER, Jamie, Chris SANDOM, Paul JEPSON et al. « Rewilding: Science, Practice, and Politics », *Annual Review of Environment and Resources*. 4 novembre 2015, vol.40 n° 1. p. 39-62.
- LUPP, Gerd, Franz HÖCHTL et Wolfgang WENDE. « “Wilderness” – A designation for Central European landscapes? », *Land Use Policy*. 1 juillet 2011, vol.28 n° 3. p. 594-603.
- MARIS, Virginie. *Chapitre 16. Les aires protégées dans l'Anthropocène*, Presses de Sciences Po. 2018.
- METENIER, Marie. « Wilderness gentrification et projets de rewilding. Les enjeux d'un nouveau mode de gestion pour le parc national de Dartmoor (Angleterre) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*. 4 mai 2020 Volume 20 numéro 1.
- MOREL, Alain. « L'évolution récente de trois communes du Vercors occidental : Léoncel, Le Chaffal et Plan-de-Baix », *Revue de Géographie Alpine*. 1974, vol.62 n° 3. p. 293-314.
- PETTORELLI, Nathalie, Jos BARLOW, Philip A. STEPHENS et al. « Making rewilding fit for policy », *Journal of Applied Ecology*. 2018, vol.55 n° 3. p. 1114-1125.
- PREVOSTO, Bernard, Loek KUITERS, Markus BERNHARDT-RÖMERMANN, et al. « Impacts of Land Abandonment on Vegetation: Successional Pathways in European Habitats », *Folia Geobotanica*. 1 décembre 2011, vol.46 n° 4. p. 303-325.

- RENWICK, Alan, Torbjorn JANSSON, Peter H. VERBURG, et al. « Policy reform and agricultural land abandonment in the EU », *Land Use Policy*. 1 janvier 2013, vol.30 n° 1. p. 446-457.
- ROUE, Marie. « Introduction : entre cultures et natures », *Revue internationale des sciences sociales*. 2006, n° 187 n° 1. p. 11-18.
- SCHLOSBERG, David. « La gestion environnementale à l'heure de l'Anthropocène », *La Pensee ecologique*. 2017, N° 1 n° 1. p. f.
- SIKOR, Thomas, Daniel MÜLLER, et Johannes STAHL. « Land Fragmentation and Cropland Abandonment in Albania: Implications for the Roles of State and Community in Post-Socialist Land Consolidation », *World Development*. 1 août 2009, vol.37 n° 8. p. 1411-1423. (The Limits of State-Led Land Reform).
- TERRES, Jean-Michel, Luigi Nisini SCACCHIAFICHI, Annett WANIA, et al. « Farmland abandonment in Europe: Identification of drivers and indicators, and development of a composite indicator of risk », *Land Use Policy*. 1 décembre 2015, vol.49. p. 20-34.
- TOUTANT, H. « La vie économique dans le Vercors méridional et ses abords, d'après le cartulaire de l'abbaye de Léoncel (1137-1790) », *Revue de Géographie Alpine*. 1922, vol.10 n° 4. p. 549-607.
- VANCE G. MARTIN, Cyril F. KORMOS, Franco ZUNNIO, et al. « Wilderness Momentum in Europe », *International Journal of Wilderness*. 2008, vol.14 n° 2.
- VAN DER ZANDEN, Emma H., Peter H. VERBURG, Catharina J. E. SCHULP, et al. « Trade-offs of European agricultural abandonment », *Land Use Policy*. 1 mars 2017, vol.62. p. 290-301.
- WULLSCHLEGER, Michel. « Éleveurs et forestiers en Vercors occidental aux XVIIIe et XIXe siècles », *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*. 1991, vol.19 n° 1. p. 43-82.

Rapports :

- DE SCHUTTER, Olivier, Sibylle BUI, Isabelle CASSIERS, et al. *Construire la transition par l'innovation sociale : le cas de la Vallée de la Drôme*. LPTransition Working Paper, 2016.
- MAURY, Serge. *Vallée de la Drôme-Diois : un territoire au caractère rural et touristique, mais avec des difficultés sociales*. INSEE, 2011.
- MATET, Simon et Thierry PECH. *La vallée de la Drôme par les chiffres: portrait d'un territoire*. Terra Nova, 2019.

Articles de presse

- MORIZOT, Baptiste. « Si la propriété privée permet d'exploiter, pourquoi ne permettrait-elle pas de protéger ? » », *Le Monde.fr*. 19 juillet 2019.
- CARPIO, Marie-Amélie. « En Europe, la nature connaît un renouveau », *National Geographic*. 14 janvier 2021.
- HEBRARD, Fabrice. « Drôme. Plus de 700 personnes à Crest contre "la sanctuarisation des campagnes" : retour sur la manifestation en images », *Le Dauphiné*. 2020.

-MOUTERDE, Perrine. « Ils arrivent avec leur pognon et disent : écarter-vous, c'est nous qui allons sauver la nature » : dans le Vercors, tensions autour d'une réserve de vie sauvage », *Le Monde.fr*. 8 octobre 2020.

-TRUONG, Nicolas. « Le tournant écopolitique de la pensée française », *Le Monde.fr*. 2 août 2020.

Rapports et textes juridiques

PARLEMENT EUROPEEN. *Textes adoptés - Mardi 3 février 2009 - Zones de nature vierge en Europe - P6_TA(2009)0034*.

COMMISSION EUROPEENNE. *RAPPORT sur les zones de nature vierge en Europe - A6-0478/2008*.

The Wilderness Act of 1964, Public Law 88-577 ; 88th Congress, S.4, September 3, 1964.

Reportages

MARTINET, Yvan, Henri DESAUNAY, et Oktay SENGUL. *13h15, le samedi... Vercors : la forêt de la discorde*. En ligne : <https://www.france.tv/france-2/13h15-le-samedi/2192489-du-rififi-dans-le-vercors.html> [consulté le 15 février 2021].

ASPAS NATURE. *France 2 / ASPAS - Environnement : Des forêts à vendre pour préserver la planète*. 2019. 3:44. En ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=vyLIqNFxIc> [consulté le 25 avril 2021].

Sitographie

-ASPAS: *Association pour la Protection des Animaux Sauvages* -. En ligne : <https://www.aspas-nature.org/> [consulté le 18 janvier 2021].

-*Mountain Wilderness - In defence of mountains, the world over*. En ligne : <https://www.mountainwilderness.org/> [consulté le 17 avril 2021].

-*Home - Dam Removal Europe*. En ligne : <https://damremoval.eu/> [consulté le 1 mai 2021].

-*Rewilding Europe | Making Europe a Wilder Place*. En ligne : <https://rewildingeuropa.com/> [consulté le 17 avril 2021].

-*Wild Europe - coordinated strategy for protection and restoration of wilderness and large wild areas*. En ligne : <https://www.wildeurope.org/> [consulté le 1 mai 2021].

Sources :

-Charte des Réserves de Vie Sauvage. En ligne : <https://aspas-reserves-vie-sauvage.org> [consulté le 13 février 2021]

-Rapport annuel 2019 de l'ASPAS. En ligne : <https://www.aspas-nature.org/aspas/rapport-annuel/> [consulté le 23 janvier 2021]

-Tract d'appel à la manifestation « NON à la mainmise sur le foncier naturel drômois : le ré-ensauvagement tue les territoires ruraux ! » En ligne : <https://ricochets.cc/Drome-des-conflits-entre-certains-chasseurs-eleveurs-agriculteurs-conventionnelles-et-des-ecologistes.html> [consulté le 15 janvier 2021].

-Motion sur l'accaparement des terres pour le ré-ensauvagement de la Confédération paysanne. En ligne : <https://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=8799&PHPSESSID=08c097sdmn4nricij17qf5apt6> [consulté le 15 janvier 2021].

Public Policy Master Thesis Series

Cette collection rassemble les mémoires de Master en Politiques Publiques et en Affaires européennes de l'École des affaires publiques de Sciences Po. Elle vise à promouvoir des mémoires de recherche de haut niveau reposant sur une approche analytique interdisciplinaire et débouchant sur des recommandations politiques fondées sur des résultats de recherche.

Le ré-ensauvagement en Europe comme nouvelle gestion conflictuelle de la nature. Le cas de la Réserve « Vercors Vie Sauvage dans la Drôme.

Ariane Cornerier

Résumé

Depuis les années 1990, le mouvement de ré-ensauvagement en Europe prône la création d'espaces protégés sur les zones de nature les plus vierges possibles. Cette recherche vise à établir une cartographie du mouvement européen. L'étude croisée de la littérature académique et de la littérature grise met en lumière les systèmes d'acteurs en présence, les modalités de gestion mises en oeuvre et la concrétisation des initiatives au sein des territoires. L'étude spécifique du projet « Vercors Vie Sauvage », menée à partir d'une enquête historique et ethnographique de terrain, interroge la réception des initiatives de ré-ensauvagement à l'échelle locale et les rapports de force inter-acteurs. A la confluence d'enjeux scientifiques, écologiques, politiques, culturels et sociaux, les initiatives de ré-ensauvagement sont vectrices de nouveaux modes de conservation de la nature et renouvellent le rapport à la nature sauvage, questionnant la place de l'homme au sein de celle-ci. En ce sens le mouvement est porteur de controverses, d'abord sur le registre symbolique parce qu'il remet en cause la conservation patrimoniale des espaces, mais aussi sur le registre du partage « physique » des espaces puisque une redéfinition des usages des lieux est de mise. Objet encore mal identifié dans l'action publique, le mouvement a pourtant vocation à prendre de l'ampleur en Europe et mettra en difficulté les autorités gestionnaires et régulatrices. Ainsi, les recommandations suggérées appellent à une meilleure connaissance du mouvement aux échelles communautaire et nationale pour définir des outils adaptés, tandis qu'à l'échelle locale, les initiatives devraient favoriser des démarches de concertation et de négociation incluant l'ensemble des acteurs des territoires.

Mots clés :

Controverses, sociologie de l'environnement, ré-ensauvagement